

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Budget primitif 2026 »

Sur proposition de Philippe LAMÉ, Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Conformément à ce qu'il prévoyait dans ses orientations budgétaires, le Conseil régional a construit son budget primitif 2026 en intégrant une baisse probable de ressources de 40 M€. Malgré cela, il présente un budget ambitieux qui épouse les principales priorités affichées dans le projet politique déroulé. Le global des dépenses inscrites ressort en hausse de 3,7 % et dépasse le seuil des 2 Md€.

A travers ce budget, la Région s'efforce de conjuguer de manière équilibrée et soutenable volontarisme politique et responsabilité financière et souligne l'enjeu que va revêtir le suivi de son exécution, qui subira fort probablement en cours de route le poids de nouveaux ajustements et/ou contraintes.

Pour bien préparer l'avenir et répondre aux enjeux des transitions en cours, le Conseil régional affiche son volontarisme en privilégiant la dépense d'investissements à laquelle il dédie, hors dette (131 M€) et fonds européens (53 M€), une enveloppe globale d'environ 665 M€, en forte hausse (+ 18 %). Outre la « sanctuarisation » confirmée de certains budgets (culture, langues, sport), le BP présenté accorde une priorité aux services publics régionaux de proximité, notamment les mobilités (210 M€) et les lycées (136 M€), à la cohésion sociale et territoriale (76 M€) ainsi qu'à la vocation maritime de la Bretagne (83 M€ pour les ports) et au numérique (38 M€ pour la fibre).

Du fait de l'effet de ciseaux qu'elle subit, avec un effort d'investissements massif projeté d'une part et de moindres ressources attendues d'autre part, la Région prévoit une baisse de 1,6 % de son budget de fonctionnement, marqué notamment par une stabilité des frais de structure, un infléchissement du rythme d'évolution des dépenses salariales (+ 2,9 %) et de mobilité (+ 3,9 %) ainsi par que la baisse très sensible (- 7,6 % en moyenne) des autres lignes de dépenses.

Fort conscient que le déroulé du budget primitif tel que présenté va se heurter à la contrainte du respect des ratios financiers, le Conseil régional met l'accent sur l'importance d'un pilotage fin de l'exécution budgétaire. Celle-ci nécessitera une gouvernance spécifique et rapprochée ainsi qu'un renforcement de l'effort de priorisation déjà engagé, qui passera notamment par un recentrage des interventions sur les actions et dispositifs à plus fort impact, une sélectivité accrue dans l'allocation des ressources (efficience/efficacité/différenciation) ainsi qu'une interrogation systématique des engagements, contrats ou stratégies signés pour voir si ces derniers peuvent être revisités (suspension, décalage, étalement ...). Les ajustements et arbitrages à opérer affecteront fort probablement tant la composante investissement que fonctionnement du présent budget.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER tient tout d'abord à souligner la difficulté de l'exercice auquel le Conseil régional vient de se livrer. L'élaboration du budget primitif 2026 s'est en effet effectuée dans un contexte incertain, instable et peu porteur, tant au plan international que national, avec notamment une situation politique, économique et financière offrant peu de visibilité.

Le CESER regrette que l'aménagement du calendrier budgétaire effectué par le Conseil régional ne lui ait malheureusement pas permis de bénéficier d'une meilleure visibilité sur l'effort de redressement des finances publiques attendu des collectivités territoriales, et sur sa contribution effective à cet effort.

Le CESER ne saurait cacher que la lecture du document soumis pour avis l'a quelque peu surpris. Le Conseil régional précise en effet que l'équilibre de son budget repose sur une équation complexe et instable, qui dépend grandement du bon dosage à trouver entre volontarisme politique et responsabilité budgétaire. Il souligne par ailleurs que le programme annuel d'investissements prévu ne peut être déroulé en l'état du fait de son incompatibilité avec les ratios financiers à respecter et que la quadrature du cercle passe concrètement par un pilotage fin de l'exécution budgétaire, avec la réalisation probable d'ajustements assez significatifs en cours d'exercice, tant au plan investissement que fonctionnement.

Si la situation telle que décrite découle du volontarisme politique affiché, le CESER comprend, au vu des informations complémentaires obtenues auprès du Conseil régional, qu'elle semble aussi provenir pour partie de la difficulté rencontrée à planifier finement le déroulement opérationnel du programme pluriannuel d'investissements, avec une concentration forte de dépenses sur l'exercice 2026 qu'il va falloir essayer de réguler.

Le CESER comprend donc que le budget primitif présenté est appelé à subir des modifications significatives, faute de pouvoir être réalisé en l'état. Par conséquent, il lui est difficile d'émettre un avis complet et éclairé. Il demeure donc prudent et attendra de disposer de la première décision modificative pour voir comment les arbitrages annoncés seront déclinés.

2.1. Concernant l'introduction

2.1.1. Un programme volontariste dont les contours sont appelés à être réaménagés

Le Conseil régional présente un budget primitif ambitieux, dont l'enveloppe globale dépasse le seuil des 2 Md€, en hausse de 3,7 %. Celui-ci porte la marque de l'important programme d'investissements qui est proposé (665 M€), hors dette (131 M€) et fonds européens (53 M€).

Le CESER s'étonne quelque peu d'une telle évolution dans un contexte où le Conseil régional voit sa situation financière se tendre sensiblement et doit par ailleurs faire face à une baisse non négligeable de ses recettes de fonctionnement. Il relève d'ailleurs que le Conseil régional reconnaît le caractère très ambitieux de ce budget qui ne peut, tel que présenté, être déroulé sans buter sur la contrainte de soutenabilité de sa trajectoire financière.

Les choix opérés par le Conseil régional, qui combinent effort d'investissement massif et baisse des dépenses de fonctionnement, impactent clairement la structure du budget qui voit sa composante investissement passer de 38 % à 42 % du global, les dépenses de structure, stables en montant, voyant leur poids relatif (2,7 %) baisser.

L'effort de réduction des dépenses de fonctionnement porte la quasi-intégralité du poids de l'ajustement attendu au titre de la contribution au redressement des finances publiques. Concernant lesdites dépenses, le CESER relève tout d'abord que l'effort de réduction de 40 M€ annoncé dans les orientations budgétaires n'a été que partiellement réalisé (17 M€), l'ajustement additionnel étant programmé en cours d'exercice selon des informations complémentaires transmises par le Conseil régional. Le CESER constate une bonne maîtrise des dépenses salariales (+ 2,9 %) et de mobilités (+ 3,9 %) dont l'évolution à la hausse s'est bien infléchie, conformément à ce qui avait été annoncé. Pour ce qui est des autres dépenses, qui diminuent en moyenne de 7,6 %, le CESER tient surtout à souligner les fortes baisses enregistrées sur les programmes de certaines missions, notamment celle ayant trait à l'économie (- 16,6 % comparé au BP25) qui semble jouer un rôle de variable d'ajustement, ainsi que celles concernant la transition écologique et climatique (- 13,7 %), la formation et l'orientation professionnelles (- 8,3 %) qui, pour beaucoup, s'apparentent à des dépenses d'investissement, tournées vers la préparation de l'avenir.

Le CESER est conscient que, sous la contrainte, les choix à opérer sont difficiles à effectuer. Il s'inquiète fortement de l'incidence que ces baisses de budget auront sur le territoire régional et sa dynamique globale ainsi que sur tous les acteurs qui l'habitent et l'animent. Cette inquiétude est d'autant plus grande qu'il sait venir d'autres ajustements sur lesquels il ne peut manquer de s'interroger. Si la méthode de priorisation est présentée et les grands principes qui la guident globalement déclinés (priorisation en fonction de l'impact des politiques publiques, sélectivité accrue dans les actions, déploiement et mobilisation de moyens et dispositifs, différenciation en fonction des capacités,

questionnement des engagements et contrats signés avec les principaux partenaires), le CESER ne peut que s'interroger sur les conséquences qu'ils auront une fois mis en œuvre.

2.1.2. Des priorités réaffirmées dans un contexte de plus en constraint

Alors même que son plan pluriannuel d'investissements de 3,3 Md€ se déroule normalement, avec un taux de réalisation en phase avec l'objectif fixé, le Conseil régional affiche son fort volontarisme en prévoyant d'investir 665 M€ en 2026. Les priorités retenues sont en cohérence avec les principales ambitions définies dans les grandes stratégies, schémas et plans, ce que le CESER apprécie.

Le programme donne la priorité aux services publics ainsi qu'à la cohérence sociale et territoriale. Il continue par ailleurs à sanctuariser certains budgets (cultures, langues régionales, sports). Le CESER apprécie ces choix qui vont notamment se traduire par la poursuite des investissements dans la vie lycéenne (136 M€), la réalisation d'importantes dépenses en infrastructures/équipement pour les mobilités (210 M€) ainsi que la finalisation du plan Bretagne très haut débit (38 M€) que le CESER tient à saluer. Il apprécie par ailleurs que l'ambition maritime affichée se déploie progressivement, avec une enveloppe de 83 M€ dédiée aux ports.

Vu l'importance, la diversité et le développement du patrimoine détenu par la Région, et dont la préservation est considérée comme prioritaire, le CESER aurait apprécié qu'un éclairage particulier soit apporté sur cet important volet du programme d'investissements. Certaines évolutions constatées, telles que la baisse des fonds alloués aux canaux ou au programme 906 peuvent en effet susciter quelques interrogations.

Conscient des ajustements à venir sur le volet investissements du budget, le CESER aurait là aussi souhaité bénéficier d'un éclairage sur les principales pistes que le Conseil régional compte explorer pour aménager son programme de dépenses. Le levier du questionnement des engagements, contrats ou conventions signés a déjà été actionné, avec la baisse remarquée des dotations allouées au patrimoine des lycées privés (- 7 M€ comparé au BP 2025) ainsi que celles dédiées à l'enseignement supérieur (- 5 M€) et à certaines structures régionales (associations, syndicats...). Ce dernier sujet interpelle le CESER quant aux modalités de dialogue entre la Région et les différentes parties concernées par ces restrictions ou suppressions budgétaires. Toute décision de ce type a des conséquences, qui peuvent déstabiliser les structures les plus fragiles et/ou les conditions d'un dialogue social de qualité. Le CESER estime que l'anticipation, la progressivité, l'équité et la transparence doivent guider ces échanges et les décisions qui en découlent.

A ce stade, le CESER ne peut manquer de s'interroger sur le déroulement à venir du Contrat de plan Etat-Région (CPER) qui constitue une dimension importante du budget et sur lequel il ne dispose d'aucune visibilité.

D'une manière générale, et au vu des réductions de dépenses déjà effectuées, engagées et à venir, le CESER ne peut que s'interroger et s'inquiéter sur l'impact de ces ajustements sur les ambitions et objectifs des grands stratégies, schémas et plans, qui au-delà des caps fixés mériterait d'être adapté pour s'accorder au contexte effectif de déploiement des politiques publiques.

2.2. Concernant les recettes

2.2.1. Encore des incertitudes sur des ressources qui continuent à baisser

Principal levier utilisé par l'Etat pour contraindre les collectivités locales à infléchir l'évolution du niveau de leurs dépenses et les faire ainsi participer à l'effort de redressement des finances publiques, l'ensemble des recettes de fonctionnement de la Région continue encore cette année d'évoluer à la baisse. Concernant cette « régulation » par l'Etat des ressources régionales, le CESER regrette qu'elle passe par le recours à des outils tels que le dispositif de lissage conjoncturel des ressources (DILICO 2) qui rajoute de l'incertitude et de l'instabilité au dispositif général, de par son caractère conditionnel très restrictif.

Le CESER relève une nouvelle fois le caractère très évolutif, incertain et volatil des ressources mises à disposition de la Région qui tend de plus en plus à perdre le bénéfice de la dynamique de certaines recettes fiscales. Il regrette cet état de fait qui met clairement le Conseil régional en difficulté et l'empêche d'inscrire sereinement son action dans une perspective pluriannuelle. Dubitatif quant à l'autonomie financière effective que le cadre constitutionnel actuel accorde à la Région, il rappelle qu'il a entamé une réflexion sur le thème des ressources allouées à la collectivité pour lui permettre d'assumer pleinement les missions relevant des compétences qui lui sont attribuées.

Alors même que ce budget primitif a été bâti sur l'hypothèse d'une baisse de recettes de 40 M€, le CESER relève avec une certaine surprise que cette diminution risque d'être plus forte qu'anticipée. En effet, il constate déjà une différence de 30 M€ avec les estimations faites dans le cadre des orientations budgétaires, cet écart s'expliquant par un réajustement des projections effectuées suite à la constatation d'une moindre dynamique de certains rentrées fiscales (TVA et accises).

Au-delà des évolutions des composantes du panier de ressources, avec la réactivation prévue de la dotation globale de fonctionnement (237 M€) appelée à se substituer à une fraction de TVA perçue, le CESER s'inquiète des nombreuses incertitudes entourant encore à date la perception de certaines recettes. Elles concernent notamment les dotations liées au Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), qui pourraient encore diminuer, ainsi que celles relevant du protocole Ségur, qui pourraient éventuellement disparaître. Elles portent aussi sur le sort qui sera effectivement réservé à la dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) dont la Bretagne bénéficie. De mauvaises surprises sont malheureusement possibles en la matière, qui viendraient encore fragiliser l'équilibre très instable du présent budget primitif.

Le passage en revue du volet ressources du budget primitif 2026 fait une nouvelle fois clairement ressortir le peu de leviers à la main de la Région. Le potentiel de la fiscalité avec pouvoir de taux a été mobilisé, avec une tarification de la carte grise au plafond. Au vu de la forte contrainte financière qu'il subit, le CESER comprend que le Conseil régional se soit emparé de la possibilité de lever un VMRR pour financer sa politique de mobilité, la mise en place du dispositif devant lui permettre de récupérer 29 M€ en 2026. Le CESER va s'attacher à suivre la mise en œuvre dudit dispositif et l'avancement des autres pistes déjà évoquées pour financer les mobilités. En particulier, le CESER regrette que l'Etat n'ait pas ouvert la voie à une réflexion sur le recours à l'option taxe de séjour additionnelle qui aurait permis d'élargir le champ des possibles.

En ce qui concerne les fonds européens, le CESER constate que leur montant varie peu d'un exercice à l'autre (77 M€, soit 3,8 % du budget primitif 2026), provenant pour l'essentiel des programmes 2021-2027 du FEDER-FSE (57 M€) et du FEAMPA (15 M€). Il souligne toutefois la tendance de la Région à recourir plus régulièrement au FEDER pour financer ses programmes d'action, notamment dans le champ économique, et rappelle que lesdits fonds sont susceptibles d'évoluer prochainement (montant, modalités de gestion) dans le cadre des discussions actuellement en cours au niveau européen, et donc d'impacter à terme la Région (ressources non stables). Les budgets de certains programmes comprennent une part plus ou moins importante de contreparties des financements européens (FEDER, FEADER, FEAMPA), cependant ces informations ne sont pas visibles à la lecture du document. Pour une meilleure clarté et permettre une meilleure analyse des budgets mobilisables ou non, le CESER souhaiterait une mise en valeur des budgets dédiés à des contreparties des fonds européens dans chaque programme.

Les principaux constats effectués ci-avant renforcent la conviction du CESER de la nécessité de faire évoluer le dispositif de financement de la Région afin de lui apporter plus de stabilité, de visibilité et de capacité de projection.

2.3. Un recours accru à l'endettement qui pèse sur la trajectoire financière de la Région

Le CESER ne saurait cacher son inquiétude à la lecture du budget primitif 2026 qui voit la Région indiquer qu'elle ne pourra, en l'état, dérouler son budget du fait de son incompatibilité avec les ratios financiers qu'elle se doit de respecter.

Il remarque que la dette (544 M€), variable d'ajustement et de bouclage du budget primitif, occupe une place de premier rang dans les ressources dont elle représente 27 %. Il s'agit d'un montant conséquent qui va clairement

contribuer à dégrader davantage la situation financière de la Région. Celle-ci dispose actuellement d'une capacité de désendettement oscillant autour des 7 années et qui se rapproche rapidement du seuil d'alerte fixé par son principal prêteur qu'est la Banque européenne d'investissement. Sur ce point, le CESER note avec satisfaction le succès des négociations menées par la Région avec ce partenaire qui lui ont permis de desserrer quelque peu la contrainte subie et de porter le seuil maximum à 9 ans.

Le CESER relève surtout le poids accru de la charge de remboursement de la dette (131 M€, soit + 17 M€) qui pèse fortement sur l'épargne nette dégagée par le Conseil régional et dont le niveau atteint un seuil très (trop) bas permettant juste d'assurer environ 7 % de la couverture du programme d'investissements prévu (665 M€).

L'exercice 2026 sera clairement un exercice sous tension qui nécessitera un pilotage constant, fin et resserré des dépenses, tant d'investissements que de fonctionnement.

2.4. Conclusion

Le budget primitif pour l'année 2026 présenté par le Conseil régional fait assez clairement ressortir les limites du système de financement de la Région, et ce alors même qu'il repose sur un principe d'autonomie financière dont l'interprétation et la mise en pratique par l'Etat empêchent effectivement la Région d'exercer pleinement, correctement et sereinement les missions relevant de ses compétences.

Au vu du contexte actuel, qui tend à se durcir, et du renforcement constaté de la contrainte financière subie par la Région, le CESER ne peut que réitérer les souhaits déjà formulés dans la conclusion de son avis sur la DM1 au budget 2025 qui sont plus que jamais d'actualité.

La situation ne s'est pas améliorée depuis lors et les indicateurs d'alerte clignotent malheureusement de plus en plus. La solution ne peut passer par des aménagements ponctuels qui tendent assez souvent à fragiliser le socle de confiance sur lequel doivent s'appuyer toutes les politiques publiques. La consolidation de celui-ci s'impose en effet et nécessite une réaction collective forte et rapide de l'ensemble des acteurs concernés.

1 – Vie lycéenne et vie étudiante

101 – Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes

Sur proposition de Manuel DE LIMA, Laurent FONTENELLE et Aude POCHON
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il est proposé de poursuivre la politique d'accompagnement des projets éducatifs portés par les établissements d'enseignement, lesquels visent à favoriser le développement de la citoyenneté, de la conscience écologique, ainsi que la réussite et l'épanouissement des lycéennes et lycéens.

A cet effet, le dispositif *Karta Bretagne* offre à la fois un soutien financier et un appui en ressources pour accompagner les établissements dans la construction de leurs projets.

Il est également proposé de relancer, pour l'année scolaire 2025-2026, un budget participatif des lycéennes et des lycéens, consacré aux enjeux climatiques.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note que la synthèse 2026 du programme 101 est moins détaillée que celle présentée l'an dernier. Il s'interroge notamment sur l'absence de deux actions qui figuraient dans le budget 2025.

Tout d'abord, s'agissant du projet de compagnonnage artistique et culturel mené conjointement avec le programme 302 (spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles), visant à développer des partenariats entre les établissements scolaires et les structures culturelles, aucune mention n'est faite de la poursuite, dans le cadre du programme 101, du financement des quatre jumelages évoqués en 2025. Cette action est-elle toujours d'actualité, alors que l'engagement de la Région s'inscrit sur une durée de trois ans ?

Ensuite, l'action de valorisation des filières professionnelles à travers le label *Qualycée* se poursuit-elle ? Dans le BP 2026 figurent bien une autorisation d'engagement de 65 k€ et un crédit de paiement d'investissement de 70 k€, mais l'autorisation de programme associée à cette action n'apparaît plus. Le CESER souhaiterait disposer d'éléments d'explication à ce sujet.

Enfin, le CESER observe que la Région entend conserver, via le dispositif *Karta Bretagne* avec la reconduction de ses cinq thématiques, son soutien aux projets éducatifs, mais aussi son engagement dans la lutte contre la précarité menstruelle, son accompagnement de la découverte de la littérature, et son budget participatif permettant l'émergence de projets en lien avec les enjeux climatiques. Cependant il s'inquiète de la baisse significative, par rapport au budget 2025 consolidé, de l'autorisation d'engagement (- 37 %) et des crédits de paiement de fonctionnement (- 35 %) liés à ce programme¹.

102 – Patrimoine bâti des lycées publics

Sur proposition de Ronan OILLIC et Philippe PICHON
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Inscrit dans le plan d'action 2026-2028, ce programme regroupe l'ensemble des actions de la Région pour le bâti des lycées, et a pour objectif, dans un souci d'aménagement équilibré du territoire, d'adapter le bâti aux usages, de le rationaliser et de le mutualiser, d'avoir des lycées sécurisés et en bon état, tout en ayant toujours pour ambition d'avoir des lycées en pointe sur les enjeux environnementaux.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le changement de dénomination d'un certain nombre d'actions et le regroupement de certaines d'entre elles entre les budgets 2025 et 2026 rendent difficile l'analyse des évolutions.

Avec un budget de 120 M€ en autorisation de programme et 113 M€ en crédit de paiement d'investissement, l'année 2026 est en légère augmentation par rapport à l'année 2025. Le CESER regrette qu'il ne soit pas indiqué dans le document si l'augmentation en investissement correspond uniquement aux effets de l'inflation sur les travaux ou si le Conseil régional envisage d'augmenter le rythme des travaux dans les lycées.

Pour ce programme, le CESER note que l'action « *rénover et entretenir le bâti des lycées* », est budgétisée à hauteur de 33 M€ ce qui représente une baisse de 11 % par rapport à l'action « *assurer le maintien des sites* » en 2025. Le CESER s'interroge sur les raisons de cette baisse.

¹ Comparaison avec le BP 2025 modifié par les DM1 et DM2.

Par ailleurs, il est noté « qu'en lien avec l'étude Lycées 2040, certains lycées présentant une sensibilité particulière bénéficieront d'une enveloppe de 1,6 M€ ». Le CESER souhaiterait avoir des précisions sur la notion de « sensibilité particulière ».

Il regrette que, parmi les actions relevant de la responsabilité du propriétaire, l'enveloppe pour la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité soit intégrée dans un chapitre « *offrir un cadre éducatif et des conditions de travail de qualité* », sans que cette action soit détaillée. De ce fait, il n'est pas possible de suivre la stratégie régionale concernant l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP). Le CESER rappelle, comme il l'a exprimé dès décembre 2020 (et redit en décembre 2024), « *qu'il ne faudrait pas que le critère de praticabilité vienne se substituer à celui d'accessibilité* ».

Dans son avis du 2 décembre 2024, le CESER notait « *à plus ou moins court terme, des travaux seront à envisager en lien avec les évolutions de la carte des formations* » et qu'il « *souhaiterait connaître les prévisions d'adaptation des locaux aux nouvelles formations* ». Il regrette qu'aucun détail ne soit apporté à ce sujet, le document se contentant de préciser que l'enveloppe dédiée aux nouvelles formations est intégrée à l'action « *offrir un cadre éducatif et des conditions de travail de qualité* ».

Bien qu'affiché comme étant un axe structurant, l'investissement dans l'action environnementale baisse pour la deuxième année consécutive, passant de 8,38 M€ en 2025 à 7,74 M€ en 2026. Le CESER regrette cette diminution au regard des besoins des établissements et des sources d'économies futures que représente l'investissement dans la performance énergétique des bâtiments. A l'inverse, il relève positivement que l'année 2026 verra le remplacement des trois dernières chaudières au fioul du parc, ce qui concrétisera les efforts menés depuis plusieurs années.

Enfin, un effort important est prévu pour l'intensification des usages ; le CESER suivra attentivement les objectifs et les actions de mutualisation compris dans cette action et qui rejoignent ses propres réflexions au sujet des conséquences de la baisse annoncée par l'INSEE de la démographie lycéenne.

103 – Accompagnement des investissements des établissements privés

Sur proposition de Virginie TEXIER et Daniel TUNIER
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour 2026, il est proposé d'ouvrir, au titre du programme 103, une autorisation de programme de 11,485 M€, ainsi qu'une autorisation d'engagement de 115 k€. Il est également proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 11,485 M€ en investissement et de 215 k€ en fonctionnement, afin de soutenir les investissements immobiliers et les équipements des établissements privés sous contrat, notamment au regard des enjeux de sécurité, d'accessibilité et de maîtrise des consommations énergétiques, ainsi que l'adaptation des équipements pédagogiques.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte du soutien régional aux investissements des établissements privés, dans le respect du cadre réglementaire, en même temps que de la baisse du budget alloué à ce programme, - 31 % en AP (investissement), - 50 % en AE (fonctionnement), - 31 % en CPI (investissement) et - 7 % en CPF (fonctionnement)².

Le CESER souhaite connaître l'impact de cette baisse sur les investissements des établissements privés.

² Comparaison avec le BP 2025 modifié par les DM1 et DM2.

Il rappelle sa demande de lisibilité des critères de priorisation des investissements (sécurité, accessibilité, performance énergétique) et d'un bilan annuel des opérations soutenues.

104 – Equipements des lycées publics

Sur proposition de Jean-François ESNEE et Hervé SALIOU
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme concerne l'ensemble des lycées publics de la compétence de la Région. Les actions inscrites dans ce programme contribuent à améliorer la qualité de vie et de formation des lycéens et lycéennes ainsi que les conditions d'exploitation des établissements. Il comporte aussi un volet numérique pour mettre à disposition de tous des matériels et équipements numériques adaptés aux référentiels des formations.

Le budget proposé est de 11,3 M€ en investissement et 17,5 k€ en fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER relève que le niveau des crédits de fonctionnement du programme 104 serait limité, en 2026, à 17,5 k€ contre 925 k€ précédemment, ce qui réduit drastiquement la capacité à répondre à des besoins émergents ou imprévus à l'échelle des lycées. Cette situation appelle une clarification sur les modalités concrètes de mise en œuvre de cette politique et sur son articulation avec d'autres lignes budgétaires.

Le CESER note qu'il est proposé de maintenir, malgré cette baisse, les efforts pour adapter les équipements d'exploitation (priorité donnée aux matériels de restauration et entretien ainsi qu'aux équipements de sécurité) en fonction des besoins matériels des lycées et en corrélation avec l'évolution pédagogique des formations mais principalement en accord avec la carte des formations professionnelles initiales.

Le CESER relève que les capacités de financement ne permettent de retenir que 50 % des demandes, ce qui nécessitera un effort de priorisation des établissements mais aussi une participation à ces achats à hauteur de 20 % sur leurs fonds propres. Il attire l'attention sur les effets potentiels de ces modalités en termes d'équité entre établissements, notamment au regard de leurs capacités financières respectives.

Le CESER encourage le ré-usage et le redéploiement des équipements en prévoyant les transferts entre lycées. Il considère que ces pratiques peuvent constituer des leviers pertinents d'efficacité et de sobriété, à condition qu'elles soient accompagnées d'un pilotage clair et transparent.

Les renouvellements d'équipements pédagogiques seront phasés et adaptés aux urgences signalées par les établissements et en fonction de l'évolution de la carte des formations et des besoins pédagogiques identifiés. Le CESER souligne l'importance de maintenir une capacité d'adaptation suffisante afin de répondre aux exigences spécifiques des formations les plus techniques et professionnalisantes.

En ce qui concerne le volet numérique, le CESER observe que le BP 2026 s'inscrit dans la continuité des orientations arrêtées en 2025, notamment dans le cadre de la DM1, qui a acté la prolongation d'un an de la durée d'usage des équipements numériques et le lancement d'un inventaire exhaustif des matériels équipant les lycées, intégrant des indicateurs de taux d'usage et de vétusté. Il prend acte de la volonté de fonder les renouvellements d'équipements numériques sur une meilleure connaissance du parc existant et sur la priorisation des besoins pédagogiques, plutôt que sur un renouvellement systématique à échéance fixe. Il souhaite attirer l'attention sur un point de vigilance : l'allongement de la durée de vie des équipements numériques ne devra pas avoir d'impact négatif sur la qualité des apprentissages, notamment dans les formations technologiques, industrielles et scientifiques, ni se traduire par une

augmentation des coûts de maintenance ou des temps d'indisponibilité des matériels. Le CESER souhaite, par ailleurs, disposer d'un retour d'expérience sur les actions engagées en matière de reconditionnement, d'achats responsables et de redéploiement des équipements entre établissements.

Dans ces conditions, la mise en œuvre du programme en 2026 ne peut plus reposer sur des arbitrages budgétaires classiques entre les demandes des établissements. Elle conduit, de fait, à une limitation très forte des interventions nouvelles, à un report massif des besoins exprimés et à un recours quasi exclusif aux solutions de ré-use, de redéploiement et de prolongation de la durée de vie des équipements existants.

107 – Fonctionnement des lycées publics

Sur proposition de Laurent FONTENELLE et Françoise FROMAGEAU
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional assure les moyens humains et financiers nécessaires au bon fonctionnement des lycées publics. Il gère l'accueil, la restauration, l'hébergement, ainsi que l'entretien général et technique des établissements. Il décide des objectifs et moyens alloués pour ces missions, essentielles à la qualité des enseignements et de la vie lycéenne dans les lycées bretons.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le contexte budgétaire incertain et la baisse démographique scolaire incite le Conseil régional à maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement des lycées.

Le CESER s'interroge notamment sur ce qui est impacté par la baisse du budget alloué à l'action « Bien manger dans les lycées » et sur les redéploiements de crédits entre les différentes actions du programme

Il salue la poursuite du financement pour l'achat des premiers équipements professionnels destinés aux élèves, ainsi que le déploiement de la carte Korrigo Services.

En conclusion, le CESER note à nouveau, comme en 2025, et malgré un contexte budgétaire compliqué, la volonté de la Région d'assurer la qualité du fonctionnement des lycées publics.

108 – Participation au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de Virginie TEXIER
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il est proposé d'ouvrir, au titre du programme 108, une autorisation d'engagement de 46,543 M€ et d'inscrire des crédits de paiement de 46,543 M€ en fonctionnement. Ces crédits visent à assurer la participation régionale au fonctionnement des classes d'externat des lycées privés sous contrat, conformément aux obligations légales.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte que le programme 108 relève principalement d'obligations légales (participation au forfait d'externat des établissements privés sous contrat). Dans ce cadre, et au vu des éléments présentés, le CESER n'a pas d'observation particulière à formuler.

109 – Enseignement supérieur et vie étudiante

Sur proposition de Clémence GAIGNEUX et Pascal OLIVARD
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 109 met en œuvre les objectifs de la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES), adoptée en avril 2023, intégrant le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR). Ce programme se décline en 3 volets :

- un volet immobilier qui concerne la poursuite du CPER 2021-2027, intégrant « l'expérimentation bretonne » pour la rénovation énergétique des campus ;
- un volet « Vie étudiante » qui concerne l'amélioration des conditions de vie des étudiants et étudiantes et leur engagement ainsi que l'accompagnement de leurs initiatives en faveur des transitions écologique et sociale ;
- un volet qui concerne le GIP Campus Numérique de Bretagne.

Il est rappelé que dans ses orientations en faveur de la vie étudiante, adoptées en avril 2024, le Conseil régional a fait de l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiants et étudiantes une priorité.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate une forte baisse dans l'ensemble des lignes budgétaires, avec une baisse de 1,55 M€ en AP (- 22 %), de 3,875 k€ en AE (- 1 %), de 3,95 M€ en CPI (- 34 %) et de 25 k€ en CPF (- 7 %), par rapport au budget 2025 post-DM2.

Concernant l'appel à projets *PEPS Transitions*, le CESER tient à rappeler, comme dans son avis sur la DM2 du budget primitif 2025, les réserves qu'il a formulées concernant l'articulation de ce dispositif avec la programmation des fonds issus de la CVEC (Contribution vie étudiante et de campus), gérés par le CROUS ou les établissements d'enseignement supérieur bretons. Il s'interroge également sur le choix du prestataire chargé de dispenser les formations proposées aux associations. Par ailleurs, des réseaux associatifs existants, tels que la Fédération des associations étudiantes de Bretagne occidentale (Fédé B), dispensent déjà des formations similaires à celles prévues dans le cadre de *PEPS Transitions*. Les associations qui en sont membres pourraient, dès lors, percevoir comme un frein l'obligation de suivre des formations qu'elles reçoivent déjà, dans le cadre de leurs demandes de financement.

Pour le volet précarité alimentaire, le CESER, très intéressé et enthousiaste à l'idée d'une expérimentation d'un projet de sécurité sociale alimentaire pour les étudiants et étudiantes, aimeraient avoir davantage d'informations sur ce projet, telles que les lieux et partenariats envisagés. S'il est vrai que la mesure a été récemment annoncée, le CESER s'interroge sur les répercussions que pourrait avoir la généralisation des repas à 1 € sur ce dispositif.

Concernant le CPER 2020-2027, le CESER se félicite que l'enveloppe de la Région soit engagée à hauteur de 82 % à la fin 2025 sur le volet rénovation énergétique du bâti universitaire. Il regrette toutefois que les chiffres annoncés en AE ne permettent pas de connaître le taux d'engagement prévisionnel à la fin 2026. Le CESER note avec satisfaction le maintien de l'engagement pris pour l'expérimentation bretonne. Il s'inquiète toutefois de la capacité

réelle des universités à honorer leurs contributions financières au regard des difficultés croissantes auxquelles elles sont confrontées.

Enfin, concernant l'amélioration des conditions de vie des étudiants, le CESER note et se réjouit que l'ensemble des opérations prévues semble toujours d'actualité. Toutefois, il regrette le manque de précisions qui, comme pour la rénovation du bâti, auraient pu permettre de connaître le taux de réalisation des engagements pris à la fin 2025. Le CESER restera attentif sur les questions du logement étudiant pour lequel les retards inquiètent, les besoins étant avérés.

2 – Emploi, formation et orientation professionnelles

201 – Orientation et information sur les métiers

Sur proposition de Frédéric LE GOUIL, Pascal OLIVARD et Daniel TUNIER
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 201 recouvre le développement de la connaissance de la relation emploi-formation, la gouvernance du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) et l'animation d'IDÉO, service public régional d'information et d'appui à l'orientation.

Comme les années précédentes, il est proposé de continuer à mener des actions qui s'inscriront en lien avec les objectifs de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociale (SRTES).

Il s'agit tout d'abord d'accompagner les travaux d'observation afin d'éclairer la définition et l'animation des politiques régionales en matière d'orientation, de formation et d'emploi. Pour cela, le Conseil régional s'appuiera sur les travaux du Gref Bretagne et de la commission Prospectives Emploi-Compétences du CREFOP.

Il est aussi proposé de faire évoluer l'offre de service IDÉO afin de permettre à l'ensemble des personnes habitant le territoire ainsi qu'aux professionnelles et professionnels de l'orientation d'avoir accès à une information adaptée à leur besoin.

Enfin, dans le cadre des chantiers du CPRDFOP, l'ensemble de ces actions chercheront aussi à renforcer la prise en compte des enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes et de mixité des métiers, de lutte contre les déterminismes sociaux et géographiques, et de sensibilisation sur les transitions environnementales.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Comme l'an passé, le CESER tient à préciser qu'il est bien conscient des incertitudes qui pèsent sur le budget régional 2026, et donc sur ce programme, au regard des incertitudes pesant sur le budget national.

Malgré les annonces et le contexte encore fluctuant, le CESER note que le Conseil régional propose des orientations volontaristes accompagnées d'un panel d'actions qui le sont tout autant. Il souhaite ainsi accompagner le déploiement des dix pactes sectoriels qui seront opérationnels en 2026 en favorisant l'attractivité, l'information sur ces secteurs, l'accueil de stagiaires, l'inclusion... Il propose aussi de poursuivre le travail prospectif engagé dans le cadre du CPRDFOP et de soutenir les démarches de GPECT. Dans le cadre du renouvellement de la charte IDÉO, le Conseil régional montre sa volonté de permettre à chacune et à chacun un accès à l'information afin de construire un projet d'orientation et d'accéder à un emploi durable. Dans le même temps, il maintient ses actions afin de

prévenir les risques de décrochage scolaire. Enfin le Conseil régional met en avant sa volonté de développer des actions au plus près des habitantes et habitants du territoire.

Cette énumération semble donc conforter ce volontarisme affiché. Mais le CESER tient à faire part de ses craintes sur la capacité à atteindre les objectifs fixés compte tenu de la baisse importante des moyens alloués à ce programme tant en autorisation de paiement qu'en crédits de fonctionnement (baisse de 36 % des CPF au BP2026 par rapport à la DM2 2025). Cette diminution importante ne va-t-elle pas obérer un certain nombre d'actions prévues sur l'année ?

Le bordereau ne permet pas d'identifier les actions impactées, ce que regrettent profondément le CESER, car cet état de fait ne permet pas d'éclairer les choix politiques potentiellement opérés.

Certes, le CESER entend bien qu'une partie de la baisse des crédits de fonctionnement s'explique par le fait que la compétition des métiers n'aura lieu qu'en 2027. Mais pour autant, les économies qui seront réalisées interrogent le CESER sur la réalité du volontarisme du Conseil régional. Comme il l'avait déjà écrit en décembre 2025, au moment de la DM2, le CESER craint que « *ce choix du Conseil régional [...] ne prive un grand nombre [des habitantes et des habitants d'un territoire] des informations sur les métiers, les formations et les parcours de formation, nécessaires et indispensables pour leur orientation* ».

Il s'inquiète aussi des conséquences sur le travail autour de l'attractivité des métiers en lien avec la mise en place des Pactes sectoriels dans des filières qui peinent à recruter.

Le CESER s'interroge aussi sur l'absence d'actions autour du Conseil en évolution professionnelle.

202 – Apprentissage

Sur proposition de Yvan-Pierre MELL et Philippe PICHON
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En cohérence avec les objectifs de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) et dans le cadre d'une convention triennale avec France Compétences pour soutenir des projets d'investissement ou de fonctionnement des Centre de formation des apprentis (CFA), la Région a défini 3 axes d'intervention concernant l'apprentissage :

- Le soutien aux CFA contribuant à un aménagement équilibré du territoire ;
- Le développement des filières prioritaires de l'économie bretonne ;
- La qualité des formations et la sécurisation des parcours des apprentis.

La Région intervient pour accompagner les projets d'investissement structurants des CFA d'une part, pour accompagner les projets pédagogiques des parcours de formation des apprentis d'autre part.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le Conseil régional précise dans le rapport que le montant financier prévu par France Compétences dans le cadre de cette convention « *est susceptible de connaître une baisse très significative qui remettrait en question le principe même d'une intervention régionale sur ce champ. Compte tenu du calendrier et des incertitudes qui demeurent à la date d'écriture du rapport, la construction du budget primitif n'intègre pas ces évolutions potentielles.* »

De fait, les propositions budgétaires sont exactement les mêmes que celles du BP 2025 : 9,8959 M€ en crédits d'investissement pour soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA et 1,8 M€ en crédits de fonctionnement pour participer aux projets des CFA.

Toutefois, le programme 202 pourrait être fortement impacté par la baisse évoquée de la dotation annuelle de France Compétences. Cette dernière était de 13,971 M€ dans le BP 2024 ; elle n'était plus que de 11,6959 M€ dans le BP 2025, soit en diminution de 16 %. Cette fois, la baisse pourrait être drastique : la Région recevrait 5,8478 M€ de France Compétences, soit une chute de 50 % ! Il subsisterait, certes, 13,740 M€ dans le cadre du dispositif d'accompagnement financier de la réforme de l'apprentissage (neutralisation financière de la réforme) mais cette compensation permet de financer à la fois les actions en matière d'apprentissage et celles en faveur de la formation professionnelle plus globalement.

Dans ce contexte, et en l'absence d'évocation d'appels à projets pour 2026, le CESER s'inquiète du devenir des orientations régionales, qu'il juge pertinentes, et qui consistent à soutenir :

- les CFA accueillant des jeunes peu qualifiés (infra bac) ;
- les formations dites « rares » ou « émergentes » pour lesquelles les CFA mènent des opérations spécifiques de communication pour pallier le manque d'attractivité ou la méconnaissance des métiers, tout particulièrement les formations préparant aux nouvelles compétences liées aux transitions écologiques et énergétiques ;
- les actions visant à prévenir les risques de rupture ;
- les actions favorisant la réussite du parcours des jeunes en situation de troubles « DYS ».

Dans le BP 2025, la diminution des financements sur ces actions était déjà de 40 %. La Région doit certes tenir compte des répercussions des décisions de l'Etat en matière d'apprentissage. Dans le cas où elle serait amenée à devoir arbitrer en ciblant ses efforts sur certains publics et / ou certains territoires plutôt que d'autres, le CESER souhaite en avoir connaissance.

203 – Formations sanitaires et sociales et santé

Sur proposition de Françoise FROMAGEAU, Frédéric LE GOUIL et Arnaud PESSON
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"
et d'Elisabeth MAIGNAN et Sylvère QUILLEROU
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Comme l'an passé, le CESER tient à rappeler que les actions 1 et 3 relèvent des questions de formation et d'emploi-insertion (avec la question de l'attractivité des métiers), tandis que l'action 2 relève de la politique de santé, dont le programme 203 ne rend pas entièrement compte.

Tout d'abord, s'agissant des formations sanitaires et sociales (actions 1 et 3), le programme 203 s'inscrit dans le cadre de la SRTES et découle des orientations votées en 2023. Il se décline autour de deux grandes actions :

- le financement des écoles et instituts de formation aux carrières paramédicales, de sage-femmes et du travail social ;
- la poursuite de démarches structurantes.

Ensuite, concernant la politique de santé au sens large (action 2), le programme s'inscrit dans la mise en œuvre, pour la première année, de la nouvelle feuille de route santé 2025-2029 du Conseil régional adoptée en octobre 2025.

Pour l'ensemble des actions prévues au programme 203, le Président du Conseil régional propose une autorisation de programme (AP) de 1,17 M€, une autorisation d'engagement de 59,73 M€ (AE), un crédit de paiement d'investissement (CPI) de 1,83 M€ et un crédit de paiement de fonctionnement (CPF) de 59,73 M€. Une présentation financière plus transversale de l'action de la Région Bretagne dans le champ de la santé, allant bien au-delà du seul programme 203, est annoncée pour le RADD 2025.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Le financement des écoles et instituts de formation aux carrières paramédicales, de sages-femmes et du travail social

Le budget de ce programme ne bouge pas pour ce qui est des autorisations d'engagement et il enregistre une hausse de 13 % en autorisations de programme. La seule baisse, par rapport au budget 2025 post-DM2, concerne les crédits de paiement en investissement ; cette baisse est de - 27 %.

Le CESER salue la volonté de maintenir l'engagement du Conseil régional en faveur de la formation des professionnels des secteurs sanitaire et social, dans un contexte budgétaire marqué par la hausse mécanique des coûts de fonctionnement, la remise en cause de certaines compensations financières de l'État et la nécessité de rationaliser les moyens sans dégrader la qualité des formations.

Il prend acte de la mise en place d'un règlement financier concerté avec les écoles et les instituts, visant à garantir une gestion visible et équitable des moyens alloués. Il alerte cependant sur le risque que la réduction du nombre de places dans certaines filières, faute de financements pérennes, n'aggrave les difficultés sur les métiers en tension (aide-soignant, accompagnant éducatif et social, etc.) et sur l'accès à la formation dans certains territoires. La baisse du nombre de places agréées pour 2026, notamment dans les filières AS et AES, constitue un point d'alerte majeur.

Comme il l'a écrit précédemment, le CESER s'inquiète de la baisse du nombre de places de formation. Il aurait apprécié que soient présentés dans le document des chiffres clairs pour la formation IDE. Parle-t-on bien d'une diminution de 230 places comme cela a été évoqué dans la presse ? Plus largement, le CESER aurait apprécié une présentation ventilée par formation et non par domaine.

Il regrette aussi le choix de diminuer encore le nombre de places dans les filières AS et AES, ainsi que dans les formations de conseiller en éducation sociale et familiale, de technicien de l'intervention sociale et familiale, d'éducateur de jeunes enfants. Le CESER réitère, comme dans ses avis précédents sur le budget 2025 (BP, DM1 et DM2), sa préoccupation quant aux conséquences potentielles de cette diminution du nombre de places sur l'équilibre financier des établissements de formation et, surtout, sur la qualité de l'accueil et de la formation des futurs professionnels des secteurs sanitaire et social. Certaines formations peinant à recruter, il semblerait intéressant, dans le cadre des démarches entreprises par la Région et ses partenaires en faveur de l'attractivité des métiers, de s'interroger sur les causes conjoncturelles et structurelles de ces difficultés.

Le CESER accueille favorablement la poursuite des démarches structurantes avec la mise en place de l'observatoire des formations et des métiers du sanitaire et du social, le travail sur l'attractivité des métiers, le lancement opérationnel du Pacte sectoriel « grand âge » et les démarches entreprises pour sécuriser les parcours de formation. Cependant, comme pour les baisses des crédits pour les instituts de formation, il s'interroge sur la capacité du Conseil régional à mener à bien l'ensemble de ces démarches.

Il émet un avis globalement favorable à la stratégie régionale portée par le programme 203, tout en appelant à la vigilance sur la soutenabilité budgétaire, l'équité territoriale, la sécurisation des parcours de formation et la nécessité d'une coordination renforcée avec l'État et les acteurs locaux. Il insiste sur l'importance de l'innovation, de l'expérimentation et de l'évaluation des politiques publiques pour répondre aux défis de la santé et du social en Bretagne.

2.2. Le financement d'actions en faveur de la santé

Sur proposition d'Elisabeth MAIGNAN et Sylvère QUILLEROU
au nom de la commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

La gouvernance de la santé à l'échelle régionale s'appuie sur un partenariat entre plusieurs acteurs publics, dont l'État demeure le principal responsable et garant. Dans ce cadre, le Conseil régional s'est engagé dans une politique de santé volontariste et ambitieuse, en adoptant une « nouvelle feuille de route santé » en octobre 2025 traduisant une volonté politique affirmée d'agir en faveur du bien-être et de la qualité de vie de la population en Bretagne.

Le CESER, attaché à la vision globale d'une santé considérée comme un enjeu transversal à l'ensemble des politiques publiques — sociales, économiques, environnementales ou éducatives —, adhère pleinement à cette orientation, et soutient le Conseil régional dans la poursuite de cette dynamique, afin de renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action publique en matière de santé.

Selon l'OMS, environ les trois quarts des déterminants de la santé se jouent en dehors du système médical. La santé dépasse donc le soin seul et implique l'ensemble des politiques publiques — c'est l'approche large et systémique dite « One Health », l'un des piliers de la nouvelle feuille de route du Conseil régional. La Région porte une politique de santé volontariste que soutient pleinement le CESER. Sa nouvelle feuille route témoigne de sa détermination à avancer, avec ses partenaires, dans une approche globale de la santé.

Dans son orientation 1, qui a trait à la protection du vivant, la Région est copilote dans la rédaction et la mise en œuvre du PRSE4 avec l'ARS et la Préfecture de région. Le CESER encourage les actions en faveur de la préservation de l'environnement. Il souligne l'implication du Conseil régional en soutenant la promotion d'une alimentation saine et durable en particulier chez les jeunes, public prioritaire de la Région.

Dans son orientation 2, le zonage des professionnels de santé met en évidence leur inégalité croissante de répartition, notamment en centre Bretagne. Le Conseil régional ambitionne de favoriser l'accès aux soins sur les territoires des dispositifs « Bien vivre » et « Boos'Ter santé » ainsi que l'implantation des Centres de santé et de mise en service d'unités mobiles de type Médicibus, destinés à améliorer le maillage territorial et, ce faisant, de limiter les effets des inégalités territoriales de santé.

Par ailleurs, dans son orientation 3, la Région vise à favoriser le « Bien-être et le vivre ensemble » des Bretonnes et des Bretons. Le CESER partage avec le Conseil régional la nécessité de soutenir les 24 Contrats locaux de santé (CLS), recouvrant 90 % de la population bretonne, en cours de mise en œuvre, ainsi que de participer au financement d'actions permettant d'agir sur les inégalités sociales de santé, en particulier au profit des jeunes au travers du dispositif « Corres'Santé », dispositif de prévention et de promotion de la santé par les pairs.

Dans sa feuille de route, la Conseil régional évoque les réseaux sociaux comme un enjeu de santé publique. Le CESER note que cette initiative rejoint la proposition de loi actuelle « visant à protéger les jeunes des risques liés à l'exposition des écrans et des méfaits des réseaux sociaux, et à les accompagner vers un usage raisonnable du numérique ». Le CESER appelle, ici encore, l'attention sur son rapport intitulé « Il faut toute une région pour favoriser le bien-être des jeunes en Bretagne. Promouvoir la santé mentale avec elles et avec eux » (juin 2023) qui souligne les risques mais aussi les opportunités du numérique pour la santé mentale des jeunes.

Dans l'orientation 4, le CESER salue la promotion, par le Conseil régional, de la recherche et l'innovation, appuyée sur un « tissu industriel innovant » et « une recherche académique de pointe reconnue à l'international » et le soutien apporté à l'Observatoire régional de la santé Bretagne (ORSB) sur des études ayant trait à la santé des jeunes. Dans un contexte de fragilisation et de disqualification croissantes de l'esprit, de la démarche et des résultats des travaux scientifiques fondés sur les faits, le CESER soutient pleinement cette orientation. Il renvoie ici, notamment, à son rapport présenté à cette session « L'inaction n'est pas une option ! Lever les freins à la transition écologique en Bretagne ». À noter qu'en 2023, la Bretagne a confirmé sa 3^{ème} place de « région Healthtech de France ».

204 – Accès à la formation

Sur proposition de Jean-François ESNEE et Yannick SAUVEE
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme est dédié aux actions permettant de faciliter les projets de formation des personnes. Il cible particulièrement les publics en situation de vulnérabilité nécessitant un accompagnement spécifique.

La Région propose aussi au titre de ce programme une aide aux personnes en recherche d'emploi, en complément des programmes collectifs de formation, via des dispositifs facilitant l'accès individuel à la formation. Il s'agit des dispositifs *QUALIF Emploi individuel* et *Accompagnement à la Qualification*.

Le programme 204 comporte à ce titre plusieurs actions, les plus importantes du point de vue budgétaire étant le financement des Missions locales (2,87 M€ en AE) et du dispositif *QUALIF Emploi* (2,5 M€ en AE).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER se félicite que le renouvellement du Plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme soit prévu en 2026. Il rappelle qu'il attache une grande importance à la lutte contre l'illettrisme et donc à ce plan d'action, partagé avec l'Etat et les partenaires sociaux, et il encourage la Région à continuer de s'y investir.

Il note que les actions inscrites dans le programme 204 sont poursuivies, mais que certaines voient leur budget baisser plus ou moins fortement. Ainsi, par rapport au budget 2025 post-DM2, les autorisations d'engagement sont en baisse de - 7 % et les crédits de paiement de fonctionnement, en baisse de - 19 %.

Le financement accordé aux Missions locales ne change pas, mais celui de *QUALIF Emploi* passe de 4,5 M€ dans le BP 2025 à 2,5 M€ en 2026 et le dispositif *Accompagnement à la qualification* diminue également, passant de 750 k€ dans le BP 2025 à 550 k€ en 2026.

Concernant ce dernier, il est toujours prévu de financer 950 accompagnements en 2026, soit exactement le même nombre que dans le BP 2025, mais pour ce qui concerne le diplôme d'accès aux études universitaires, la Région se fixe un objectif de 300 bénéficiaires contre 400 dans le BP 2025.

Concernant *QUALIF emploi individuel*, qui est une aide destinée aux personnes peu ou pas qualifiées ou en situation de handicap, ou de monoparentalité, pour leur permettre de s'engager dans une formation facilitant leur retour à l'emploi, l'objectif était de 1 300 bénéficiaires en 2025 et il n'est plus que d'environ 850 en 2026. Le CESER note aussi que le montant de l'aide régionale diminue puisqu'elle pourra aller jusqu'à 3 k€ en 2026 alors qu'elle pouvait aller jusqu'à 4,5 k€ en 2025.

Le CESER apprécie le maintien des priorités inscrites dans ce programme mais il espère que la tendance va s'inverser pour ne pas pénaliser les populations concernées.

205 – Offre de formation

Sur proposition de Michel FRANCOMME et Françoise FROMAGEAU
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme finance les deux gammes de formation des demandeurs d'emploi : *QUALIF Emploi* et *PREPA* ainsi que des *Actions Territoriales* de formation, initiées depuis les territoires, destinées à répondre aux besoins au plus près des besoins locaux spécifiques.

La présentation du programme fait état des incertitudes liées aux financements du PRIC.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La comparaison du BP 2026 avec le budget 2025 consolidé montre une baisse de 17 % en AE et de 2 % en CPF.

Concernant la gamme *PREPA*, le BP 2026 prévoit une diminution du nombre des entrées en formation. Cette baisse des entrées concerne *PREPA Avenir* et les *Actions territoriales*.

Ainsi le BP 2026 prévoit notamment une diminution des places dans le dispositif *PREPA Avenir* : 2 900 places en 2026, soit 1 000 places de moins que le nombre d'entrées estimé en 2025 ; une baisse qui s'accompagne d'une priorisation de certains publics (seniors, allophones, bénéficiaires du RSA) et des parcours sur mesure vers des métiers en tension. Pour le CESER, l'accès au dispositif ne devra pas pour autant être plus difficile notamment pour les familles en situation de monoparentalité et les personnes en situation de handicap.

Concernant *QUALIF Emploi programme*, le CESER note également un resserrement des objectifs avec une diminution des places par rapport au BP 2025 : 5 600 places proposées en 2026 contre 7 260 prévues dans le BP 2025, avec une priorité donnée à celles et ceux qui sont les plus en difficultés sur le marché du travail. Le CESER relève que le bilan de ce programme reste très positif avec 84 % des entrants ayant validé la certification préparée et 71 % ayant trouvé un emploi à l'issue de leur formation. Le CESER souhaiterait des analyses complémentaires sur l'impact de ces programmes sur le parcours d'insertion et de formation des publics accompagnés par le dispositif.

Il est indiqué que la « trajectoire dégressive de la part des crédits de l'Etat » conduit à ajuster ce dispositif à la baisse, notamment en ciblant certaines formations, au détriment d'autres jugées moins prioritaires. Le CESER s'interroge sur les raisons qui ont motivé les critères de priorisation des domaines de formation et il s'inquiète des possibles impacts des différentes baisses sur l'activité, voire la pérennité, d'un certain nombre d'organismes de formation.

Le CESER note que le nombre d'entrées dans les Actions territoriales demeurerait inchangé ; il s'interroge sur l'implication des CTEFI (comités territoriaux pour l'emploi, la formation et l'insertion) dans ce dispositif.

Enfin, le CESER salue l'augmentation du nombre prévu de places de formation ouvertes pour les personnes sous-main de justice (590 places prévues en 2026).

206 – Aide aux apprenants

Sur proposition de Carine KERDILES et Yvan-Pierre MELL
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme vise à sécuriser les parcours de formation des personnes engagées dans des formations financées par la Région en améliorant leurs conditions matérielles de suivi. Il regroupe l'ensemble des aides financières, rémunérations et bourses, versées directement ou indirectement aux apprenant·es.

Le Conseil régional propose en particulier une aide financière régionale rénovée, destinée aux personnes qui ne sont pas ou qui ne sont plus indemnisées au titre du chômage.

Le dispositif intègre également la gestion des bourses pour les formations sanitaires et sociales.

Les implications budgétaires portent sur la mobilisation de crédits régionaux dédiés, afin d'accompagner durablement l'accès à la formation et de garantir l'égalité des chances.

Le budget proposé est de 47,948 M€ en autorisations d'engagement et de 45,368 M€ en crédits de paiement de fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie la volonté affichée du Conseil régional de faire évoluer de façon progressive et évaluée son programme d'aides aux apprenants et apprenantes dans un contexte marqué par la nécessité de sécuriser les parcours de formation et de lutter contre les freins financiers à l'accès à la qualification.

Les ajustements opérés à la suite de l'évaluation menée en 2024 témoignent d'une démarche d'amélioration continue et d'une prise en compte des situations réelles rencontrées par les bénéficiaires, notamment en matière de rythmes de versement, de charges de logement et de lisibilité des dispositifs.

Le CESER prend note du fait que l'aide pour la garde d'enfants pour favoriser l'entrée en formation des familles en situation de monoparentalité n'a pas été créée en 2025. Comme il l'exprime au sujet de la fiche action 20 du rapport Egalité femmes-hommes qui mentionne la mise en place de cette aide, il souligne que ce report retarde une réponse à un frein majeur d'accès à la qualification, et recommande une mise en place simple, rapide, sans avance de frais, couvrant aussi les horaires atypiques, avec des indicateurs de suivi (entrées en formation, assiduité, abandons liés à la garde). Le CESER compte bien que cette aide sera effectivement mise en œuvre en 2026 et perdurera dans le temps.

Le CESER souligne positivement l'effort de simplification engagé, tant dans les modalités d'attribution que dans les outils d'information mis à disposition des apprenants et apprenantes, car il est de nature à renforcer l'accessibilité effective de l'aide financière.

Il considère également favorablement le maintien de cette aide financière aux apprenants et apprenantes des formations sanitaires et sociales en reconversion professionnelle, ainsi que la poursuite du versement des bourses régionales d'études aux apprenants suivant une formation du QUALIF emploi sanitaire et social. Mais il s'inquiète de la baisse des crédits accordés aux actions « Aide financière aux stagiaires » (PRO206-111) et « Bourses sanitaires et sociales aux apprenants » (PRO206-112).

Plus largement, le CESER constate que les propositions budgétaires 2026 pour le programme 206 restent sur la même trajectoire que pour l'année 2025, à savoir une baisse importante lors des DM1 (- 3,1 M€) et DM2 (- 2 M€). Il note que le budget de ce programme qui avait été sérieusement entamé lors des décisions modificatives de

l'année 2025 serait encore en baisse en 2026, comparé au budget 2025 consolidé. En effet, celui-ci s'élevait à 50,448 M€ en AE, et les AE proposées cette année s'élèvent à 47,948 M€, soit une baisse de 2,5 M€ (- 5 %). Dans le même temps, le budget augmente de 420 k€ en crédits de paiement mais cette très légère augmentation (+ 1 %) est difficile à interpréter. Compte tenu de cette trajectoire, le CESER se dit inquiet et il sera attentif à la mise en œuvre opérationnelle des évolutions prévues, en particulier à l'articulation entre les différents dispositifs d'aide et à l'équité de traitement des publics concernés.

Le CESER regrette que les indicateurs de réalisation n'apparaissent pas dans le BP 2026 – ainsi les deux DM de l'année dernière prévoient une baisse du nombre d'entrées en formation et il serait utile, pour juger de ce qui est proposé au titre du nouveau BP, de disposer d'un bilan de l'année écoulée. Est-ce que le nombre d'entrées dans les formations financées par la Région a effectivement baissé en 2025 ? Le cas échéant, comment la Région explique-t-elle cette baisse et quels sont les éléments qui donnent à penser qu'elle pourrait se prolonger ?

Il serait également utile, pour l'interprétation du BP, de disposer des trajectoires financières des différentes actions qui composent ce programme (au niveau des actions nous pouvons comparer le BP 2026 avec le BP 2025 mais non avec le BP 2025 consolidé car les budgets par action ne figurent pas dans les DM). Le CESER recommande la poursuite d'un suivi régulier et partagé des effets du programme, tant du point de vue social que budgétaire.

207 – Dynamiques territoriales et partenariales

Sur proposition de Pablo DIAZ et Arnaud PESSON
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La raison d'être du programme 207 est d'accompagner et soutenir des démarches visant à agir sur l'environnement de la formation professionnelle. Ainsi, il a pour objectif de consolider l'articulation entre les territoires, les employeurs et l'offre de formation, notamment par la mobilisation des partenaires locaux et le développement de l'innovation partenariale. Il s'agit de favoriser la mobilisation et l'animation des acteurs locaux pour identifier des problématiques territoriales « emploi-insertion-formation » ainsi que des actions en réponse aux besoins en compétences à l'échelle des territoires.

Sur le plan financier, le BP 2026 propose l'ouverture d'une autorisation d'engagement de 1,15 M€, l'inscription d'un crédit de paiement d'investissement d'un montant de 95 k€ et d'un crédit de paiement de fonctionnement de 2,644 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER de Bretagne rappelle son soutien à l'initiative de la Région visant à renforcer les liens entre les territoires, les employeurs et l'offre de formation, notamment dans un contexte économique incertain qui impacte en premier lieu les personnes les plus fragiles éprouvant de grandes difficultés à accéder à la formation et à un emploi durable. Le programme 207 répond ainsi à des enjeux cruciaux pour le développement économique et social de notre région.

Cependant, la proposition contenue dans le BP 2026 s'inscrit sur une trajectoire de diminutions successives non négligeables du budget alloué à ce programme. Ainsi, en comparant le BP 2026 avec le budget 2025 consolidé (post-DM2), on relève une baisse de 59 % en autorisation d'engagement et de 20 % en crédits de paiement (investissement + fonctionnement).

Le CESER exprime à nouveau ses craintes car une telle tendance à la baisse peut compromettre l'efficacité des actions mises en place et amoindrir leurs impacts positifs espérés sur l'emploi et la formation.

Il craint une dégradation de l'accès et du maintien en formation des publics les plus fragiles et une moindre sensibilisation et/ou un moindre accompagnement des acteurs économiques aux enjeux d'une gestion inclusive des ressources humaines.

Une évaluation devra impérativement être faite des impacts potentiels d'une telle baisse.

En conclusion, le CESER de Bretagne soutient pleinement le programme 207 tout en appelant à une vigilance quant aux financements alloués, car la réussite des initiatives qu'il porte dépend d'une mobilisation adéquate des ressources. Il est crucial de maintenir un cap ambitieux pour garantir des dynamiques territoriales et partenariales efficaces et surtout inclusives.

3 – Qualité de vie et rayonnement

301 – Langues de Bretagne

Sur proposition de Manuel DE LIMA
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"
et de Claudine PERRON
au nom de la commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour mettre en œuvre sa politique en faveur des langues de Bretagne, breton et gallo, il est proposé d'ouvrir une AP de 1,265 M€, une AE de 10,725 M€, un CPI de 1,265 M€ et un CPF de 10,725 M€. Les actions se déclinent, comme les années précédentes, selon deux axes : la transmission des langues d'une part, leur présence et leur usage des dans la vie quotidienne d'autre part.

Alors que 2026 s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan de réappropriation des langues de Bretagne 2024-2027, la stagnation constatée, voire le recul des effectifs scolarisés en breton, conjuguée à une pénurie persistante d'enseignants et d'enseignantes bilingues, appelle un renforcement des dispositifs de formation initiale et continue. L'objectif de la convention État-Région d'atteindre 30 000 élèves scolarisés dans les filières bilingues à l'horizon 2027 apparaît irréalisable sans une mobilisation amplifiée de l'Etat en matière de formation des enseignants. Dans ce contexte, le Conseil régional réaffirme la priorité donnée à l'axe « Transmission » du plan de réappropriation et poursuivra son soutien au réseau Diwan qui sollicite une avance de subvention pour l'année 2026. Le budget global pour les langues de Bretagne, maintenu identique à celui de 2025, permettra également de poursuivre la mise en œuvre du plan de réappropriation de la langue gallèse dont l'axe dédié à la transmission prévoit notamment une campagne de communication en amont de la mise en place d'une formation longue.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Sur proposition de Manuel DE LIMA
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

- Soutien à la transmission des langues bretonne et gallèse

Le CESER salue la volonté d'inscrire l'année 2026 dans la continuité de la mise en œuvre du Plan de réappropriation des langues de Bretagne 2024-2027, confortée par l'enquête sociolinguistique qui met en évidence une appétence forte et renouvelée de la population pour le breton et le gallo. Les résultats de l'enquête sont néanmoins inquiétants puisqu'ils confirment une baisse continue du nombre de locuteurs et locutrices, en particulier pour la langue bretonne, qui va de pair avec la stagnation, voire le recul des effectifs scolarisés dans les filières bilingues et

immersives ainsi qu'avec la pénurie persistante d'enseignants et d'enseignantes bilingues. Dans ce contexte, le CESER note que le budget primitif 2026 va dans le bon sens en réaffirmant la priorité donnée à l'axe « Transmission des langues de Bretagne » du plan de réappropriation et en envisageant un renforcement des dispositifs de formation initiale et continue des enseignants et enseignantes. À ce titre, il encourage vivement le Conseil régional à rappeler à l'État les engagements pris dans la convention État-Région et à souligner la nécessité d'une mobilisation urgente des dispositifs de formation de l'État pour réduire la pénurie d'enseignants et d'enseignantes bilingues.

En matière budgétaire, le CESER constate avec satisfaction qu'il est proposé que la Région tienne son engagement de conserver, malgré le contexte difficile, les montants consacrés aux langues de Bretagne au même niveau que les années précédentes.

Enfin, en ce qui concerne le réseau Diwan, le CESER comprend que le soutien financier fort de la Région au réseau s'explique par la prise en considération du rôle qu'il joue comme acteur majeur de la transmission et de la pérennisation de la langue bretonne.

- Soutien au développement de la présence du breton et du gallo dans la vie quotidienne

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Le CESER accepte la mise en sommeil du dispositif ISTITLAÑ dédié au sous-titrage s'il s'agit bien d'en envisager l'amélioration. Le Conseil régional ne mentionne pas le rôle des Ententes de pays qui agissent sur le terrain avec les collectivités locales pour le renforcement de la visibilité du breton dans l'espace public et l'équité entre les langues. La volonté du Conseil régional de poursuivre son soutien aux radios ne doit pas ignorer le rôle des radios publiques dans la sensibilisation à la langue. Sur ce point il est nécessaire d'activer le dialogue avec l'Etat.

La réaffectation de crédits non mobilisés pour encourager l'intégration d'activités artistiques en gallo paraît aller dans le bon sens. L'édition est en effet un maillon essentiel pour la visibilité et la transmission de la langue.

302 – Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles

Sur proposition de Madeleine LOUARN
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour mettre en œuvre ce programme, le Président du Conseil régional propose d'ouvrir, au BP 2026, une autorisation de programme de 1,38 M€, une autorisation d'engagement de 17,06 M€, un crédit de paiement d'investissement de 1,38 M€ et un crédit de paiement de fonctionnement de 17,06 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER sait combien les arts et la culture sont constitutifs de nos identités, les moteurs de nos rêves et de nos aspirations. La France et tout particulièrement la Bretagne ont construit leur vitalité grâce à une politique culturelle affirmée. C'est cette idée même qui est aujourd'hui particulièrement mise en cause.

Depuis une décennie, le spectacle vivant, les arts visuels subissent une érosion constante de leurs financements fragilisant un peu plus chaque année ce secteur. L'une des causes premières vient de la non indexation des aides sur l'inflation et des baisses conséquentes des subventions des villes et des intercommunalités qui sont les

premières contributrices de la culture, suivies par l'Etat et les Régions. Malgré cela, le monde culturel fait preuve d'une incroyable vitalité, tentant de déjouer les asphyxies programmées. Et le public est là toujours plus nombreux, aujourd'hui plus que jamais. Dans un contexte de division et de haine, les théâtres, les musées, les festivals sont des havres nécessaires de rencontre et de partage.

Le CESER salue la volonté constante du Conseil régional de poursuivre sa politique culturelle mais c'est par la collaboration et la cohésion entre les partenaires publics et les autres acteurs du secteur que la survie du monde culturel se joue.

Aujourd'hui l'éducation artistique et culturelle est gravement compromise dans de nombreux établissements et les aléas des financements viennent à bout des projets les plus solides.

Par sa volonté réitérée et l'exemplarité de ses actions, le Conseil régional peut être la courroie d'entraînement. Les pactes culturels mis en œuvre à l'échelle des EPCI, sur 4 ans avec l'Etat, sont de bonnes réponses à multiplier.

Spectacle Vivant en Bretagne et le Comité régional des professions du spectacle (COREPS) sont des instances qui peuvent donner des indications sur l'état du monde culturel et permettre de mieux répondre aux graves difficultés.

303 – Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles

Sur proposition de Madeleine LOUARN et Isabelle SUDRE
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose d'ouvrir une autorisation de programme de 4,945 M€ et un crédit de paiement d'investissement du même montant ainsi qu'une autorisation d'engagement de 4,655 M€ et un crédit de paiement de fonctionnement de 4,765 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

L'ensemble du monde culturel vit chaque année de nouvelles restrictions. Les secteurs les plus fragiles le deviennent donc un peu plus. Face à ces difficultés le Conseil régional poursuit avec constance, à son échelle, sa politique de soutien. Et cela contribue à atténuer les douloureuses contingences. On le voit avec le cinéma pour ce qui est de l'augmentation du nombre de réalisations de films soutenus et par le développement nécessaire d'actions et d'agents de médiation pour l'éducation à l'image, plus spécifiquement à l'égard de la jeunesse et des jeunes talents. Malgré tout, une fluctuation de la fréquentation et l'évolution très rapide du secteur mettent à mal l'avenir des nombreux cinémas associatifs de la région.

La collaboration avec la chaîne des partenaires de chaque secteur est essentielle pour intervenir là où les urgences et aussi les innovations se présentent.

Les secteurs fragiles comme les radios associatives dont le financement est gravement impacté par les baisses de l'Etat et qui ont devant elles de sombres perspectives.

Encore une fois, c'est par l'inscription dans la durée de contrats et de collaborations renouvelées, comme la coopération entre l'Etat, la Région et le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), que les effets délétères de ce contexte seront en partie limités.

304 – Inventaire et valorisation du patrimoine

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour la mise en œuvre de ce programme, il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme de 4,4 M€, une autorisation d'engagement de 983 k€, un crédit de paiement de fonctionnement de 4 M€ et un crédit de paiement d'investissement de 983 k€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER s'inquiète de la diminution de l'enveloppe dédiée à la politique du patrimoine dans le BP 2026. Ainsi, par comparaison avec les crédits ouverts au BP 2025 (intégrant les DM1 et DM2), les AP sont en baisse de 8 %, les AE de 13 %, les CPF de 13 % également. Seuls les CPI sont stables.

- Révéler et partager la connaissance produite

Malgré les baisses de crédits, notamment dues aux défaillances de l'Etat, le CESER apprécie que le Conseil régional poursuive son action d'identification et de promotion du patrimoine « avec les Bretons ». L'application GLAD a prouvé son efficacité et a maintenant été adoptée par de nombreux Bretons. Il semble important aussi que de nombreuses thématiques, extrêmement diverses et variées fassent l'objet d'études. Le CESER apprécie également leur mise à disposition de tous grâce aux différentes « journées », à la refonte du portail « [patrimoine.bzh](#) » ainsi qu'aux éditions d'ouvrages.

- Transmettre et faire vivre le patrimoine

Faire des patrimoines et matrimoines matériels et immatériels bretons des moteurs de la croissance locale et de la cohésion sociale, ne peut qu'être approuvé par le CESER. Associer patrimoines culturel et naturel - avec l'action en faveur de la biodiversité (Cf. [rapport du CESER de Bretagne « Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions », octobre 2020](#)) - lui convient également, d'autant que cela implique des créations d'emplois spécifiques.

Le plan d'action triennal en faveur des chapelles bretonnes est très judicieux. Redonner aux chapelles leur destination première de communs est un choix opportun, d'autant plus si l'on recherche leur histoire la plus ancienne, sachant que beaucoup de chapelles se situent sur des lieux sacrés bien avant la religion catholique. On pourrait imaginer leur utilisation pour des cérémonies laïques de funérailles par exemple ou d'autres usages innovants respectant l'esprit des lieux.

Le CESER apprécierait que tout ce travail d'inventaire, de mise en valeur, d'interprétation mais aussi de sauvegarde du patrimoine sur le terrain ou dans les musées puisse faire l'objet d'une utilisation croissante dans le cadre des programmes scolaires et cela dès les petites classes. L'histoire de la Bretagne est souvent la grande oubliée des programmes scolaires. Il serait judicieux que le Conseil régional, avec ses partenaires, réfléchisse à faciliter l'accès des enseignants à la richesse des ressources patrimoniales de la Bretagne.

305 – Tourisme

Sur proposition de Jeanne-Noëlle LAMOUR et Marie-Christine LE GAL
au nom de la Commission 2 "Développement économique et innovation"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional inscrit la déclinaison de sa politique touristique dans la continuité des démarches engagées en 2025, en lien avec son opérateur Tourisme Bretagne et les 10 Destinations touristiques : évaluation du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL), prospective « Tourisme : Horizon 2020 », plan de développement des compétences.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER salue la cohérence du programme 305, inscrit dans la continuité de l'évaluation du SRDTL 2020-2025 et de la démarche prospective « Horizon 2040 ». Il partage la volonté régionale de repositionner le tourisme comme levier de développement territorial durable et non comme simple vecteur d'attractivité. Il souligne l'importance de la concertation avec les acteurs locaux, dans le cadre de la révision du SRDTL.

Toutefois, dans un contexte de moyens en baisse depuis 2025, le CESER appelle à une vigilance sur la charge de travail des agents et la soutenabilité des ambitions affichées, au sein du Conseil régional comme de son opérateur Tourisme Bretagne, à qui il est également logiquement demandé d'intégrer ces contraintes budgétaires.

S'il comprend que le niveau de certaines aides sera ajusté, il aurait apprécié avoir davantage de précisions sur la manière dont les objectifs ont été réévalués ou les crédits redéployés selon les priorités : quels seront les partenaires qui verront leur accompagnement revu à la baisse ? Quel sera le niveau de cette baisse ? Sur la base de quels critères l'accompagnement aux projets de développement touristique sera-t-il ajusté ? De même, le CESER souhaiterait avoir des précisions sur la pause sur les « Destinations touristiques » évoquée dans les OB 2026, dont les effets ne sont pas explicités ici.

Le CESER insiste également sur l'importance de maintenir le Plan de développement des compétences, qui lui apparaît essentiel pour accompagner la transition du secteur mais dont les moyens avaient déjà été revus à la baisse l'année dernière : qu'en est-il en 2026 ?

Enfin, il encourage le Conseil régional à consolider les observatoires et dispositifs d'analyse afin de piloter au mieux la trajectoire touristique bretonne vers un modèle choisi et responsable.

306 – Canaux de Bretagne

Sur proposition de Alexis JARAUD et Jean KERHOAS
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le domaine fluvial breton constitue un patrimoine composé de rivières naturelles et de canaux artificiels gérés par la Région Bretagne avec plus de 500 kilomètres de linéaire. Pour la bonne gestion de ce réseau, le Conseil régional de Bretagne s'appuie sur une stratégie régionale de développement et de valorisation adoptée en 2018 et réévaluée

en 2023. La mise en œuvre de cette stratégie est portée par une gouvernance d'exploitation renouvelée qui s'appuie sur la SPL Bretagne Plaisance et la Compagnie des ports du Morbihan.

La proposition budgétaire pour cet exercice 2026 prévoit une autorisation de programme (AP) de 8,6 M€ et une autorisation d'engagement (AE) à hauteur d'un peu plus de 3 M€ avec un crédit de paiement d'investissement (CPI) de 12 M€ et de fonctionnement (CPF) de 3,1 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Conséquence des fortes contraintes budgétaires qui pèsent sur la Région Bretagne par la diminution conséquente de la dotation de l'Etat, le CESER ne peut que constater et regretter une baisse sensible des budgets alloués au programme 306.

Cette baisse est particulièrement marquée pour les crédits d'investissements qui passent d'environ 16 M€ en 2025 à un tout petit plus de 12 M€ en 2026, soit une baisse de l'ordre de 26%³. Elle est plus limitée pour ce qui concerne les crédits de fonctionnement (CPF) qui avaient déjà connu une diminution de 81 k€ (actée lors du vote de la DM2 en 2025) ce qui ramène la baisse réelle de ces crédits à 100 k€ entre 2025 et 2026, soit - 3 %.

Le CESER s'interroge ainsi sur l'impact de cette baisse des investissements sur la réalisation des objectifs de la stratégie régionale concernant les canaux de Bretagne et regrette de ne pas disposer du détail de cette diminution des investissements sur les différents programmes d'actions, en particulier concernant les mesures environnementales.

En ce qui concerne les usages nautiques, le CESER se félicite de l'effort conséquent porté sur le dragage des sédiments, travaux indispensables pour maintenir la navigabilité sur les canaux de Bretagne.

Il souligne également l'importance, d'ailleurs relevée dans le rapport du Conseil régional, de continuer à mener en parallèle de « l'enjeu navigation », « l'enjeu milieu » afin de s'assurer du bon fonctionnement de la « machine hydraulique » que constituent ces canaux, indispensable à la bonne alimentation en eau de la Bretagne. Ainsi, le CESER tient à mentionner deux efforts spécifiques à mener, l'un d'assurer la continuité écologique latérale de ces voies, et l'autre de promouvoir l'entretien voire la réouverture de zones humides alluviales, tous deux essentiels à l'équilibre de la biodiversité et à la qualité des eaux.

Si le CESER constate que malgré les contraintes budgétaires le programme 306 prévoit pour l'exercice 2026 de nombreuses actions pour maintenir les usages autant terrestres que nautiques des canaux, il relève tout particulièrement la poursuite du [Plan d'actions biodiversité canaux](#), avec la création d'une aire de protection sur deux sites : Bosméléac (22) et Gueltas/Saint-Gonnery (56).

Enfin, il souligne la montée en puissance régulière du nombre de contrats de canal, dispositif contractuel indispensable à la mise en œuvre de la stratégie régionale, avec deux nouveaux contrats : Baud Communauté et la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay qui seront signés en 2026.

³ Comparaison avec le BP 2025 modifié par les DM1 et DM2, idem pour celles dans la suite du paragraphe.

307 – Sports

Sur proposition de Yannick MORIN
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 307 du BP 2026 s'inscrit toujours dans le cadre de la nouvelle politique régionale décidée lors de la session du Conseil régional en décembre 2023, le sport étant une compétence partagée. Malgré un contexte financier contraint, le Conseil régional réaffirme son engagement politique, l'enveloppe financière prévue est de 9,48 M€ (CPI+CPF), soit une hausse de 6,4 %, principalement due à la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

En 2026, le CESER observe avec intérêt que le Conseil régional confirme son engagement en faveur d'un sport résolument tourné vers l'avenir, alliant performance, durabilité et cohésion sociale. Les propositions du Conseil régional dessinent une politique sportive ambitieuse, structurée autour de quatre axes majeurs qui positionnent la Région comme un acteur clé du sport en France. En effet, le Conseil régional fait le choix d'un sport responsable, intégrant pleinement les enjeux environnementaux et sociétaux. Pour y parvenir, il renforce son soutien aux ligues régionales et aux 12 clubs majeurs, en les accompagnant dans la mise en œuvre de démarches de Responsabilité sociétale des organisations (RSO), ce que le CESER salue. Ces actions couvrent des domaines variés : réduction de l'empreinte écologique, inclusion des publics éloignés de la pratique sportive, et modernisation de la gouvernance.

Le CESER note avec satisfaction l'effort particulier du Conseil régional porté sur l'organisation d'événements durables qui vise à accompagner 70 organisateurs d'ici fin 2026 dans l'adoption d'une charte qualité, soit une progression de 10 %.

Côté infrastructures, le CESER se réjouit que le Programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2025-2027 se poursuive malgré la contrainte financière. 2,3 M€ seront ainsi mobilisés pour moderniser des équipements emblématiques, comme les stades de Concarneau, Lorient et Vannes, ou encore la piste de roller de Ploufragan, prioritairement dédiée aux jeunes du Pôle espoir. Ces investissements s'inscrivent dans une logique de péréquation territoriale, garantissant un développement équilibré entre les zones côtières et l'intérieur des terres.

Le CESER note avec satisfaction l'accompagnement renforcé des athlètes en préparation pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Milan-Cortina 2026 et Los Angeles 2028. Le groupement d'intérêt public Sport Bretagne, basé à Dinard, joue un rôle central dans cette dynamique. Il héberge la Maison régionale de la performance, qui accompagne une cinquantaine d'athlètes breton·nes dans leur quête d'excellence grâce un dispositif inédit de bourses individuelles, couvrant l'intégralité de l'olympiade.

Le CESER adhère à l'idée d'un collectif d'athlètes ambassadeurs qui est effectivement innovante, ce collectif s'engageant, au-delà de ses performances sportives, dans des actions éducatives auprès des publics prioritaires de la Région, tout en mutualisant les ressources.

Le CESER s'interroge sur les critères qui seront utilisés pour choisir les 10 athlètes de la « Team Bretagne » et sur la manière d'éviter les biais discipline, genre, territoire, ceux entre personnes valides et en situation de handicap, etc., et de maximiser la notoriété de cette initiative, notamment auprès des jeunes et des publics éloignés du sport. Enfin, au regard des contraintes financières, le CESER s'interroge également sur un financement pérenne pour couvrir les besoins des athlètes sur 4 ans.

En ce qui concerne les événements sportifs, le CESER observe qu'en 2026, plus de 100 événements seront soutenus, chiffre inférieur à celui du BP 2025 initial, où était inscrit le chiffre de 130 alors que la ligne budgétaire en termes d'autorisation d'engagement augmente de + 0,6 % en 2026 (Cf. action PR0307-32).

Le CESER note positivement que le Conseil régional puisse être un catalyseur d'actions concertées concernant la lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels, enjeu sociétal majeur, et qu'il poursuive ses efforts en matière de promotion du sport féminin, notamment pour les pratiques nautiques féminines.

4 – Cohésion territoriale et sociale

401 – Jeunesse, égalité des droits et vie associative

Sur proposition d'Arnaud BONNET, Jean-François DELEUME, Annie GUILLERME, Pascale QUINTON et Isabelle SUDRE au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 401 poursuit des objectifs de réduction des inégalités, qu'elles soient liées au sexe, à la condition sociale ou à l'âge. Il est proposé d'inscrire en fonctionnement un budget de 2,7 M€ en AE et en CPF.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie que, dans le cadre du budget primitif 2026, le programme 401 continue de porter les enjeux majeurs de cohésion sociale, d'équilibre territorial et de démocratie en Bretagne sur ses quatre axes prioritaires : agir avec et pour les jeunes, œuvrer pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, poursuivre l'engagement du Conseil régional au bénéfice des personnes en situation de pauvreté et soutenir la vie associative dans les territoires.

2.1. Agir avec et pour les jeunes

En 2026, la politique jeunesse sera orientée par l'écriture d'une nouvelle feuille de route du Plan de mobilisation breton pour les jeunes, à la suite du bilan présenté à Pontivy en octobre 2025 qui confirme la pertinence de cet espace de rencontre et de coordination des acteurs en termes à la fois d'inspiration et de légitimation des acteurs qui agissent en faveur des jeunes, de culture commune, de coopération, ou encore grâce aux formats d'outillage de cette communauté (observatoire breton des jeunesse, cafés coop jeunesse, etc.).

Le Conseil régional entend poursuivre son soutien dans le cadre de financements et d'appuis aux réseaux de l'éducation populaire, fédérés au sein du CRAJEP, aux Points accueil écoute jeunes (PAEJ) dédiés à la préoccupante santé mentale des 12-25 ans, au Centre régional information jeunesse (CRIJ) ou encore via la labellisation et la structuration des autres acteurs de l'Information Jeunesse.

Dans un contexte budgétaire marqué par des désengagements de l'État, et par ricochet des Départements, il convient de saluer l'intention régionale de préserver les politiques participant à la cohésion sociale. Toutefois, le programme 401, pris globalement, fait état d'une baisse des crédits de paiement de fonctionnement, passant de 3 M€ au BP 2025 à 2,7 M€ au BP 2026. Si en tenant compte des deux DM de 2025, la réduction semble plus mesurée (de l'ordre de 2,8 M€ autorisés en 2025, soit - 4 % en CPF au BP 2026), la baisse est de l'ordre de 20 % pour le l'ensemble du programme 401 par rapport à 2024 (3,3 M€ au BP2024, intégrant le crédit exceptionnel de 500 k€ ouverts pour l'organisation du congrès national de l'ANACEJ à Saint-Brieuc).

Aussi, si la baisse devait se poursuivre, dans le cadre des DM et BP suivants, ce qui semble probable vu la tendance budgétaire nationale, il semble nécessaire d'anticiper et de donner une visibilité pluriannuelle, même contrainte, voire d'interroger ou prioriser certains dispositifs d'ici à la fin de mandat en 2028. D'autre part, il demeure crucial, comme le relevait le CESER dans son précédent avis sur le BP2025, dans le lien avec les EPCI identifié comme une priorité, de favoriser la meilleure péréquation et co-responsabilité possibles avec les territoires pour préserver les acteurs associatifs et jeunesse.

2.2. Œuvrer pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes

Dans ses avis de septembre 2024 sur le rapport égalité F-H et de décembre 2024 sur le Plan d'actions intégrées 2025-2027 en faveur de l'égalité, le CESER de Bretagne se félicitait de l'ambition du Conseil régional d'œuvrer pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, 20 ans après les débuts de cette politique sur les territoires de la Bretagne dont les territoires ruraux.

En 2026, le Conseil régional a fait le choix de présenter son dernier rapport « Egalité des droits entre les femmes et les hommes » sous la forme d'un seul document rassemblant, dans ce domaine prioritaire de la Région Bretagne, ses enjeux, accompagnés des actions mises en œuvre, qui concernent :

- d'une part, la promotion des objectifs d'égalité via la gestion des ressources humaines de la collectivité avec l'ambition de « piloter une gestion durable et responsable de ses ressources humaines » et de porter l'engagement de « faire de la diversité de son personnel une force de la collectivité », ainsi que le quatrième Plan égalité professionnelle accompagné du premier Plan diversité 2025-2027 construit avec les partenaires sociaux ;
- d'autre part, la promotion d'objectifs égalitaires dans les politiques sectorielles accompagnée du bilan complet des 94 principales actions mises en œuvre en 2025, avec le constat positif de 24 actions achevées, 55 actions en cours et 15 actions non démarrées, soit un résultat positif puisque 75 % des actions envisagées sont en cours ou achevées.

Cette nouvelle configuration marque le choix politique fort du Conseil régional de s'engager dans une démarche globale et de mise en cohérence, qui concilie à la fois sa responsabilité d'employeur à l'interne et sa mobilisation à l'externe afin de contribuer à la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le terrain, c'est-à-dire dans les territoires de Bretagne. Cette ambition volontariste est reliée aux enjeux du maintien et du renforcement de la cohésion sociale et plus largement de la vivacité démocratique par la mise en œuvre de ses politiques sectorielles et des actions qui s'y rapportent. En complément de l'avis du CESER concernant le programme 401, la lectrice ou le lecteur pourra donc se rapporter à son avis spécifique, approfondi par ses cinq commissions, sur le Rapport « Egalité des droits entre les femmes et les hommes » adopté à la présente session de février 2026.

D'une manière plus générale, le CESER espère, pour l'avenir, sous l'impulsion du Conseil régional, une implication de toutes les collectivités territoriales de la région Bretagne sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses composantes, dont la question du fléau rétrograde qui perdure - celui des violences sexistes et sexuelles – avec la signature de la Charte européenne de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.

Le CESER partage la volonté du Conseil régional de soutenir des actions à dimension innovante, ou expérimentale, celles qui auront une portée structurante notamment dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et l'identification des inégalités.

Le CESER suggère au Conseil régional de Bretagne que les porteurs de projets d'actions qui concourent à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans les territoires, avec le relai de ses 7 espaces territoriaux, quels que soient leurs financements, puissent bénéficier d'une valorisation régionale sur le site du Conseil régional par son service communication. Cela constituerait un atout de plus pour positionner l'égalité F-H comme un objectif opérationnel et transversal de la politique régionale, ce qui permettra d'encourager et accompagner davantage d'initiatives en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la pluralité des politiques sectorielles auxquelles les associations prennent part.

Le CESER de Bretagne restera vigilant sur la question de la stabilisation des financements dédiés à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes de manière à ne pas limiter la capacité d'action des porteurs de projets territoriaux et, de ce fait, à ne pas affaiblir la cohésion sociale et territoriale ainsi que la dynamique démocratique.

2.3. Poursuivre notre engagement au bénéfice des personnes en situation de pauvreté

Le Conseil régional a inscrit son engagement auprès des personnes les plus vulnérables par l'élaboration et la mise en place de son plan de « Refus la misère et la pauvreté » au printemps 2023, et un nouveau rendu compte de ce plan aura lieu courant 2026.

Il intervient, soit de façon directe en partenariat avec l'Etat - en particulier avec le commissariat à la lutte contre la pauvreté doté de moyens limités avec essentiellement une action de coordination et de facilitateur -, les autres collectivités territoriales et le réseau associatif très actif en Bretagne. Les actions directes sont menées principalement par le biais d'expérimentations avec une volonté de toucher particulièrement les territoires les plus défavorisés (zones rurales, quartiers prioritaires de la politique de la ville) ; soit de façon transversale, par exemple via le logement, la jeunesse, les transports, l'accès aux droits etc.

Comme l'an dernier, le CESER apprécie l'intérêt porté par le Conseil régional au problème de la pauvreté - même si cela ne relève pas d'une compétence obligatoire - ainsi que son engagement de solidarité entre les territoires, le partenariat avec l'État, les autres collectivités et les associations. Il s'inquiète cependant d'une politique du coup par coup par le biais d'expérimentations certes porteuses d'innovation mais qui demandent un gros travail de mise en place par les acteurs de terrain, souvent sans lendemain ni visibilité sur l'avenir. Cela entraîne une précarisation des travailleurs sociaux concernés au premier chef dans ce domaine, ceux-là même qui luttent contre la précarité... Enfin, le CESER regrette le peu de visibilité du budget réel engagé en raison d'une présentation très succincte et générale de l'action directe, l'action transversale étant par nature très difficile à évaluer.

2.4. Soutenir la vie associative dans les territoires

Comme le souligne le Conseil régional, la Bretagne se distingue par la vitalité de son tissu associatif, ce qu'a montré l'étude réalisée en 2025 par l'organisme Recherches et Solidarités. Mais ce dynamisme ne doit pas s'effriter dans le contexte actuel où les réseaux associatifs sont mis à l'épreuve avec la baisse des subventions.

L'étude du CESER sur saisine du Conseil régional concernant « Le rôle des associations dans la vie des territoires en Bretagne : quels sont leurs apports ? comment mieux les valoriser ? », pourra sans doute faire imaginer qu'un monde sans associations en Bretagne est un impensé dans la vie des territoires et combien leurs apports à la démocratie, à la société et à l'économie représentent une pierre angulaire de la cohésion des territoires et d'un développement local solidaire, sobre et équitable en Bretagne.

L'engagement des réseaux associatifs, de leurs équipes - dont les bénévoles - pour l'année 2026 et au-delà ne fait aucun doute mais il faut le préserver et le favoriser à tous les âges de la vie.

Le CESER restera vigilant, d'une part sur le maintien et l'évolution du financement de la formation des bénévoles (FDVA 1) avec le concours du Mouvement associatif de Bretagne qui en fait la publicité sur son site Internet, d'autre part sur le maintien et le développement d'autres outils précieux, tels que le Dispositif local d'accompagnement (DLA) et le GUID'ASSO.

Le CESER restera également très attentif au soutien et au développement du Mouvement associatif régional de Bretagne (MAB) car il permet, par sa coordination régionale des réseaux associatifs, dans une relation de confiance et de reconnaissance des compétences et des engagements de chacun, d'identifier le « souffle régional associatif ». Celui-ci se caractérise, d'une part, par la richesse de la dynamique de l'engagement associatif mais aussi par les contraintes et les risques auxquels cet engagement doit faire face dans les territoires en Bretagne. Le Mouvement associatif de Bretagne porte les alertes nécessaires auprès des responsables des politiques publiques, des élus des collectivités territoriales, de leurs groupements et des parlementaires, notamment dans le contexte de fragilisation

croissante de nombreuses associations qui alertent régulièrement que « Ça ne tient plus ! » (Cf. mobilisation nationale et locale du 11 octobre 2025). Les liens du MAB avec les collectivités territoriales, afin de les aider à structurer leurs démarches avec les réseaux associatifs locaux, sont précieux ainsi que sa contribution à la recherche universitaire pour approfondir la pluralité des apports des associations aux territoires de la Bretagne.

D'une façon générale, le CESER soutient les actions du Conseil régional concernant la formation des dirigeants bénévoles des associations. Il redit l'importance de développer et faciliter, en Bretagne, la valorisation et la reconnaissance des compétences et qualifications acquises par l'engagement bénévole (ex : validation des acquis de l'expérience bénévole – VAE, *open badges*...). Si cet enjeu de reconnaissance officielle est avant tout national, le CESER suggère une expérimentation régionale pour innover en ce sens en lien avec l'Etat, le Mouvement associatif et les partenaires sociaux.

Enfin, le CESER apprécie les propositions innovantes visant à faciliter le financement des associations qui participent, avec les autres acteurs économiques et sociaux, au dynamisme et à la cohésion des territoires.

402 – Dynamiques territoriales

Sur proposition de Michel MORVANT et Jean-Pierre VAUZANGES
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région déploie en tant que pilote de l'élaboration et de la mise en œuvre du SRADDET, une stratégie globale d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires tout en prônant la sobriété foncière. Elle s'appuie dans sa mission sur un réseau d'acteurs opérationnels et de partenaires institutionnels et privés. Pour ce faire, le Conseil régional continue de développer ses connaissances permettant d'analyser finement les dynamiques territoriales bretonnes.

Dans ce cadre, la proposition budgétaire pour cet exercice 2026 prévoit une autorisation d'engagement (AE) à hauteur de 956 k€. Le besoin en crédits de paiement d'investissement (CPI) pour ce programme est estimé à 5 M€, en forte hausse, et de fonctionnement (CPF) à 1,12 M€. Contrairement à l'année dernière, aucune AP n'est prévue cette année sur ce programme.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

C'est sans surprise qu'au regard du contexte national, le CESER constate un rabot important pour l'exercice 2026 : cependant, l'engagement sur le programme 402 semble avoir été mis sur les CPI. En l'absence de lisibilité et d'éléments sur la ventilation du budget, il en déduit qu'il s'agit sans doute du premier versement du Conseil régional dans la structure de portage foncier de long terme, *Bretagne Foncier*, structure portée par SemBreizh, la Banque des Territoires et l'EPF Bretagne.

Le CESER s'interroge en conséquence sur les effets d'une telle baisse des moyens financiers alloués aux différentes initiatives portées par le Conseil régional dans le cadre de ce programme 402.

Il relève néanmoins avec satisfaction que les travaux se poursuivront en 2026 sur une deuxième modification du SRADDET pour prendre en compte les évolutions législatives en matière de transition écologique, ainsi que ceux sur la mise à jour de l'indice de péréquation, nécessaire à la mise en œuvre plus juste de soutiens différenciés en conservant un objectif global d'une meilleure cohésion territoriale.

Enfin, le CESER soutient la volonté du Conseil régional de soutenir des politiques de logement et d'habitat comme définies dans la Feuille de route Habitat votée en décembre 2023, en accordant des aides financières à la production de logements sociaux et abordables, en particulier en milieu rural.

403 – Soutien au développement local

Sur proposition de Stéphanie LANOË-ROUBAUT et Yves LAURENT
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le soutien au développement local constitue un outil central de la politique régionale de cohésion territoriale. Il vise à accompagner les collectivités bretonnes dans leurs projets de développement, en particulier dans les territoires confrontés à des fragilités sociales, économiques, géographiques ou structurelles, tout en recherchant un équilibre entre équité territoriale et attractivité régionale. Dans un contexte budgétaire national contraint et incertain, le Conseil régional réaffirme à travers le programme « Bien vivre partout en Bretagne », son rôle de partenaire structurant dans l'investissement des projets locaux.

Après une diminution sensible des crédits affectés à cette politique en 2025, le Conseil régional propose d'abonder l'autorisation de programme (AP) ouverte au titre des exercices de 2021 à 2027 de 11,237 M€ et d'ouvrir une autorisation d'engagement (AE) au titre de l'exercice 2026 à hauteur de 476 k€. Les propositions budgétaires prévoient des crédits de paiement en investissement (CPI) s'élevant à 33,2 M€ et en fonctionnement (CPF) d'environ 778 k€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le programme 403 constitue un levier essentiel de la politique régionale de cohésion territoriale dont l'objectif est de participer à l'amélioration des conditions de vie en Bretagne et ce, sur tout le territoire. Dans un contexte budgétaire contraint, le Conseil régional fait le choix de maintenir un effort significatif d'investissement en faveur des territoires, à hauteur de plus de 33 M€ en 2026. Le CESER apprécie l'effet levier sur l'investissement local et l'attention portée à une bonne articulation avec les orientations stratégiques régionales (SRADDET, transition).

S'il ne peut que regretter et s'inquiéter de la baisse majeure des autorisations de programme et d'engagement (pour rappel de l'ordre de - 71 %), le CESER apprécie, dans le contexte actuel, le soutien réaffirmé par les politiques régionales des projets structurants portés par les collectivités, avec une attention particulière aux territoires fragiles, aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et aux îles. Ce dispositif contribue par ailleurs à la qualité du dialogue du Conseil régional avec les territoires.

De nombreux autres projets seront soutenus en 2026, la mise en œuvre des conventions signées avec chacun des EPCI pour la période 2023-2025 se poursuivant cette année après une revoyure intervenue en 2025. Le CESER suivra avec intérêt la bonne réalisation de ces presque 800 projets.

L'année 2026 permettra également d'approfondir ces travaux afin d'engager, en 2027, une nouvelle politique prenant en compte les enjeux démographiques, financiers, environnementaux et de conforter les priorités régionales, à destination notamment du tissu associatif et des territoires présentant une capacité de développement plus faible. Le CESER se tient ainsi à la disposition du Conseil régional afin de présenter ses travaux qui pourraient éclairer la définition de cette politique (avec des études sur le thème de comment lever les freins à la transition écologique en Bretagne ou encore le(s) rôle(s) des associations en Bretagne et tout l'intérêt de leur impact économique et des perspectives qu'elles peuvent offrir).

Le CESER souligne également la finalisation des engagements contractuels antérieurs, gage de continuité, de sécurisation et d'achèvement de l'action publique, même s'il s'interroge sur la soutenabilité à moyen terme, constatant la part importante dédiée aux engagements antérieurs qui limiteront les capacités futures.

Enfin, le CESER peut saluer cette orientation volontariste, qui conforte la solidarité territoriale. Il appelle toutefois à une priorisation renforcée des projets, à une meilleure lisibilité des critères d'intervention, et à un suivi plus systématique de l'impact réel de ces financements sur la cohésion et l'équité territoriale.

404 – Aménagement numérique du territoire

Sur proposition de Valérie LEMARCHAND et Jean-Luc PELTIER
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région porte le programme « Bretagne Très Haut Débit » (BTHD), lancé en 2016, qui prévoit de raccorder 100 % du territoire breton à la fibre d'ici fin 2026, en anticipation de l'extinction du réseau cuivre à horizon 2030.

Parallèlement, la Région agit pour l'inclusion numérique, la cybersécurité et le développement d'une culture du numérique responsable, afin de garantir une appropriation durable et responsable des usages sur l'ensemble du territoire.

Sur le plan budgétaire, pour 2026, le Conseil régional prévoit l'ouverture d'une autorisation d'engagement (AE) de plus de 1,3 M€ et l'abondement de l'autorisation de programme (AP) de 25 k€. Aussi, ces propositions budgétaires prévoient l'inscription d'un crédit de paiement d'investissement (CPI) à hauteur de 38 M€, et enfin, de plus de 1,5 M€ en ce qui concerne les crédits de paiement de fonctionnement (CPF).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER salue l'avancement significatif du programme BTHD avec plus d'1 million de prises déployées à fin 2024 et un rythme permettant de sécuriser la finalisation du programme pour la fin de l'année 2026, ceci conformément à l'objectif fixé d'un raccordement de toute la Bretagne. Néanmoins, il aurait apprécié connaître le nombre de prises déployées à fin 2025.

Il relève également avec satisfaction l'importance des travaux complémentaires entrepris : extensions de réseau pour les nouvelles constructions, maintenance, déploiement dans les zones pré-fibrées et gestion des incidents, afin de garantir une qualité et continuité de service sur tout le territoire.

Le CESER se félicite des actions spécifiques en faveur des îles bretonnes, avec l'étude environnementale des câbles sous-marins et l'expérimentation de collecte hertzienne sur Molène, visant le déploiement des tranches fermes sur cinq îles (Molène, Hoëdic, Ouessant, Sein et Houat) qui devraient être raccordées à la fin de l'année 2026. Le coût à la prise de 1,098 k€ et la participation régionale de 266,52 M€ traduisent la maîtrise financière du programme. Le CESER y est d'autant plus sensible qu'il travaille actuellement à une étude sur une meilleure prise en compte des spécificités insulaires et ne doute pas que l'arrivée de la fibre permettra de lever certains freins au maintien de la vie permanente sur ces territoires.

Dans ses précédents avis, le CESER s'interrogeait sur les modalités d'attribution des marchés de raccordement, ceci compte tenu des pratiques de sous-traitance qu'imposent les entreprises en charge du déploiement de la fibre en Bretagne et des conditions économiques actuelles. Il aurait apprécié connaître les actions du Conseil régional et de Mégalis sur ce sujet.

Concernant le Réseau Ultra Haut Débit (RUHD), désormais opérationnel, le CESER note la consolidation des dépenses d'investissement et de fonctionnement dans un même programme, facilitant la coordination entre sites d'enseignement supérieur, acteurs de la santé et collectivités, et encourage la poursuite d'une approche partenariale.

Enfin, le CESER rappelle l'importance de maintenir les objectifs d'inclusion numérique et l'accompagnement des usages qui restent essentiels. En effet, le Très Haut Débit ne se limite pas seulement aux infrastructures, il doit être un levier effectif de cohésion territoriale et sociale, permettant à l'ensemble des Bretonnes et Bretons de bénéficier des opportunités du numérique dans leur vie quotidienne, l'éducation, la formation, la santé et l'activité économique.

5 – Développement économique, agricole et maritime

501 – Recherche

Sur proposition de Sophie LANGOUËT-PRIGENT et Philippe MOAL
au nom de la Commission 2 "Développement économique et innovation"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 501 pour l'année 2026 continue sa trajectoire, traduisant la reconnaissance par le Conseil régional de l'importance de la recherche à la fois pour l'obtention de nouvelles connaissances et la diffusion des savoirs à la société tout entière. Cette politique s'oriente autour de quatre axes, centrés sur les actions ayant le plus fort impact, en phase avec la priorisation politique :

- La poursuite des investissements dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 ;
- Le soutien à la politique d'internationalisation de la recherche en Bretagne grâce à l'accueil de chercheurs internationaux de haut niveau (dispositifs Bienvenue Bretagne, Bienvenue Seal of Excellence et Bienvenue +) ;
- Le financement de bourses doctorales ;
- Le renforcement du dialogue entre science et société.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

S'il approuve, dans la continuité des années précédentes, les quatre axes proposés, le CESER note une poursuite de la diminution des financements, avec une baisse d'autorisation de programme en 2026 d'un montant de 550 k€ par rapport à 2025 (lui-même diminué lors des différentes décisions modificatives 2025).

Concernant le CPER, le CESER se réjouit de la bonne avancée des investissements pour le volet équipements scientifiques (75 % sont réalisés) mais s'interroge sur le faible taux de réalisation du volet immobilier (45 %). Ces retards seront-ils comblés d'ici la fin du contrat ? Les opérations SEA Campus, CCube et Eskemm Data, intégrées à ce volet immobilier, sont-elles suffisamment engagées ?

Le CESER se félicite du dynamisme retrouvé des financements des post-doctorats, après s'être inquiété d'une baisse notable du nombre de chercheurs accueillis (28 chercheurs en 2024). Grâce à l'obtention de fonds européens, le programme Bienvenue + permettra d'accueillir environ cinquante jeunes chercheurs internationaux dans les laboratoires bretons. Renforcer l'attractivité de la Bretagne sur des thématiques affichées dans la politique régionale (S3) par des chercheurs de haut niveau est un atout indéniable.

Concernant le soutien à la formation doctorale, le CESER note une baisse d'une dizaine de financement ARED par rapport à 2025. Il s'inquiète de cette évolution, et donc de la possibilité pour l'écosystème breton de maintenir un bon niveau d'attractivité pour contribuer à ses programmes de recherche. Il alerte sur les conséquences potentielles en termes de perte de rayonnement académique régional et de baisse de la production scientifique et des innovations issues des laboratoires bretons.

Le CESER s'interroge enfin sur l'avenir du dispositif de soutien aux chaires, supprimé en 2025. Cette décision est-elle définitive ? Est-il envisagé de voir ce dispositif réapparaître ? Un bilan a-t-il été réalisé afin de positionner correctement ce dispositif dans les priorisations régionales en termes d'attractivité et d'internationalisation de la recherche en Bretagne ?

502 – Usages numériques et cybersécurité

Sur proposition de France JEHAN et Christine ZIMMERMANN
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme affiche une ambition régionale forte en matière de transformation numérique, d'inclusion et de cybersécurité. Le Conseil régional poursuit son engagement dans une stratégie numérique responsable inscrite dans le long terme, accessible par tous·tes en Bretagne.

Le budget pour l'exercice 2026 s'articule ainsi autour de quatre axes majeurs :

- Fédérer et faire rayonner l'écosystème breton de la cybersécurité, notamment via la Bretagne Cyber Alliance en mettant l'accent sur la formation, l'innovation, la diffusion de la culture cyber et la protection face aux cybermenaces ;
- Garantir l'accès de tous·tes aux services numériques, en luttant contre les inégalités d'usage ;
- Promouvoir un numérique responsable, en limitant ses impacts environnementaux et sociaux ;
- Enfin, le Conseil régional développe la data et l'IA (intelligence artificielle), avec une approche éthique, souveraine et respectueuse des libertés.

La proposition budgétaire pour cet exercice 2026 prévoit une autorisation d'engagement (AE) à hauteur de 2,2 M€ (en baisse de 22 % comparée à l'année dernière⁴), avec un crédit de paiement de fonctionnement (CPF) de 2,7 M€ (en hausse de 12 %). Aucun CPI n'est mobilisé contrairement à l'année dernière.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER s'inquiète d'abord de la non-inscription de CPI pour cet exercice 2026 et en appelle à l'éclairage du Conseil régional à ce sujet.

Il salue la refonte du Visa Numérique Bretagne qui s'appuie sur un réseau de plus de 100 espaces de médiation numérique accompagnant chaque année plus de 20 000 personnes en Bretagne. La nouvelle approche, plus modulaire, personnalisée et valorisant les compétences acquises, constitue un levier essentiel pour lutter contre les inégalités d'accès et d'usage du numérique. Le CESER insiste cependant sur l'importance d'un maillage territorial équilibré, notamment dans les zones rurales.

⁴ Comparaison avec le BP 2025 modifié par les DM1 et DM2, idem pour la suite du paragraphe.

Le développement des portails *mes-services.bzh* et *mon-compte.bzh* participe à une simplification de l'accès aux services publics régionaux. Avec près de 180 000 comptes actifs fin 2025 et l'intégration progressive de nouveaux services, le CESER juge la démarche pertinente. Cependant, il appelle à évaluer l'usage réel et l'appropriation de ces outils par les usagers-ères et les collectivités. Il appelle aussi à maintenir une exigence élevée en matière de protection des données personnelles. La Bretagne dispose d'un écosystème de cybersécurité et de recherche reconnu, impliquant acteurs économiques, civils et militaires sur lequel il convient de s'appuyer.

A cet égard, le CESER salue le rôle structurant de Breizh Cyber, notamment auprès des PME (petites et moyennes entreprises), collectivités et associations, ainsi que l'intégration prochaine au dispositif national 17Cyber et l'accompagnement lié à la directive NIS2. Néanmoins, le CESER estime que le travail sur ces sujets ne peut être conduit en vases clos et doit s'étendre, en concertation, à toutes les structures, y compris hospitalières, cibles sensibles.

Enfin, face à l'augmentation des incidents (rançongiciels, menaces informationnelles), le CESER appelle à renforcer la sensibilisation en Bretagne, en particulier auprès des moins spécialistes dans ce domaine, et de pérenniser les moyens humains et financiers des dispositifs régionaux.

503 – Innovation et économie de la connaissance

Sur proposition de Fabrice AUTRIQUE et Jean-François DAVIAU
au nom de la Commission 2 "Développement économique et innovation"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le contexte d'un second exercice sous contraintes budgétaires, la politique régionale de développement économique, agricole et maritime mise en œuvre au titre de la mission 5 met l'accent sur la préparation de l'avenir et de l'économie de demain. Le programme 503 « Innovation et économie de la connaissance » doit y contribuer en intégrant les priorités suivantes :

- L'accélération de la transformation écologique de l'économie avec une dimension relocation ;
- Le renforcement de la souveraineté, notamment industrielle, avec une attention particulière portée aux filières structurantes ;
- La consolidation de la cohésion sociale de la Bretagne.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie le volontarisme du Conseil régional de maintenir, dans un environnement budgétaire contraint, des axes de politiques régionales tournés vers l'avenir, et en particulier ceux afférant à la recherche, aux sciences, et à l'innovation. Ceci rejoint entre autres les recommandations du CESER dans son étude [Sciences de la mer, défi mondial, atout majeur pour la Bretagne](#) (décembre 2025).

Le CESER prend note, dans un contexte de moindres ressources, d'un arbitrage pertinent entre l'effort porté sur le court terme avec une réduction notable de 30 % des autorisations d'engagements à 7,4 M€ (10,5 M€ en 2025 après DM1), et des autorisations de programme ambitieuses, pour ne pas obérer la dynamique régionale future, avec une augmentation significative de 25 % à 8,1 M€ (6,5 M€ en 2025). Cette répartition est retrouvée sur les crédits de paiement avec une réduction des CP de fonctionnement de 23 % et un incrément de 18 % sur les CP d'investissement.

Le CESER comprend que les réductions affectent principalement les axes supports tels que les axes 12 « Promotion de l'innovation » et 32 « Accélération du développement des entreprises innovantes », tandis que les axes plus opérationnels tels que les axes 20 « Soutien au transfert de technologies », 31 « Accompagnement à la création

d'entreprises innovantes » et 40 « Soutien aux projets d'innovation » sont globalement maintenus en volume. Il serait par ailleurs éclairant de connaître l'impact sur les structures concernées de la forte baisse de l'axe 12, et de savoir si la baisse annoncée est identique pour tous ou si certains organismes sont plus concernés.

Dans sa recherche de réduction de dépenses, le CESER salue les prescriptions d'optimisation du Conseil régional dans l'accompagnement de l'innovation par un renforcement des démarches de mutualisation et de complémentarité entre les différentes structures de l'écosystème d'innovation, visant à optimiser l'action collective.

Le CESER est également sensible à la revue périodique par le Conseil régional des accords contractuels avec les différents acteurs de l'innovation, permettant de recadrer les actions et les budgets sur la base de bilans et points d'étape en cours. Notons ainsi positivement :

- Pour les CIT, la mise en œuvre de la seconde phase (2026-2027) de la COM (Convention d'objectifs et de moyens), donnant suite au bilan à mi-parcours de 2025 ;
- Pour ACT FOOD Bretagne, ainsi que pour le CEA Tech, la nouvelle convention de 3 ans signée en 2025 ;
- Les 7 Technopoles engageront en 2027, avec la Région, une réflexion de nouvelle labellisation « French Tech » suite aux retours de la période 2023-2025 ;
- La SATT Ouest Valorisation, soutenue par le Conseil régional dans l'accompagnement de projets de maturation, doit consolider l'articulation de son action avec les Pôles Universitaires d'Innovation et le PEPITE Bretagne (entrepreneuriat étudiant) ;
- Pour les transitions et mutations industrielles, Bretagne Compétitivité en lien avec le collectif BreizhFab, et avec l'appui de l'ADEME, organisera en 2026 la 4^{ème} édition de l'Open de la transition écologique et énergétique.

Une nouvelle fois, le CESER insiste fortement sur la nécessité d'avoir accès à un outil de pilotage et d'évaluation de l'action régionale au titre de la S3. Le baromètre de la S3, annoncé depuis plusieurs exercices, et tel que publié en 2024, apparaît comme un recueil statistique des données sur la recherche en Bretagne, mais peu opérationnel pour juger des résultats des dispositifs développés par le Conseil régional et y apporter des actions correctives. En 2025, il semble avoir été alimenté par des remontées de Bretagne Next et des contributions de Biotech Santé Bretagne, peut-être pour pallier les réductions des frais internes type études dédiées au suivi de la S3 (cf. DM1 au BP 2025). Un tel outil apparaît en effet essentiel à l'évaluation des politiques et de l'action régionales et à la mesure de leur efficience.

Le CESER apprécie enfin l'ambition du Conseil régional d'accompagner avec son dispositif INNO SOBRIETE « toujours plus de projets » s'inscrivant dans des démarches environnementales vertueuses (éco conception, décarbonation, *low tech*, économie circulaire, énergies renouvelables, etc.). Le Conseil régional en aura-t-il seulement les moyens budgétaires ? Là encore, afin de mieux appréhender les impacts de la baisse des engagements financiers sur les différents dispositifs, un reporting multi-exercices des projets aidés aurait été apprécié, ainsi que plus généralement une cartographie comptable par axe analytique des charges par outils et dispositifs.

La réflexion du Conseil régional annoncée en 2026, visant une exploitation au mieux des différents dispositifs de soutien à l'innovation existants en région ou issus des programmes FEDER/FSE et des dispositifs de l'Etat et de ses agences (ADEME, ANR, BPiFrance), illustre un pragmatisme et une rationalisation économique salués par le CESER.

Plus globalement, en l'état d'imprévisibilité des recettes du fait de l'absence d'un budget national et face au pilotage dynamique annoncé par le Conseil régional, le CESER appréciera d'avoir un suivi précis des actions, lesquelles ne manqueront pas d'être remises en cause dans les mois à venir.

504 – Développement des secteurs clés de l'économie bretonne

Sur proposition de Serge CAPITAO et Ronan LE NEZET
au nom de la Commission 2 "Développement économique et innovation"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 504 constitue l'un des principaux outils du Conseil régional pour soutenir l'innovation, la compétitivité et la structuration des filières économiques. Il articule trois niveaux d'intervention complémentaires :

- l'animation et l'ingénierie des écosystèmes d'innovation, au premier rang desquels les pôles de compétitivité ;
- le soutien aux projets collaboratifs de R&D, favorisant le croisement des filières et la coopération entre entreprises et acteurs de la recherche ;
- l'accompagnement de projets structurants, notamment autour d'infrastructures et d'acteurs clés de l'innovation régionale.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

L'exercice 2026 s'inscrit dans un contexte particulier, marqué à la fois par la fin de la phase actuelle de labellisation des pôles de compétitivité et par la nécessité de consolider les dispositifs régionaux d'innovation après une année 2025 fortement contrainte budgétairement. La maquette budgétaire du programme, structurée autour de trois actions complémentaires, traduit une chaîne cohérente de soutien à l'innovation. La répartition proposée au sein du programme confirme le rôle central des pôles de compétitivité comme têtes de réseau, tout en consacrant l'essentiel des moyens à la mise en œuvre opérationnelle de projets collaboratifs et structurants.

Néanmoins, 2026 est présentée comme une année charnière pour les pôles, du fait de l'échéance de la phase actuelle et des incertitudes sur les modalités futures de labellisation/financement, ce qui appelle une vigilance particulière sur la continuité d'animation et la lisibilité des trajectoires d'intervention. Toutefois, au regard du contexte 2025 fortement reconfiguré par la DM1 (dont - 361 k€ sur PR0504) puis par un rabot supplémentaire en DM2, la comparaison doit être menée avec prudence et à périmètre consolidé. A ce titre, le CESER recommande au Conseil régional de mieux expliciter quelle sera sa stratégie face à l'échéance de la phase actuelle des pôles : scénarios de continuité, critères de priorisation, articulation avec les financements nationaux et modalités de transition pour éviter une « rupture d'ingénierie » au moment où les filières ont besoin de lisibilité et de soutien.

L'action dédiée aux projets collaboratifs de R&D, associant entreprises, laboratoires et centres techniques, en cohérence avec les priorités régionales de spécialisation intelligente, joue un rôle déterminant. À ce titre, la stabilité des autorisations de programme et des crédits de paiement en 2026 est un signal positif, dans un contexte où les projets collaboratifs constituent un vecteur essentiel de diffusion de l'innovation au sein du tissu économique breton. Le CESER soutient à la fois le fait d'utiliser différents leviers (fonds européens, France 2030...) pour maximiser les opportunités pour les PME mais aussi d'engager une réflexion pour optimiser ces dispositifs dans un contexte mouvant (ralentissement de France 2030, fonds propres des entreprises réduits...).

L'action visant à accompagner des projets structurants pour les filières, en soutenant des infrastructures et des acteurs stratégiques de l'innovation régionale, semble se maintenir par rapport au BP 2025, pour ce qui concerne les AP et CPI. Le CESER relève néanmoins que cette action est l'une de celles pour lesquelles les AE et CPF varient sensiblement à la baisse, peut-être car elle comporte des objets qui ne dépendent pas exclusivement de la stratégie du Conseil régional, qui intervient en complément d'autres acteurs. Le CESER suppose que c'est donc dans cette action que le Conseil régional a, soit moins de demandes de projets structurants, soit davantage de capacité à réduire la voilure s'il estime que son soutien est moins stratégique par rapport à ses autres priorités. Néanmoins,

comme pour les pôles de compétitivité, il insiste sur le fait d'anticiper au mieux les trajectoires de ces outils, qui dépendent en partie d'une stratégie de l'Etat qui n'est pas explicite vis-à-vis de ces derniers.

505 – Création, développement et transmission d'entreprises

Sur proposition de Justine KERSALE et Cécile PLANCHAIS
au nom de la Commission 2 "Développement économique et innovation"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme tient compte de l'incertitude de la conjoncture économique, via un renforcement du fléchage des dispositifs d'accompagnement vers les bénéficiaires potentiels les plus fragiles.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER comprend le fléchage accentué des dispositifs d'accompagnement vers les bénéficiaires les plus fragiles, particulièrement en matière de création/reprise d'entreprise. Le renforcement de l'accompagnement des publics dans le cadre du Pass Création lui semble cohérent avec cet objectif. Il souhaiterait toutefois avoir un retour sur l'efficacité des différents dispositifs en faveur du maintien des entreprises, en particulier alors que des chiffres récents montrent une poussée importante des défaillances d'entreprises, en Bretagne et plus largement sur la façade atlantique.

Le CESER souligne la forte augmentation en AP, vraisemblablement due à la capitalisation de Breizh Rebond 2 (15 M€). Il constate que les crédits de fonctionnement sont légèrement en augmentation sur ce programme, tandis que les CPI sont plutôt en baisse. Il souhaiterait mieux comprendre les implications de ces variations budgétaires sur les actions et dispositifs, et leurs conséquences sur le soutien apporté aux entreprises bretonnes et aux porteurs de projets.

506 – Accompagnement des entreprises et de l'emploi

Sur proposition de Hervé KERMORGANT et Benoît LE GALLIOT
au nom de la Commission 2 "Développement économique et innovation"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les actions de ce programme visent le financement d'outils de soutien, tant collectifs qu'individuels, permettant aux entreprises bretonnes de bénéficier d'un maximum d'atouts pour anticiper les mutations sociales, les bouleversements en matière d'accès aux ressources et les évolutions technologiques, et ainsi maintenir leur compétitivité, leur équilibre social et leur ancrage territorial.

Dans la continuité des années précédentes, les actions porteront sur :

- le soutien aux entreprises de l'industrie agro-alimentaire (IAA) engagées auprès du monde agricole et autour des transitions environnementales et sociétales ;
- le dispositif PASS Commerce et artisanat renforcé autour des centralités et des transitions environnementales et numériques ;
- le soutien aux entreprises du tourisme vers les transitions ;
- le soutien au développement des entreprises de production audiovisuelle et cinématographique ;

- l'accompagnement de la transition des entreprises dans le cadre de dynamiques collectives ;
- l'aide aux entreprises afin de se faire accompagner dans leurs transitions ;
- le soutien des entreprises bretonnes dans leur développement à l'international ;
- l'accompagnement des entreprises dans les transitions et le renforcement de leur compétitivité ;
- l'aide aux entreprises en transition (environnementale, sociétale, numérique...).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le Conseil régional confirme sa volonté de recentrer peu à peu son action en matière d'économie sur les priorités de la SRTES et du SRADDET. Doté de 12,5 M€ en autorisations de programme (AP) et d'1,6 M€ en autorisations d'engagement (AE), ce programme est appelé à jouer un rôle majeur dans les transitions. Le montant concerné et la variété des dispositifs permettent de toucher un nombre conséquent d'entreprises.

Par rapport à l'année passée, le CESER note toutefois de fortes variations sur ce programme, marqué par une baisse des AP (de l'ordre de 58 %) et des CPI (- 17 %), tandis que les AE et les CPF semblent plutôt en hausse (respectivement de 10 et 11 %). Peut-être encore davantage que les années passées, il estime que la présentation du budget atteint ici ses limites, tant il est difficile d'appréhender la réalité de l'affectation budgétaire et les raisons des variations d'une année à l'autre. Le CESER prend par exemple l'action n°506-511 *Fonds spécial d'intervention économique* (FSIE), dont les variations ne sont pas explicitées. Il lui apparaît ainsi particulièrement complexe d'apprécier les implications des baisses budgétaires et les arbitrages réalisés entre les différentes actions, au regard notamment de la cohérence d'ensemble des dispositifs destinés à accompagner les entreprises dans leur développement.

Plus précisément, concernant l'appel à projets Pass Compétitivité IAA, l'année 2026 verra la clôture du 2^{ème} appel à projet et celle du lancement du 3^{ème} appel à projet, qui ouvrira en avril pour une durée d'un an. Le CESER regrette que ce budget primitif ne donne que peu d'informations, d'une part sur les enseignements issus du 2^{ème} appel à projets (qui a déjà permis de soutenir cinq entreprises à la date de rédaction du rapport) et, d'autre part, sur les critères de sélection du 3^{ème} appel à projets. S'il juge le dispositif intéressant, le CESER réitère son interrogation quant à la temporalité d'un an du dispositif, qui lui semble courte. En revanche, il note positivement le fait que les entreprises soutenues soient dans l'obligation d'avoir mesuré leur IBAL (Indice Breton de l'Achat Local).

Au sujet du Pass Commerce et Artisanat (PCA), le CESER souligne l'intérêt de ce dispositif, dont les résultats semblent attester qu'il contribue au développement des communes et des entreprises. S'il approuve sur le principe les ajustements intervenus depuis 2023, ceux-ci ont-ils bien contribué à dynamiser le dispositif ou au contraire, ont-ils plutôt entraîné un ralentissement du nombre de dossiers déposés, dans un contexte économique plus difficile ?

Concernant l'accompagnement des acteurs du tourisme, le CESER approuve la volonté de prioriser aussi l'accompagnement de ces acteurs vers les transitions, en cohérence avec la SRTES. Il note la volonté d'élargir le dispositif aux hôtels et campings mais s'interroge sur la capacité du Conseil régional, dans le contexte budgétaire actuel, à intégrer ce nouveau panel d'entreprises : cette intégration se fera-t-elle en concurrence avec les autres bénéficiaires cibles de ce dispositif ? Le cas échéant, sur la base de quels critères ? Si tel est le cas, le CESER souhaiterait avoir accès aux critères de priorisation qui seront éventuellement appliqués.

Le CESER approuve le soutien au développement stratégique des entreprises de productions audiovisuelle et cinématographique. Dans un contexte de réduction des aides à la culture, ce soutien est important pour le maintien et, espérons-le, le développement des entreprises à rayonner au niveau national et international, avec des effets positifs sur l'emploi et les investissements.

Au sujet de l'accompagnement des entreprises dans le cadre de dynamiques collectives, le CESER salue la pertinence de poursuivre « Produit en Bretagne », qui constitue un réseau connu et efficient, ainsi que de promouvoir le développement de nouveaux réseaux et l'échange de bonnes pratiques, par exemple avec le label « Bretagne 26000 » ou le programme PLATO. Convaincu que la coopération est un facteur de résilience pour les entreprises en Bretagne, comme il l'a souligné dans son étude sur le sujet, le CESER salue les résultats encourageants du

programme Breizh Fab, lancé fin 2025 et qui se déployera en 2026. Il estime que ce programme, qui va bénéficier à 120 entreprises, s'inscrit pleinement dans une logique de réindustrialisation du territoire. Pour les mêmes raisons, le CESER se réjouit du lancement d'une action collective sur l'accompagnement des entreprises du secteur de la Défense, en partenariat avec la Direction générale de l'armement (DGA), Bretagne Compétitivité et de grands donneurs d'ordre de la filière.

Enfin, le CESER approuve la poursuite du Pass Transitions, lancé fin 2023. Ce soutien régional lui apparaît en effet indispensable pour aider les entreprises à s'inscrire dans les transitions et rendre plus robuste leur modèle économique. Un bilan de ce dispositif serait néanmoins souhaitable, et ce d'autant plus que des ajustements sont envisagés pour renforcer le soutien en matière de cybersécurité et de conseil. Le CESER note que le dispositif PASS Investissement pourrait être adapté en vue d'une meilleure articulation avec les EPCI et d'une prise en compte de la carte des capacités.

507 – Economie sociale et solidaire et innovation sociale

Sur proposition de Christelle DUMONT-GUHUR et Nolwenn GUEGUEN
au nom de la Commission 2 "Développement économique et innovation"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme s'inscrit dans la continuité des politiques régionales en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS) et acte la volonté du Conseil régional de continuer à soutenir l'émergence et la consolidation de projets économiquement viables à utilité sociale et environnementale. Ce soutien se traduit concrètement par le renforcement de l'accompagnement de proximité, la structuration d'outils d'ingénierie financière, le développement de coopérations entre ESS et économie dite « classique » et le soutien à la recherche participative via l'appel à projets « Recherche et société ».

Pour permettre le maintien de ces dispositifs, le Conseil régional prévoit l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) de 400 k€ et d'une autorisation d'engagement (AE) de 2,4 M€. Il prévoit l'inscription d'un crédit de paiement d'investissement (CPI) de 400 k€ et d'un crédit de paiement de fonctionnement de 2,5 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER salue la continuité de l'engagement du Conseil régional en faveur de l'ESS : malgré un contexte budgétaire contraint, il fait le choix de maintenir l'essentiel des dispositifs existants, ce qui témoigne de sa volonté de ne pas remettre en cause les fondements de la politique régionale en faveur de l'ESS. S'il note positivement la stabilité des AP par rapport à 2025, le CESER relève tout de même une baisse de 18 % en AE et CPF (comparaison par rapport au BP2025 + DM1 et DM2), sans que le bordereau ne précise les actions qui seront touchées. Si le choix de sanctuariser le budget au bénéfice de la culture, du sport et des langues régionales a pu bénéficier à certains acteurs de l'ESS, cette baisse globale fragilise déjà le travail engagé par l'ensemble des structures et est incohérente avec la priorité du Conseil régional de soutenir l'ESS. Des précisions complémentaires apparaissent également nécessaires pour bien comprendre les implications de ces variations. Le CESER aurait en particulier apprécié connaître l'enveloppe dédiée à l'appel à projets « Recherche et société », dont les crédits avaient diminué l'année dernière.

Le CESER considère positivement la structuration de l'écosystème régional, notamment la fusion des pôles ESS en groupements territoriaux, qui peut constituer un levier de mutualisation et de professionnalisation, à condition qu'elle préserve la capacité d'action de proximité et l'ancrage territorial (connaissance fine des acteurs, capacité à répondre aux besoins précis des territoires).

Toutefois, le CESER souhaite attirer l'attention sur plusieurs points de vigilance. Dans un contexte marqué par une baisse drastique des financements publics qui touche l'ensemble des niveaux institutionnels, les fragilités économiques des structures de l'ESS, et en particulier des associations employeuses, s'accentuent. Or, les dispositifs présentés dans ce bordereau portent principalement sur l'accompagnement au démarrage et à la structuration de projets. Le CESER s'interroge donc sur la capacité de ces seuls outils à répondre aux besoins actuels des structures existantes, confrontées à des tensions de trésorerie, à une augmentation des charges et à une incertitude croissante sur la pérennité de leurs financements.

Le CESER estime ainsi que l'appui régional à l'ESS ne saurait se limiter à une logique de soutien à l'émergence et à l'innovation, aussi nécessaires soient-elles. Il appelle à une attention renforcée portée aux enjeux de consolidation, de sécurisation et de pérennisation des modèles économiques des acteurs de l'ESS, notamment associatifs, dont l'utilité sociale est avérée mais dont les marges de manœuvre financières sont de plus en plus limitées. Il convient de rappeler que les associations représentent à elles seules près de 10 % de l'emploi privé en Bretagne, tandis que l'ensemble des acteurs de l'ESS concentre environ 18 % des emplois régionaux.

À ce titre, le CESER invite le Conseil régional à préciser de quelle manière les politiques régionales pourront, au-delà des dispositifs existants, apporter un soutien concret aux structures de l'ESS (subventions, soutien à la formation des salarié·es, intégration systématique de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, valorisation de l'ESS comme un acteur incontournable de l'économie bretonne...), dont beaucoup sont aujourd'hui fragilisées, alors même qu'elles continuent d'assurer des missions d'utilité sociale essentielles pour les territoires et cela dans tous les domaines d'activités. La disparition d'acteurs de l'ESS aurait, à terme, un coût social, économique et territorial bien supérieur à l'effort nécessaire pour assurer leur soutien et leur pérennité. Il s'agit, pour le CESER, d'un enjeu essentiel du point de vue du développement économique, de l'emploi et de la cohésion sociale et territoriale, qui comptent parmi les attributions du Conseil régional.

508 – Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire

Sur proposition de Michel Pier JEZEQUEL et Maryse QUEFFELEC
au nom de la Commission 2 "Développement économique et innovation"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans un contexte d'incertitude économique, de manque de lisibilité qui perdure, les entreprises sont confrontées à des mutations accélérées de leur modèle. Ce programme a vocation à accompagner les entreprises qui s'inscrivent dans cette dynamique, en finançant les têtes de réseaux des filières et les clusters.

Compte tenu des contraintes budgétaires, le Conseil régional fait le choix de réduire significativement le soutien à ces structures, pour privilégier les soutiens plus directs aux entreprises. Au titre de l'exercice 2026, il inscrit une autorisation d'engagement de 3,3 M€ et un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 3,8 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve la réflexion conduite sur la structuration des têtes de réseaux et clusters, mais prend acte de la diminution significative des financements en direction de ceux-ci (- 24 %). S'il comprend la volonté de privilégier, dans ce contexte budgétaire tendu, les soutiens plus directs aux entreprises, le CESER sera attentif à l'équilibre entre financement des têtes de réseaux et financement des entreprises elles-mêmes. Les actions des têtes de réseaux sont en effet essentielles au soutien et à l'accompagnement des entreprises, au développement de filières et au soutien de l'innovation vers une économie plus durable, en particulier dans ce contexte. Elles facilitent aussi le partage de connaissances et de pratiques plus vertueuses sur les plans environnementaux et sociaux.

Si les priorités de ces têtes de réseaux et clusters sont précisées dans le document, notamment l'accompagnement de la filière de la construction, l'attractivité des métiers des filières navales et la structuration de la filière aéronautique, le CESER aurait aimé connaître les structures les plus affectées par la baisse importante des crédits, ainsi que les choix et/ou arbitrages qui en sont à l'origine, et les actions qui seront abandonnées par ces organismes du fait de la baisse importante de leurs financements. Quels seront les impacts et les effets en cascade de ces baisses de financement ?

Le Conseil régional fait notamment savoir que BCI fera l'objet de profondes évolutions en 2026, de même qu'il reprend en régie l'accompagnement des investissements à l'international. Le CESER aimerait connaître ce que ces évolutions recouvrent ainsi que les raisons qui les motivent.

Le CESER souligne enfin le travail conduit en faveur de l'amélioration des conditions de travail, en lien avec les mutations environnementales ou plus globalement (violences sexistes et sexuelles, prévention des troubles musculosquelettiques...). Au sujet de l'IA, le CESER publiera en juin une étude sur ses impacts sur les métiers et la formation.

509 – Agriculture, filière bois et alimentation

Sur proposition de Samuel BRICARD et Jean CABARET
au nom de la Commission 5 "Environnement, ressources et climat"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans la synthèse de la mission 5, le Conseil régional réaffirme l'ambition pour la Bretagne de contribuer à la souveraineté alimentaire française et européenne tout en promouvant une agriculture durable, et la poursuite de ses efforts pour répondre à l'enjeu du renouvellement des générations.

Dans le programme 509, le Conseil régional détaille 3 axes principaux :

- la déclinaison opérationnelle de la stratégie régionale en faveur de l'installation-transmission ;
- le soutien aux investissements de transition dans les exploitations agricoles et l'amélioration des pratiques et des systèmes ;
- le Plan breton pour l'arbre, un accélérateur pour le développement de la filière forêt-bois et du bocage.

Les autorisations d'engagement et de programme augmentent légèrement par rapport au budget primitif 2025 consolidé des deux décisions modificatives. Les crédits de fonctionnement baissent pour leur part de près de 1 M€, tandis que les crédits d'investissement sont en hausse de près de 1,3 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend note de la décision d'engager une évaluation en 2026 de la politique installation-transmission, votée fin 2022, et souhaite y être associé.

Il constate une diminution des budgets :

- pour les subventions aux structures d'accompagnement ;
- pour répondre aux situations de crise ;
- à la recherche appliquée à l'agriculture ;
- au développement et à la sécurisation des forêts.

Comme par le passé, le CESER constate le manque de détails quant aux lignes impactées par des baisses de crédits dans le programme 509. L'impact de ces restrictions doit faire l'objet d'évaluations et de concertations, en toute transparence d'autant que des baisses sont également à craindre sur les fonds européens.

Si le maintien des aides financières directes pour investissements aux exploitations agricoles est important, l'appui aux structures accompagnant les changements d'orientation de l'agriculture en région est également important. Le CESER aimeraient de ce point de vue avoir plus de visibilité sur les choix effectués en commission permanente à la suite de la décision modificative au budget en mars 2025.

En outre, la suppression pure et simple des subventions aux organisations syndicales agricoles, exceptées celles aux Jeunes agriculteurs (JA) qui ont été fortement réduites, interpelle le CESER, qui y voit la remise en cause de la présence des corps intermédiaires dans le débat public agricole régional. Cela suscite une forte inquiétude sur le maintien d'un dialogue social de qualité, indispensable face aux défis de notre société. Le risque est également que seuls les interlocuteurs en capacité de se financer puissent poursuivre leur travail en région. Le CESER demande des choix politiques clairs et de la transparence sur ce sujet.

Dans son étude sur les causes et les conséquences de l'inaction environnementale et climatique, le CESER rappelle l'importance de la prise de conscience par l'ensemble des acteurs des défis de la triple crise planétaire (changement climatique, effondrement de la biodiversité et pollutions des milieux naturels). Pour le CESER, les transformations de notre agriculture doivent répondre aux enjeux à la fois économiques, environnementaux, climatiques et sociaux ; l'ensemble de ces défis ne se concentre pas sur les seuls accompagnements économiques.

Le CESER, souhaite l'émergence d'un dialogue entre la Région et les différentes parties concernées par ces restrictions ou suppressions budgétaires.

510 – Pêche, aquaculture et développement maritime

Sur proposition de Anne MENGUY et David RIOU
au nom de la Commission 5 "Environnement, ressources et climat"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En 2026, le Conseil régional poursuit la déclinaison de plusieurs politiques engagées : la Feuille de route pour une culture maritime partagée (reconduction du Pass classes de mer et de l'appel à projet éducation à la mer) ; la Feuille de route halieutique (structuration et gouvernance régionale des places portuaires, soutien aux entreprises de pêche, d'aquaculture, de transformation et valorisation des produits de la mer, soutien à l'association interprofessionnelle Breizhmer), le déploiement des énergies marines renouvelables (EMR) (travaux de planification maritime au sein du groupe de travail EMR de la Conférence régionale mer et littoral, CRML).

Il est à noter une modification de maquette du FEAMPA afin de répondre à la forte demande des projets en aquaculture.

La feuille de route pour la formation maritime sera présentée en 2026.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Pour le CESER le programme 510 est un outil majeur de la Politique régionale mer et littoral finançant les filières halieutiques, l'aquaculture, la sécurité maritime, l'éducation à la mer et les transitions écologiques.

Ce budget 2026 donne lieu à la déclinaison des politiques adoptées ces dernières années, sur lesquelles le CESER s'est exprimé (Feuille de route pour une culture maritime partagée, Feuille de route halieutique, Gouvernance des

ports de pêche). Le CESER observe un fort soutien budgétaire notamment aux actions 41, 61, 62 et 63 visant à soutenir les projets de renouvellement de la flotte de pêche, les investissements productifs de la pêche et de l'aquaculture, les projets portuaires et synergies portuaires, ainsi que la valorisation des produits à l'échelle des filières et des entreprises. Le CESER s'en félicite : il considère que le soutien aux acteurs de la filière dans leur chemin vers une pêche durable est nécessaire. Il soutient en outre le choix du Conseil régional de poursuivre, dans le contexte de restriction budgétaire, les actions en faveur d'une éducation à la maritimité.

Concernant Breizhmer, le CESER ne peut qu'approuver le soutien du Conseil régional à cette association. Le label Breizhmer va dans le sens de la loi EGALIM et de l'indice breton de l'achat local (IBAL), mis en place récemment, qui conforte la filière de l'amont à l'aval. Au vu des réductions régionales des aides aux structures sur l'ensemble des programmes budgétaires, le CESER s'interroge sur les possibles baisses de subventions à l'ensemble des organisations dans les prochaines décisions modificatives. Il demande de la clarté et de la transparence sur les arbitrages à venir.

Concernant le FEAMPA, il apparaît essentiel pour le CESER d'éviter au plus vite le risque de dégagement d'office, comme le souligne le Conseil régional. La baisse potentielle de 66 % des moyens alloués au FEAMPA dans la prochaine programmation est bien sûr source d'inquiétudes pour l'ensemble des acteurs.

Le CESER aurait aimé avoir davantage d'informations dans ce bordereau concernant les évolutions budgétaires affectant à la baisse d'autres actions du programme : l'accompagnement des stratégies maritimes de territoire, le soutien aux actions d'observations et de préservation des milieux, ainsi que le soutien à l'installation et à la reprise des entreprises de pêche et d'aquaculture.

511 – Ports

Sur proposition de Danielle CHARLES LE BIHAN et Cathy VALLÉE
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional confirme le caractère prioritaire de la mise en œuvre de sa stratégie « *un port de Bretagne, plusieurs quais* » en développant, en 2026, les complémentarités entre les places portuaires, en renforçant les filières régionales (commerce, réparation navale, plaisance, nautisme et pêche), en favorisant la bonne intégration des différents périmètres d'exploitation sur une même place portuaire, pour la rendre lisible et efficace.

Dans ce cadre, la proposition budgétaire pour cet exercice 2026 prévoit une autorisation d'engagement (AE) à hauteur de 3,86 M€ et une autorisation de programme (AP) de 39,69 M€. Le besoin en crédits de paiement d'investissement (CPI) pour ce programme est estimé à 83,38 M€, et de fonctionnement (CPF) à 4,13 M€. Ainsi, la variation cumulée des AE et des AP entre l'exercice 2025 et 2026 connaît une baisse d'environ - 40 % tandis que l'addition des crédits de paiement observent eux, une hausse significative de l'ordre de 45 %.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER souligne la volonté du Conseil régional de maintenir « *un effort d'investissement au niveau maximal soutenable* », et considère aussi que dans le contexte actuel, défavorable et incertain, cela est à saluer.

A cet effet, il souligne positivement la poursuite de la transformation des modèles de gouvernance portuaire, engagée depuis plusieurs années, notamment à travers la structuration des ports de commerce en GIE, la création de sociétés portuaires pour la pêche, ainsi que l'évolution des concessions en matière de plaisance. Ces démarches

contribuent à une meilleure cohérence régionale, à la mutualisation des moyens et à un renforcement des capacités d'investissement.

Toutefois, le CESER appelle, comme il a déjà pu le faire⁵, à une vigilance particulière sur les impacts sociaux et organisationnels de ces transformations. Il insiste sur la nécessité :

- d'un dialogue social renforcé avec les personnels portuaires et les professionnels concernés ;
- d'une association étroite des collectivités locales et des acteurs économiques aux décisions structurantes ;
- d'une évaluation régulière des effets de ces nouveaux modèles sur l'emploi, les conditions de travail et l'ancrage territorial des activités.

Le CESER se félicite de la volonté affirmée de faire des ports bretons des laboratoires opérationnels de la transition énergétique maritime, notamment à travers le soutien à la filière vélique⁶, aux énergies marines renouvelables (EMR), et aux projets liés à l'hydrogène et au gaz naturel liquéfié (GNL). Il souligne à cet égard la pertinence des investissements engagés sur les ports de Brest et de Lorient, qui positionnent la Bretagne comme un territoire clé des EMR à l'échelle nationale et européenne. Le CESER insiste cependant sur la nécessité de renforcer l'anticipation des besoins en compétences et en formations liées à ces nouvelles filières, de veiller à la compatibilité des nouveaux usages avec les activités existantes, afin de limiter les conflits d'usage, et enfin d'assurer un haut niveau d'exigence en matière de sécurité, d'acceptabilité sociale et d'impact environnemental des expérimentations énergétiques.

Il apprécie également la poursuite des investissements en faveur de la construction et de la réparation navales, de la modernisation des criées, ainsi que des équipements des ports de commerce. Ces actions contribuent à la compétitivité des places portuaires bretonnes et à la modernisation des filières historiques.

Enfin, le CESER salue l'effort soutenu en matière d'entretien, de modernisation et de valorisation des infrastructures portuaires, ainsi que la démarche engagée sur les études tarifaires et l'adaptation au changement climatique. Il considère que l'intégration progressive des enjeux de résilience climatique constitue un axe majeur pour l'avenir des ports bretons. À ce titre, et comme il a déjà pu le mentionner dans [son étude sur le logement en zone littorale](#), il apparaît essentiel au CESER de renforcer l'articulation entre les stratégies portuaires, les politiques d'aménagement du littoral et les documents de planification régionaux. Aussi, l'association des usagers·ères et les habitants·es aux réflexions sur l'évolution des ports et de leurs usages sera, selon lui, l'une des conditions clés de la réussite de la stratégie portuaire.

En somme, le CESER estime que le budget primitif 2026 traduit une ambition claire et structurée pour les ports bretons, au service de la transition économique et environnementale de la région. Il invite toutefois le Conseil régional à accompagner cette ambition par un effort constant de concertation, d'évaluation et de sécurisation sociale, afin que les ports demeurent des outils de développement équilibré, résilient et partagé au bénéfice de l'ensemble des territoires bretons.

⁵ [Avis du CESER sur la concession des ports, 2 décembre 2024](#)

⁶ [Avis du CESER sur la feuille de route transport maritime par le vent, 4 et 5 décembre 2023](#)

6 – Transition écologique et climatique

601 – Eau

Sur proposition de Guy LEGRAND et Edwige KERBORIOU
au nom de la Commission 5 "Environnement, ressources et climat"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional s'inscrit en 2026 dans la poursuite de sa politique en faveur de l'eau. Son action s'articule autour de deux axes :

- soutenir l'action dans les territoires pour améliorer le cadre de vie des Bretonnes et des Bretons ;
- animer le débat démocratique dans le domaine de l'eau à l'échelle régionale pour favoriser le passage à l'action.

Ces axes se déclinent dans les actions suivantes :

- soutien aux Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) ; rétablissement des continuités écologiques ; restauration de la morphologie des cours d'eau ; plan de lutte contre les algues vertes ; soutien à l'animation des SAGE ; actions sur les propres installations du Conseil régional (canaux, ports, lycées) ;
- animation de l'Assemblée bretonne de l'eau et copilote avec l'Etat du Plan de résilience sur l'eau ;
- connaissance, sensibilisation et expérimentation, notamment en ce qui concerne l'articulation eau/urbanisme, la tarification et le financement de la politique de l'eau, ainsi que l'infiltration de l'eau dans les sous-sols.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER ne peut que se féliciter de la volonté affichée par le Conseil régional de poursuivre sa politique dans le domaine de l'eau. Celle-ci n'a pas à ce jour produit tous les effets attendus. Aussi il convient de poursuivre mais aussi d'intensifier sur certains territoires les efforts commencés. Vu l'état des masses d'eau en Bretagne (67 % des masses d'eaux sont en état moins que bon), cette politique ne peut être que constante et déterminée pour espérer être efficace. Parmi les actions prévues, il faut souligner l'intérêt de continuer le financement des études HMUC (hydrologie, milieux, usages, climat) qui conduisent à un diagnostic partagé, ainsi qu'à une réflexion sur les usages et la sobriété dans les actions des Commissions locales de l'eau (CLE). Les CLE, bras armés des SAGE, sont aussi des institutions essentielles pour la bonne application de la politique de l'eau. Le soutien aux animateurs de SAGE est donc essentiel. De même, le sujet de l'articulation « eau et urbanisme » est un sujet majeur en faveur de la mise en cohérence des politiques publiques pour la gestion de la ressource en eau tant au plan qualitatif que quantitatif.

Le CESER relève aussi l'absence de mention à la pression du tourisme sur la ressource en eau dans le chapeau de la mission 6.

Afficher de bonnes intentions est louable. Encore faut-il que le Conseil régional se donne les moyens financiers de réaliser ses objectifs. Sur ce plan, la situation ne laisse pas d'être inquiétante. Le CESER ne peut que déplorer, d'une part, la difficulté de lecture de ce budget pour se faire un point de vue objectif sur la réalité des actions affichées, et, d'autre part, la baisse effective des crédits consacrés à la politique de l'eau.

Le budget primitif 2026 affiche une baisse significative des crédits affectés à la politique de l'eau, que ce soit en autorisations de programmes ou d'engagements (- 7 % soit - 550 k€ par rapport au BP2025, consolidé des deux DM), comme en crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement (- 2 % soit - 150 k€). On ne peut que déplorer

ces diminutions, d'autant qu'il n'y a aucun engagement certain quant à l'affectation effective des crédits de paiement prévus.

En conclusion, si le CESER partage les objectifs du programme 601, il regrette que le Conseil régional, loin de pérenniser et d'approfondir les actions affichées, procède à une diminution du financement des actions prévues et ne donne aucune garantie de mise œuvre effective de ceux-ci dans le cadre de l'exercice budgétaire 2026.

602 – Biodiversité

Sur proposition de Hervé GUYOMARD et Sylvie BOURBIGOT
au nom de la Commission 5 "Environnement, ressources et climat"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'effondrement de la biodiversité est bien mis en avant dans la raison d'être du programme, comme la nécessité d'actions à l'échelle locale pour que les engagements de niveau européen et nationaux puissent être efficaces.

Le Conseil régional s'engage en 2026 à la mise en œuvre de la Stratégie régionale de biodiversité et dans une nouvelle phase de création de réserves naturelles régionales.

Pour ce programme 602, les propositions budgétaires de l'exercice 2026 sont :

- autorisation de programmes : 700 k€ (rappel : BP 2025 : 730 k€ ; BP 2024 : 710 k€ ; 2023 : 810 k€) ;
- autorisation d'engagement : 5 025 k€ (rappel : BP 2025 : 5 360 k€ ; BP 2024 : 4 760 k€ ; 2023 : 4 365 k€) ;
- crédits d'investissements : 800 k€ (rappel : BP 2025 : 870 k€ ; BP 2024 : 600 k€ ; 2023 : 770 k€) ;
- crédits de fonctionnement : 4 525 k€ (rappel : BP 2025 : 4 835 k€ ; BP 2024 : 4 735 k€ ; 2023 : 4 345 k€).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Comme le mentionne le Conseil régional, « *la biodiversité demeure trop souvent le parent pauvre des politiques publiques* ». Il ajoute que « *lutter contre la dégradation accélérée des habitats et des espèces devrait être au cœur des stratégies d'aménagement, d'agriculture et de développement économique, et non un enjeu additionnel ou secondaire* ». Le CESER est totalement d'accord avec ce constat, et salue l'ambition affichée dans le cadre de la Stratégie bretonne de la biodiversité, ainsi que la planification de l'action publique sur l'ensemble du territoire et la volonté « *d'intégrer les transitions écologiques et climatiques dans l'ensemble de ses politiques* ».

Le CESER se demande toutefois quels sont les « *choix rigoureux* » qui vont être opérés pour concilier cette ambition avec un budget à nouveau à la baisse en 2026. Dans le contexte budgétaire qui est celui du Conseil régional, le CESER peut comprendre qu'il y a aussi des efforts à faire sur le programme 602. Il tient cependant à souligner que le budget de ce programme ne représente que 0,5 % du budget régional (et le budget total de la Mission 6 relative à la transition écologique et climatique ne représente que 2 % du budget de la Région ou 31 M€). Toute baisse ne pourra donc que réduire l'ampleur de l'action du Conseil régional qui était déjà très modeste. Comme le Conseil régional, le CESER rappelle l'urgence à agir non seulement pour protéger la biodiversité mais aussi, dans nombre de situations, la restaurer et l'augmenter. Dit autrement, préserver l'état des écosystèmes qui sont encore bons ou très bons ne suffit pas ; il faut aussi améliorer l'état des écosystèmes qui aujourd'hui ne le sont pas. Dans cette perspective, le CESER s'inquiète donc de la baisse du budget du programme 602, y compris parce que ce programme fait partie d'une mission essentielle pour « *renforcer l'impact de la Région sur la qualité de vie et la santé des Bretonnes et des Bretons* ».

603 – Energie et ressources

Sur proposition de Marie-Pascale LEPETIT et Marie-Christine LE GAL
au nom de la Commission 2 "Développement économique et innovation"
et de Sandra COUGARD et Cécile MAISONNEUVE
au nom de la Commission 5 "Environnement, ressources et climat"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Volet énergie :

Dans ce budget primitif 2026, le Conseil régional poursuit et renforce son engagement face au dérèglement climatique : au-delà des dispositifs et des financements, les actions se veulent concrètes et visent une amélioration rapidement visible et durable sur la qualité de vie du quotidien.

En tant que chef de file environnemental, le Conseil régional assure la coordination et anime la coopération de l'ensemble des acteurs territoriaux et partenaires institutionnels. Responsable de la stratégie et de la planification environnementales, il compte finaliser en avril 2026 la mise à jour du volet Climat-énergie du SRADDET, afin d'inscrire la région sur la trajectoire de la neutralité carbone prescrite par la loi.

Volet ressources :

La production de déchets continuant d'augmenter en Bretagne, le Conseil régional poursuivra ses actions en vue d'atteindre l'objectif « zéro déchet » qu'il s'est fixé à l'horizon 2040 : intensification des actions de prévention, de réemploi et d'économie circulaire, vigilance portée à la valorisation énergétique des déchets, consolidation de la gouvernance, animation des réseaux régionaux de lutte contre le gaspillage alimentaire et des *Repair cafés*, soutien d'actions innovantes en économie circulaire territoriale, structuration des ressourceries et recycleries bretonnes, développement des matériaux biosourcés.

Il présentera ses modifications pour rendre opérationnel le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) à la session d'avril 2026.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER aurait apprécié avoir davantage de précisions sur les arbitrages et les re-ventilations budgétaires réalisées : il observe que si les autorisations de programme restent stables entre 2025 et 2026 (- 3 % en intégrant les DM2025), les autorisations d'engagement baissent de plus de 1,3 M€ (- 13 %) et concernent un grand nombre d'actions, en particulier sur le volet énergie du programme. Le CESER note également une baisse de 10 % des crédits de paiement de fonctionnement (CPF) (près d'1 M€). La hausse de plus de 5,6 M€ (+ 36 %) des crédits de paiement d'investissements s'explique-t-elle par les engagements antérieurs sur des investissements non encore réalisés ? Le CESER aimerait plus d'explications sur les impacts concrets de ces diminutions sur les politiques engagées. De plus, il paraît évident que des modifications budgétaires auront lieu tout au long de l'année sur ce programme comme sur les autres. Le CESER aimerait avoir connaissance de ces évolutions avec un degré de détail lui permettant de suivre les choix opérés, au niveau des actions de chaque programme.

Volet énergie

La Bretagne est confrontée aux changements climatiques de tous ordres. Face à ces réalités, le CESER note la volonté du Conseil régional d'orienter les dépenses en matière d'énergie vers des actions concrètes pour une région plus sobre, robuste et solidaire, en renforçant la sécurité énergétique et en accompagnant les territoires dans la maîtrise des risques.

Le CESER approuve le maintien du dispositif d'accompagnement de la rénovation énergétique des logements comme une priorité de l'action régionale. Outre la politique publique engagée avec le réseau Renov'Habitat Bretagne, le lancement en 2026 de l'opérateur breton de tiers-financement de la rénovation énergétique devrait permettre de soutenir la réalisation des travaux, en particulier pour les ménages les plus modestes. À moyen terme, ce seront 500 rénovations par an qui seront réalisées. Le CESER sera particulièrement attentif aux résultats obtenus grâce à ce nouveau dispositif. Par ailleurs, il souligne l'importance de maintenir l'appui du Conseil régional aux initiatives luttant contre la précarité énergétique, notamment celles menées avec l'association Énergie solidaire.

Le CESER soutient par ailleurs les actions du Conseil régional qui visent l'amélioration de la performance énergétique du bâti tertiaire, qu'il soit public ou privé, en accompagnant les expérimentations exemplaires, notamment dans le cadre de l'appel à projets « Bâtiment performant », et porte un point d'attention à l'emploi aux matériaux biosourcés et bas carbone.

Concernant le développement des énergies renouvelables, le CESER note le soutien de la Région à des projets exemplaires de développement de l'électricité et de chaleur renouvelable portés par des réseaux de projets citoyens et d'élus locaux. Le CESER souhaiterait une vision plus précise de ces projets et des aides apportées, ainsi qu'un découpage par filière. Il serait également intéressant d'avoir une projection chiffrée sur la part attendue de production d'énergie locale et les moyens associés.

Le CESER sera attentif à la gouvernance énergétique et climatique pilotée par le Conseil régional, qui s'appuie sur les instances déjà existantes (Conférence bretonne de la transition énergétique, Comité régional de l'énergie, appui aux Plans climat air énergie territoriaux), dans un contexte de réduction des autorisations d'engagement sur cette action. Le volet énergie-climat du SRADDET est attendu en 2026 et sa territorialisation sera une étape importante à laquelle le CESER sera particulièrement attentif.

Le CESER approuve le choix du Conseil régional de financer des expérimentations et des accompagnements visant à anticiper les conséquences du changement climatique, en cohérence avec le travail partenarial engagé sur la Stratégie régionale d'adaptation au changement climatique. Le CESER est en attente de précisions sur les actions financées (notamment les solutions fondées sur la nature) et il s'inquiète de la faiblesse des moyens d'accompagnement engagés (moins de 400 k€ en autorisations d'engagement). Il est bien conscient du contexte de réduction budgétaire, mais l'enjeu de l'adaptation au changement climatique est majeur.

Enfin, le CESER attend avec grand intérêt l'adoption en avril prochain du Plan de transition bas carbone de la collectivité.

En conclusion, le CESER réaffirme son soutien aux orientations stratégiques du Conseil régional, tout en appelant à une vigilance accrue sur la mise en œuvre concrète des politiques publiques, leur territorialisation et leur évaluation, comme il l'affirme dans son étude « *L'inaction n'est pas une option ! Lever les freins à la transition écologique en Bretagne* ».

Volet ressources :

Pour le volet déchets, le Conseil régional s'oriente essentiellement vers l'appui à la production de données et l'animation. Dans la continuité du changement de stratégie engagée l'année passée, il accentue son action vers plus de mobilisation et de sensibilisation des acteurs, considérant qu'il faut agir à la source, et donc sur la réduction de la production de déchets. Le Conseil régional peut en effet avoir un rôle moteur et incitatif, à la fois pour les

collectivités qui ont encore des niveaux d'actions très disparates, et pour les citoyens s'il structure des campagnes fortes de sensibilisation à la qualité du tri et au recyclage, qui restent des maillons faibles de la gestion des déchets.

Le CESER partage l'intérêt de soutenir la production de données précises et annualisées pour chaque collectivité, qui leur permettra de savoir où elles en sont et si leurs actions sont efficaces ou non. La tarification incitative reste certes la mesure la plus efficace mais elle ne peut être comprise que s'il y a dans les collectivités des campagnes de sensibilisation et d'éducation réalisées en amont.

Toutefois, le CESER constate que le Conseil régional reste encore essentiellement tourné vers l'action à destination des collectivités, alors qu'il serait aussi nécessaire de remonter à la source et d'inciter les producteurs à réduire leurs déchets, par exemple via des campagnes de sensibilisation massive ou des clauses d'écoconditionnalité, conditionnant ses aides économiques à la baisse de la production de futurs déchets. Sans ce volet de réduction de production à la source, le Conseil régional se limite, comme il l'exprime lui-même, à « *développer une gestion durable des déchets et des ressources* » et n'utilise pas tous ses moyens dans la réduction des déchets. De même, si le CESER comprend l'importance d'augmenter la part de réemploi, et salue à ce titre la volonté du Conseil régional d'appuyer des initiatives territoriales en faveur de l'économie circulaire, il souligne que ces actions resteront largement insuffisantes compte tenu des enjeux de réduction massive de déchets. Le CESER rappelle en effet que le tri est encore mal fait en Bretagne, ce qui laisse trop de refus de tri qui nourrissent les incinérateurs.

7 – Mobilités

701 – Transports collectifs

Sur proposition de Frédéric ÉTÈVE et Jean-Luc PELTIER
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme s'appuie sur des autorisations de programmes (AP) et d'engagements (AE) de respectivement 9,5 M€ et 350 M€ en 2026, contre 6,5 M€ en 2025 et de 343 M€ en 2025⁷. Les crédits de paiement d'investissement (CPI) et de fonctionnement (CPF) s'élèvent respectivement pour l'exercice 2026 à 11,7 M€ et 352,2 M€. Pour rappel ils étaient de 7,7 M€ et 327,7 M€ en 2025.

Pour le Conseil régional, le budget de ce programme pour l'année 2026 s'inscrit dans la continuité des années précédentes avec une hausse des trafics TER et donc des recettes importantes en 2025 qui devraient permettre de poursuivre le développement de la desserte TER de la région et de conserver la complémentarité forte entre TER/TGV qui caractérise l'activité ferroviaire voyageurs en Bretagne.

En 2026, l'offre restera stable par rapport à la fin de l'année 2025 mais en hausse en année pleine, avant de nouveaux développements majeurs prévus sur l'axe Nord à compter de septembre 2027. Dans ce cadre, le besoin en crédits de paiement pour le transport ferroviaire est estimé à 130,5 M€, dont 14,6 M€ au titre de la convention TGV.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER relève avec satisfaction que ce programme demeure une priorité de l'action politique régionale, ceci compte tenu des contraintes très fortes pesant sur le budget régional. Il relève aussi positivement le niveau actuel

⁷ Comparaison avec le BP 2025 modifié par les DM1 et DM2, idem pour celles dans la suite du paragraphe.

des autorisations de programmes (AP) par rapport à 2025, mais qui reste malheureusement bien en deçà de celles de l'exercice 2024. Comme l'an passé, le CESER se félicite de l'augmentation des CPF, compte tenu de l'augmentation de l'offre TER et du renouvellement du parc autocar.

Il note aussi avec intérêt la hausse de trafic et *in fine* des recettes, ceci démontrant tout l'intérêt que portent les Bretonnes et Bretons à l'offre de transports collectifs. Cela justifie pleinement les sauts d'offre attendus pour 2030 (+ 20 %), 2035 (+ 50 %) et 2040 (+ 100 %), ceci dans un contexte de renchérissement probable des coûts de l'énergie à cet horizon. Le CESER prend également note avec regret du décalage de calendrier du renforcement de l'offre sur la ligne ferroviaire Rennes-Brest, initialement prévu en septembre 2026 et finalement repoussé à septembre 2027, ceci compte tenu de l'impact des restrictions budgétaires imposées par l'Etat en 2025 et 2026. Le CESER suivra avec attention le déploiement de cette nouvelle offre.

Comme en 2025, il aurait souhaité connaître les actions du Conseil régional pour renforcer la présence humaine et la prise en charge des voyageurs·ses dans les trains et les gares.

Par ailleurs, le CESER note avec intérêt l'ensemble des éléments concernant la mise en œuvre du syndicat mixte *Bretagne mobilités*, appelé à devenir l'instrument de gouvernance de la politique des transports en Bretagne. Tout particulièrement, il se satisfait de l'ambition réaffichée de viser, en 2026, l'obtention du statut de SERM (Services express métropolitains) pour le projet breton, unique en son genre. Comme le CESER l'a déjà exprimé, le syndicat *Bretagne mobilités* pourrait être un lieu de réflexion et de débat concernant la mise en cohérence essentielle des différents systèmes de transports en commun, mais aussi des systèmes de billettique et d'information des voyageurs et voyageuses. Parallèlement, la mise en place d'outils fiscaux qui permettraient au Conseil régional de pouvoir financer ses fortes ambitions en termes de mobilités, reste une priorité, qui dépend néanmoins grandement du législateur, mais doit s'inscrire dans une politique globale d'attractivité des territoires qui passe nécessairement par des mobilités collectives efficaces et qui permettent une diminution des dépenses des ménages dans ce domaine. Ceci est d'autant plus important compte tenu du niveau de recettes attendu à la suite de la mise en place du VMRR (Versement mobilité régional et rural), autrement dit 28 M€ contre 40 M€ envisagés initialement.

Le CESER relève la hausse de 10 M€ des DSP (Délégations de service public) concernant l'offre de transport interurbain et scolaire, ceci compte tenu du renouvellement d'une partie de la flotte d'autocar en cohérence avec les objectifs de décarbonation des mobilités. Il suivra avec attention l'évolution de la fréquentation liée à la mise en œuvre de cette nouvelle offre.

D'une part, il relève avec attention que la situation de pénurie de conducteurs semble résolue. Il aurait néanmoins apprécié connaître les besoins par bassin de mobilité afin d'avoir une vue plus exhaustive de la réalité de cette situation. Le dispositif financier visant à améliorer la situation salariale des conducteurs scolaires semble avoir porté ses fruits. S'il est indiqué qu'il sera reconduit en 2025/2026, le CESER souhaiterait savoir si celui-ci sera pérenne dans sa forme actuelle.

D'autre part, il note qu'une partie de l'augmentation du coût du service public de transport scolaire sera supportée par les familles. Il s'inquiète de l'impact budgétaire de cette disposition, et singulièrement pour les familles les plus modestes, qui vont subir une augmentation en juillet 2026, et aurait aimé savoir comment cette augmentation s'inscrit dans une vision pluriannuelle. Le CESER aurait apprécié en outre, connaître les lignes concernées.

Concernant la desserte des îles, le CESER se satisfait de la mise en construction de 2 nouveaux navires. Il aurait néanmoins souhaité savoir si les représentants des collectivités concernées et la population ilienne avaient été associés à la définition des besoins de service que devront assurer ces nouveaux équipements.

Enfin, concernant la billettique, le CESER note avec intérêt le déploiement de la carte KorriGo pour les départements du Morbihan et des Côtes d'Armor en 2026, ainsi que pour les liaisons maritimes, ce qui aura un effet sensible en matière de facilitation de l'offre de transport public.

702 – Infrastructures de mobilités, matériels et gares

Sur proposition de Thierry CHAMBON et Frédéric ÉTÈVE
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional prévoit en 2026 de continuer à renforcer et à moderniser les infrastructures de transport en Bretagne, et ce afin de répondre aux besoins de mobilité du quotidien et de soutenir l'attractivité du territoire. Ce programme vise également à accompagner le développement du réseau régional BreizhGo en améliorant les voies, les gares, les points d'arrêts et le matériel roulant. Il a aussi pour objectif de favoriser l'intermodalité et le recours aux modes de transport décarbonés et partagés. Enfin, le Conseil régional affirme ici ses objectifs de transition écologique par le soutien à la décarbonation des flottes et le développement du fret ferroviaire.

La proposition budgétaire pour cet exercice 2026 prévoit une autorisation de programme (AP) de 170,6 M€ et une autorisation d'engagement (AE) à hauteur de 385 k€, avec un crédit de paiement d'investissement (CPI) de 196,1 M€ et de fonctionnement (CPF) d'un peu plus de 546 k€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note qu'en dépit des très fortes tensions budgétaires actuelles pour le Conseil régional, le programme 702 bénéficie de prévisions d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement d'investissement (CPI) en hausse sensible par rapport à l'exercice 2025 (respectivement + 42 % et + 88 %⁸). Le CESER voit dans cette dynamique la concrétisation de l'ambition non feinte et maintenue dans le temps du Conseil régional en faveur des investissements dans le domaine de la mobilité. Cette ambition se concrétise aussi bien par l'arrivée des rames TER commandées, le développement des sauts d'offre prévus dans le cadre du SERM breton, dans le développement de toutes les infrastructures permettant un maillage fin et multimodal sur le territoire (gares, RN164, vélo...), ce que le CESER ne peut que saluer.

Il considère, et il s'en félicite, que ces différents sous-programmes sont l'expression d'une politique coordonnée, systémique et ambitieuse du Conseil régional en faveur d'un système de mobilité efficace et en développement, à la fois au bénéfice de la population en termes de sécurité et de budget, au bénéfice de l'environnement par de moindres émissions carbone et enfin en termes d'attractivité pour les territoires et les entreprises.

Pour autant, comme il a déjà pu l'écrire dans ses différents et précédents avis sur les exercices budgétaires, le CESER regrette de ne pas pouvoir avoir une vision pluriannuelle des investissements, qui représente à ses yeux la seule manière de pouvoir se prononcer sur les éventuels ralentissements, lissages ou au contraire, accélérations des trajectoires d'investissements suivies par le Conseil régional.

⁸ Comparaison avec le BP 2025 modifié par les DM1 et DM2.

703 – Aéroports

Sur proposition de Danielle CHARLES LE BIHAN et Cathy VALLÉE
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Porteuse d'une stratégie régionale aéroportuaire approuvée en session de juin 2025, la Région Bretagne assume la responsabilité de quatre aéroports régionaux, et assure le rôle d'animation de l'ensemble des plateformes bretonnes.

Dans ce cadre, la proposition budgétaire pour cet exercice 2026 prévoit une autorisation d'engagement (AE) à hauteur de 926 k€ et une autorisation de programme (AP) de 10,97 M€. Le besoin en crédits de paiement d'investissement (CPI) pour ce programme est estimé à 1,97 M€, et de fonctionnement (CPF) à environ 1 M€. Ainsi, la variation cumulée des AE et des AP entre l'exercice 2025 et 2026 connaît une hausse vertigineuse d'environ 458 % tandis que l'addition des crédits de paiement observe elle, une hausse plus relative de l'ordre de 3 %⁹.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER observe de prime abord que cette augmentation significative des autorisations de programme et d'engagement s'inscrit dans un moment charnière pour le réseau aéroportuaire breton, caractérisé par :

- la déclinaison opérationnelle de la stratégie aéroportuaire régionale récemment adoptée ;
- des échéances majeures de gouvernance (renouvellement des concessions de Rennes et Dinard, avenant à la DSP de Brest, stabilisation du nouveau modèle de Quimper) ;
- un désengagement progressif de l'État sur certaines missions régaliennes et réglementaires, impliquant un report de charges vers les collectivités.

Dans ce contexte, la hausse des autorisations de programme apparaît principalement aux yeux du CESER comme un outil d'anticipation, permettant au Conseil régional de se donner les marges de manœuvre nécessaires pour accompagner des investissements lourds, en particulier sur les infrastructures réglementaires (pistes, sécurité, mise aux normes) et la transition écologique. Mais une fois de plus, la rédaction du budget ne permet pas d'apprécier la portée ni la ventilation des crédits.

Néanmoins, le CESER observe que cette hausse des AP/AE agrège des besoins de nature très différente (investissements réglementaires contraints, accompagnement des nouvelles concessions, transition écologique des infrastructures, et prise en charge partielle de missions historiquement assumées par l'État). Toutefois, en l'absence d'une trajectoire financière pluriannuelle clairement documentée, le CESER s'interroge sur le caractère structurel ou conjoncturel de cette montée en charge. De fait, il est difficile de distinguer ce qui relève de dépenses exceptionnelles ou de rattrapage de ce qui incombe à la stratégie aéroportuaire. Il alerte à cet égard sur le risque d'un effet de cliquet budgétaire, dans lequel des autorisations ouvertes à titre exceptionnel pourraient se traduire, à terme, par des besoins récurrents de financement régional, sans garantie d'un retour à un niveau d'intervention soutenable.

Du point de vue des actions, si le CESER salue l'orientation donnée à une part importante de ces crédits en faveur de la transition écologique des plateformes (électrification des équipements, mobilités terrestres propres, biodiversité et déploiement photovoltaïque), il souligne cependant que ces actions ne sauraient, à elles seules, compenser les enjeux climatiques posés par le transport aérien. La forte hausse des crédits régionaux appelle donc une vigilance accrue quant à la cohérence entre les investissements aéroportuaires et les objectifs régionaux de

⁹ Comparaison avec le BP 2025 modifié par les DM1 et DM2.

réduction des émissions de gaz à effet de serre (notamment avec le SRADDET, comme le CESER l'avait déjà mentionné¹⁰).

Enfin, le CESER exprime une préoccupation particulière face au désengagement progressif de l'État, notamment sur les investissements réglementaires et certaines missions régaliennes. Le Conseil régional, en assumant ces coûts, pourrait fragiliser l'équilibre global de sa politique de mobilités.

8 – Actions européennes et internationales, fonds européens

Sur proposition de Yannick MORIN
Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international

801 – Actions européennes et internationales

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'année 2026, au regard d'un budget en forte diminution (- 29,3 % en crédits d'engagement par rapport au BP 2025), sera marquée par le renforcement de l'axe celtique, avec la participation du Président au 2^e sommet celte en Écosse, et le développement des relations avec la Cornouaille et la Galice. En ce qui concerne la solidarité internationale et la mobilité, l'année 2026 mettra également l'accent sur la sensibilisation des acteurs bretons aux opportunités de co-financements européens, le soutien à la mobilité des apprenants, pour favoriser les échanges et les compétences internationales.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER soutient la démarche du Conseil régional visant à défendre les intérêts de la Bretagne et la place des régions dans les négociations du Cadre financier pluriannuel 2028-2034, en mobilisant la Maison de la Bretagne Europe à Bruxelles, en priorité sur la politique de cohésion, essentielle pour les territoires, la Politique agricole commune (PAC) et la Politique commune des pêches (PCP), vitales pour l'économie bretonne, mais aussi sur les programmes de recherche, innovation et transports, secteurs porteurs pour l'avenir.

Le CESER prend acte de la priorisation, dans le cadre des restrictions budgétaires, de la consolidation des relations britanniques et celtes, ce qui pourrait permettre de renforcer la coopération économique, culturelle et éducative.

Il observe avec intérêt la diversification des partenariats pour stimuler l'attractivité économique et culturelle de la Bretagne, à partir notamment du renforcement des liens avec le Japon, notamment dans le domaine des énergies marines renouvelables, en associant acteurs économiques, académiques et culturels. Dans cet objectif, il soutient aussi la poursuite des échanges protocolaires avec l'Allemagne, le Canada, les îles anglo-normandes et d'autres territoires, selon une approche thématique (transitions énergétiques, tourisme, innovation), bien qu'ils subissent une forte baisse du budget (64 % en autorisation d'engagement).

En ce qui concerne la solidarité internationale, le CESER soutient l'engagement renforcé avec une progression de 50 % des autorisations d'engagements afin de sensibiliser, accompagner et mobiliser les acteurs bretons autour des enjeux de solidarité.

S'il soutient les priorisations telles qu'affichées dans la rédaction, le CESER regrette cependant que les actions qui verront leur budget réduit ne soient pas clairement identifiées. Notamment, il note que si le développement de la

¹⁰ [Avis du CESER sur la stratégie aéroportuaire, 16 juin 2025](#)

conscience européenne et internationale des jeunes et l'accompagnement des mobilités internationales sont affichés comme étant renforcés, leur budget est en forte baisse, que ce soit en autorisation d'engagement ou en crédit de paiement (- 45 % pour le soutien à l'ouverture au monde des apprenants et - 20 % pour la diffusion de la connaissance de l'Europe). Pour le CESER, encourager une génération de Bretons européens à s'ouvrir au monde et à porter les valeurs et les intérêts de la région sur la scène internationale, est crucial.

803 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 803 gère les autorisations de programme et d'engagement pour le FEDER, ainsi que les crédits de paiement nécessaires au versement des aides aux bénéficiaires. Le budget total pour la période 2021-2027 est de 379 M€, hors crédits d'assistance technique. Le programme s'articule autour de 5 axes prioritaires : performance économique et innovation, transition énergétique et écologique, favoriser l'accès de toute la Bretagne au très haut débit, mobilités durables, former tout au long de la vie. L'année 2026 sera consacrée à conforter la dynamique de programmation sur tous les dispositifs, nécessaire à l'atteinte des seuils de réalisation financière fixés par la Commission européenne. La sélection de projets se poursuivra sur la majorité des axes, et un nouvel axe sur le soutien à la filière industrielle de la défense en Bretagne sera déployé. Les crédits d'investissement inscrit sont en progression de 6,9 % et les crédits de paiement de fonctionnement en hausse de 103%.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note avec intérêt l'accélération de la programmation sur tous les dispositifs pour atteindre les objectifs financiers.

Le CESER se réjouit de l'introduction de nouvelles modalités de gestion du FSE+, en mobilisant le financement non lié aux coûts, présenté comme devant permettre une importante simplification des procédures administratives sur l'ensemble de la chaîne.

Le CESER prend acte de la nouvelle priorité relative au soutien de la filière industrielle de la Défense en Bretagne, présentée lors du Comité de suivi des fonds européens et qui sera déployée en 2026 pour répondre aux nouvelles priorités de la Commission européenne dans le cadre de la revue à mi-parcours de la programmation.

807 - Programme FEAMPA 2021-2027

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 807 porte les autorisations de programme et d'engagement permettant la programmation des dossiers, ainsi que les crédits de paiement nécessaires au versement des aides aux bénéficiaires. L'enveloppe régionale totale pour 2021-2027 est de 55 M€, hors assistance technique. Elle est répartie en 3 priorités : Pêche durable et conservation des ressources biologiques aquatiques, Aquaculture durable, transformation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture et Économie bleue et développement durable des zones côtières. En complément, il existe des thématiques transversales ayant trait à l'innovation et aux infrastructures portuaires. Les inscriptions budgétaires 2026 s'élèvent à 10,150 M€ en crédit de paiement d'investissement (+ 2,5 %) et en crédit de paiement de fonctionnement à 4,9 M€ (+ 48,5 %).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note avec intérêt la dynamique de programmation des aides en 2025.

En ce qui concerne 2026, le CESER se réjouit de la poursuite de cette dynamique sur tous les dispositifs, notamment pour le volet territorialisé (70 projets déjà sélectionnés dans les commissions Mer et littoral des Groupes d'action Locale Pêche et aquaculture).

Le CESER salue l'ambition pour 2026 d'atteindre un cumul de 19,3 M€ de paiements (hors guichet national innovation) en essayant d'assurer un rythme régulier de dépôt des demandes de paiement par les porteurs de projets et un traitement fluide pour éviter les retards.

808 - Assistance technique

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme d'assistance technique vise à soutenir la gestion, le suivi, l'évaluation, la communication et l'animation des programmes européens (FEDER, FSE+, FEAMPA). Le travail de préparation de la prochaine période de programmation (post-2027) sera amplifié en 2026.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte du fait que 2026 sera une année pleinement dédiée à la mise en œuvre des programmes 2021-2027, après plusieurs années de transition entre deux périodes de programmation. L'objectif est de maintenir la dynamique de programmation et de paiement pour atteindre les seuils de dégagement d'office, qui seront de plus en plus élevés en seconde moitié de période.

Le CESER note avec intérêt qu'une mobilisation des instances de partenariat (Comité régional de suivi des fonds européens et Comités de sélection) est prévue en 2026, pour préparer la programmation post-2027. Il se mobilisera pour y contribuer.

9 – Ressources et accompagnement des politiques

Sur proposition de Philippe LAMÉ, Rapporteur général en charge du budget

901 – Conditions de travail et compétences

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Travaillant dans les lycées, les ports, sur les voies navigables ou dans les services administratifs et techniques, les agents régionaux concourent à la mise en œuvre des politiques publiques et assurent les différentes fonctions ressources sur l'ensemble du territoire régional. La Région accompagne au quotidien ses agents dans leurs activités (formation, mobilité, dialogue social, communication interne, équipement, conditions d'hygiène et de sécurité, etc.) afin de développer leurs compétences, assurer de bonnes conditions de travail et garantir ainsi l'efficacité de l'action

publique. En employeur responsable, garant du bon emploi des ressources publiques, la Région déploie les actions et moyens devant lui permettre d'offrir un service public de qualité.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans l'environnement concurrentiel, incertain et contraint, le CESER ne peut qu'encourager le Conseil régional à poursuivre les efforts déployés pour améliorer l'environnement et les conditions de travail de ses agents ainsi que leur compétence, ce afin de leur permettre de bien mettre en œuvre et évaluer les politiques publiques et les adapter aux enjeux des transitions en cours. Les défis à relever sont en effet d'importance.

902 – Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe les dépenses salariales pour plus de 4 200 agents régionaux, les indemnités des 83 élus du Conseil régional et des 120 membres du CESER. Les prestations d'action sociale sur paie pour les agents sont également incluses dans ce programme, car soumises à cotisations sociales.

L'évolution de la masse salariale va être impactée par différentes dispositifs règlementaires (variation du point d'indice, revalorisation du Smic ou de grilles indiciaires, Glissement Vieillesse Technicité (GVT), évolution du taux de cotisation). Sur 2026, l'impact du GVT est estimé à 2 M€. La revalorisation de 3 points des cotisations retraites va quant à elle représenter un montant de 2,7 M€.

Pour maîtriser l'évolution de sa masse salariale, le travail engagé sur la trajectoire des effectifs va être poursuivi, avec pour objectif de ramener d'ici fin 2027 le niveau des effectifs à celui de fin 2021, hors transfert de compétences et postes cofinancés. La réduction portera principalement sur le volume des agents temporaires, avec un impact attendu sur 2026 de cette évolution de 1,5 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER relève que la masse salariale évolue conformément à la trajectoire décrite dans les orientations budgétaires, avec un infléchissement constaté du rythme de hausse qui supporte notamment le poids de l'augmentation de 3 points des cotisations de retraite.

903 – Equipement des groupes d'élus

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'objet de ce programme consiste à affecter aux groupes d'élus de la collectivité, en application des règles de fonctionnement des groupes politiques, les moyens mobiliers et informatiques pour la période de leur mandat.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Ce programme est doté d'un budget de 15 k€, stable par rapport à l'an dernier. Il n'appelle pas de remarque particulière de la part du CESER.

904 – Fonds d'intervention régional

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Fonds d'Intervention Régional a été mis en place pour permettre, à titre exceptionnel, l'intervention du Conseil régional sur des opérations ne répondant pas aux critères mis en place au titre de la politique publique mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER relève que le Fonds a permis d'accompagner près de 350 projets en 2025 (*versus* 500 en 2024) portés par des acteurs locaux (communes, associations et fondations) et orientés principalement vers l'animation de la vie locale.

Il se félicite que cet outil ait été mobilisé pour venir en aide au territoire de Mayotte, suite au passage du cyclone Chido qui a occasionné des dégâts considérables.

905 – Information et promotion

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme permet à la Région de rendre compte de son action, d'informer les Bretonnes et Bretons sur les politiques publiques. Il contribue aussi à leur permettre d'accéder à leurs droits. Il rend enfin possible les actions de citoyenneté.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans le contexte budgétaire actuel, le CESER comprend la volonté du Conseil régional de rationaliser sa politique d'information et de communication et d'être plus sélectif dans l'accompagnement d'évènements de portée régionale.

Il se félicite que la Région prévoie de mener des actions de communication ciblées auprès des usagers des services publics de proximité pour mettre en avant le rôle qu'elle joue dans la mise à disposition desdits services. L'importance de l'action de sensibilisation des usagers pourrait même justifier un effort supplémentaire en la matière.

Le CESER se réjouit de voir le Conseil régional continuer à accompagner des principales manifestations organisées en Bretagne. Au-delà en effet de la visibilité qu'elles lui apportent, elles contribuent à la mise en valeur de nos territoires et acteurs régionaux. Il note à ce titre les engagements pris de poursuivre l'accompagnements du Forum Economique Breton, du SPACE, des victoires de la Bretagne, du carrefour de la gestion locale de l'eau ainsi que des

principaux évènements maritimes régionaux (les fêtes maritimes de Brest et Douarnenez, la Route du Rhum, la Solitaire du Figaro et l'Ultim Sailing BPGO).

906 – Patrimoine et logistique

Sur proposition de Gérard HURÉ et Dominique PIRIO
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'objet de ce programme est d'offrir aux membres des collectivités et aux agents, les moyens et les conditions pour mener à bien leurs missions, et donc d'intervenir sur le patrimoine bâti et d'agir sur la commande publique dans le cadre des objectifs de la Région responsable qui visent à concilier réduction de l'impact environnemental, préservation de la santé des usagers, respect des exigences économiques, sociales, environnementales et maîtrise de l'évolution des dépenses (acquisitions, investissements, entretien et maintenance).

Dans un contexte budgétaire contraint et incertain, la maîtrise de l'évolution des dépenses demeure, pour le Conseil régional, un objectif prioritaire. De ce fait, les prévisions budgétaires pour 2026 sont en nette diminution par rapport à celles issues de 2025, et proposent d'abonder l'autorisation de programme (AP) pluriannuelle 2025-2027 à hauteur de 7,76 M€ ; et une autorisation d'engagement (AE) pour 8,20 M€. Des propositions budgétaires qui s'accompagnent de l'inscription d'un crédit de paiement d'investissement (CPI) à hauteur de 11,90 M€, et enfin, d'environ 9,76 M€ en ce qui concerne le crédit de paiement de fonctionnement (CPF).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Même s'il salue le volontarisme affiché par le Conseil régional dans ses propositions d'actions, le CESER s'inquiète de leur bonne réalisation compte tenu des réductions budgétaires opérées (environ - 40 % AP et AE entre l'exercice 2025 et 2026¹¹).

S'il partage avec le Conseil régional le souci de réhabilitation et de maintien en état du patrimoine immobilier (site de Sainte Barbe et Maison de la région Bretagne à Saint Brieuc), et s'il s'accorde également sur la nécessité de réaménager et d agrandir les bâtiments existants (centre fluvial de Pontivy, bâtiment Dupleix à Quimper, cafétéria site de Patton à Rennes), il s'interroge tout de même sur les bonnes conditions de leur réalisation et sur les arbitrages qui pourront être décidés lors de l'exécution budgétaire.

Dans le même esprit, et bien que le CESER se félicite de l'augmentation des travaux de maintenance, d'entretien et de réparation (chauffage, ascenseurs, mise en conformité...) qui sont conformes aux objectifs de la Région responsable et aux bonnes conditions d'exercice des missions, il exprime des craintes sur le niveau d'engagement de ces actions.

A ce titre et même s'il le déplore par ailleurs, les objectifs concernant la constitution d'un parc roulant à faible émission de CO₂ (voitures hybrides et électriques, vélos et scooters électriques) bien que limités au renouvellement réglementaire des véhicules prévu par la LOM (loi d'orientation des mobilités), semble plus en cohérence avec la recherche d'équilibre budgétaire et à un exercice imposé de priorisation renforcée et systématique.

¹¹ Comparaison avec le BP 2025 modifié par les DM1 et DM2.

907 – Systèmes d'information

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme finance les actions pour maintenir et faire évoluer le système d'information de la Région. Il participe par ailleurs à la transformation numérique de l'administration régionale, en cohérence avec le projet d'administration TransBreiz.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie que la Région soit parvenue à quasiment reconstituer les effectifs de sa DSI et en ait profité pour reprendre la main sur le traitement de certaines prestations qui avaient été externalisées et s'avéraient assez coûteuses.

Il relève avec intérêt les réflexions engagées sur la question de la dépendance à certains prestataires extérieurs (Microsoft, CGI...) et les pistes envisagées pour réduire ladite dépendance, avec l'évocation notamment d'une mutualisation de certains marchés au niveau national. Le sujet est d'importance au vu de la position dominante de certains acteurs et des risques que cette situation fait encourir à la collectivité.

Le CESER apprécie les efforts et moyens déployés par la Région pour développer une stratégie de la donnée et de l'IA et l'attention qu'il porte à l'acculturation de ses agents qui doivent s'adapter rapidement aux changements en cours. Les enjeux sont d'importance et méritent d'être priorisés. Le CESER attire également l'attention sur la gestion et maîtrise des risques numériques (droit à la déconnexion, cybersécurité...).

908 – Ressources et expertises

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme comprend les moyens permettant à l'administration de recourir à des expertises (juridiques, financières, etc.) externes, rendues nécessaires par une technicité importante ou par le besoin de porter un regard extérieur sur la mise en œuvre des politiques régionales. A ce titre, ce programme vise à promouvoir le contrôle de gestion, l'évaluation des politiques publiques et l'audit dans une optique d'aide à la décision et de sécurisation des actes de la collectivité. Il vise également à permettre le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat. Il fournit aux Assemblées leurs moyens de fonctionnement et permet de défendre les intérêts de la Région en cas de contentieux. Il permet enfin de donner les moyens de transformer l'administration de manière pérenne, de mettre en œuvre le plan de transformation numérique et de mettre à disposition des ressources documentaires adaptées.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER souligne l'importance et la diversité des projets et actions qui ont été soutenus dans le cadre de ce programme destiné à accompagner/améliorer les politiques publiques menées ainsi que l'offre de services publics mise à disposition des usages.

La CESER apprécie que la Région mette l'accent sur la diffusion de la culture ainsi que de la pratique du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques. Il souligne par ailleurs la qualité du travail effectué dans le cadre du pilotage de la politique d'achat, avec l'adoption fin 2025 du troisième schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) qui couvre un volume d'environ 300 M€ d'achats.

909 – Service de la dette

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'emprunt constitue une recette d'investissement contribuant à l'équilibre du budget. Le stock de dette ainsi générée, et remboursé sur plusieurs exercices, représente une dépense d'investissement. Les intérêts impactent quant à eux la section de fonctionnement. La sécurisation de cet encours et l'optimisation des conditions financières représentent donc un enjeu majeur pour la collectivité.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER souligne la très bonne gestion par le Conseil régional de sa dette et trésorerie.

Ce dernier a bien sécurisé ses financements et souscrit deux enveloppes de prêt d'un montant global de 560 M€ auprès de la Banque européenne d'investissement (dont 355 M€ non utilisés à date), à des conditions très intéressantes. Cette institution est de loin de le premier partenaire financier de la Région (30 %), devant la Banque des Territoire (14 %), le secteur bancaire traditionnel jouant un rôle marginal (3,6 %).

Le marché obligataire reste encore à ce jour la principale source de financement de la Région (53 %).

Le Conseil régional a continué, fort pertinemment, à faire évoluer la structure de sa dette, en abaissant le poids des taux fixes (- 10 %) qui a été ramené à 41 %.

910 – Mouvements financiers divers

Sur proposition de Philippe LAMÉ, Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme agrège les inscriptions de crédits ne pouvant être ventilés, qui ne figurent au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni des autres programmes de moyens. Il comprend aussi des mouvements comptables, sans incidence sur l'équilibre budgétaire résultant de la mise en œuvre de l'instruction comptable M57 et contribuant à l'image sincère et fidèle du patrimoine de la Région.

Depuis 2017, les versements d'attribution de compensation aux Départements prévus en application de la loi NOTRe sont inscrits sur ce programme.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les opérations entant dans le cadre des mouvements financiers divers n'appellent pas de remarques particulières de la part du CESER.

L'enveloppe de 58 M€ ouverte pour effectuer des crédits de paiement ayant trait au fonctionnement de la collectivité va notamment permettre de traiter les mouvements liés aux prélèvements effectués au titre du DILICO (26 M€) ainsi que ceux découlant des versements à réaliser au profit des départements bretons au titre des transferts de compétences intervenus dans le cadre de la loi NOTRe (25 M€, transports scolaires et de voyageurs).

Le CESER note par ailleurs la demande d'ouverture d'autorisations de programme et d'engagement, d'un montant de 10 M€ chacune, destinée à pouvoir faire face aux dépenses, et ce dans la limite de 2 % des dépenses de chaque section.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne « Budget primitif 2026 »

Ont voté contre : 3

Olivier LE NEZET, Anne-Françoise MENGUY (CRPMEM) ; Philippe LE GAL (CRC)

Se sont abstenus : 24

Sophie JÉZÉQUEL, Edwige KERBORIOU, Jean-François COURCOUX (CRAB) ; Cécile PLANCHAIS, Jean-Paul RIAULT (FRSEA) ; Frédéric POULAUD (JA) ; Nathalie POSSÉMÉ (CR) ; Yvan-Pierre MELL, Isabelle SUDRE (CMA), Thierry CHAMBON (U2P) ; David CABEDOCE, Jean-François ESNÉE, Jeanne-Noëlle LAMOUR, Cathy VALLÉE (CCI) ; Marie-Christine LE GAL, Annie SAULNIER, Daniel TUNIER (MEDEF) ; Yannick SAUVÉE (CJDE) ; Ronan LE GUEN (Insertion) ; Philippe MONBET (Pôle mer) ; Hervé SALIOU (Images et Réseaux) ; Sergio CAPITAO (ID4Mobility) ; Laetitia BOUVIER, Sylvie HENNION-MOREAU (Personnalités qualifiées).

Adopté



Intervention de Jeanne-Noëlle LAMOUR

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI.

En 2026, le projet de budget primitif de la Région est soumis de nouveau à de larges incertitudes découlant des aléas conjoncturels mais surtout, à celle de la Loi de finances pour la nation, porteuse notamment d'une réduction des dotations de l'Etat. Par anticipation, le Conseil régional a inscrit une baisse de ses recettes de 40 millions d'euros et laisse envisager des ajustements ultérieurs en fonction de la Loi de finances qui sera finalement adoptée.

Pour s'adapter à ces contractions répétées de ressources, le Conseil régional indique resserrer ses interventions sur les « actions à fort impact », emportant un effet levier et de transformation. Il annonce également réduire le nombre de dispositifs, en particulier ceux n'intéressant qu'un faible nombre de bénéficiaires. En complément, il s'autorise à différencier ses concours financiers auprès d'autres acteurs publics relativement à leur propre situation budgétaire.

Ce dernier point met en évidence l'incohérence des financements croisés entre collectivités publiques. Nous ne pouvons que nous féliciter du frein qui y est mis, sous la contrainte, et que nous avons souhaité depuis longtemps.

Les dispositions prévues par le Conseil régional, privilégiant l'impact des financements qu'il accorde, paraît logique et positif face à la raréfaction des ressources. Nous ne pouvons qu'encourager cette voie qui donne sens et poids dans l'allocation d'argent public.

Cependant, le projet de budget livre des principes mais pas la méthode et les règles d'affectation des financements de la Région. Il annonce une baisse de 27 millions d'euros des dépenses, mais ne précise pas quels sont les dispositifs ou bénéficiaires affectés par cette baisse ni de quel montant est la réduction budgétaire de chaque mission. Cette transparence aurait d'autant mieux illustré les choix du Conseil régional.

Je vous remercie de votre attention.

	<h2>Intervention de Ronan OILLIC</h2> <p>FSU Bretagne</p>
---	---

En décembre, la FSU concluait son intervention sur les orientations budgétaires en se satisfaisant de la volonté de la région du maintien des efforts dans les domaines de la culture, du sport et des langues de Bretagne. La FSU commencera donc cette intervention en soulignant que cet engagement est tenu.

Dans les raisons d'être de ce programme, la région s'appuie sur l'enquête sociolinguistique commanditée par la région Bretagne. Cette enquête pointe en particulier la baisse continue du nombre de locuteurs, locutrices pour la langue bretonne. Effectivement entre 2018 et 2024 le nombre de ces locuteurs, locutrices a été divisé par 2. La FSU tient aussi à alerter sur la situation de la langue gallèse, car si la baisse du nombre de locuteur, locutrices n'est pas aussi spectaculaire il est à prévoir des lendemains difficiles tant cette population vieillit. Cette situation est aggravée par le fait que le nombre d'élèves pouvant bénéficier de l'enseignement du gallo est en baisse. Cette baisse dans le secondaire est en partie liée aux effets néfastes des différentes réformes de l'éducation nationale qui ont mis à mal les options de langues au collège et en lycée.

Ainsi pour le breton, alors qu'il y a une augmentation des élèves du second degré prenant l'option facultative de breton, nombre d'entre eux sont amenés à abandonner. Parmi les explications nous pourrons citer les difficultés d'emploi du temps liées à la réforme du choc des savoirs au collège ou du baccalauréat au lycée et des enseignants qui ne sont pas stabilisés dans les établissements.

Si l'enquête pointe la stagnation, voire le recul des effectifs scolarisés dans les filières bilingues et immersives, il est important de préciser que ce n'est pas le cas dans le réseau public, situation qui démontre l'intérêt d'investir massivement pour créer un maillage fin d'écoles publiques bilingues.

Ceci ne sera possible qu'en formant suffisamment d'enseignants bilingues. On peut ainsi se satisfaire de la pérennisation des dispositifs régionaux de formation. Mais il est tout aussi important, que les enseignant.es formés soient effectivement affecté.es en filière bilingue, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas aujourd'hui.

Par ailleurs la région acte son soutien au réseau Diwan. Ce réseau, en difficulté structurellement, est de plus en perte d'effectifs, malgré l'ouverture d'un nouveau site à La Bouxière. Pour la FSU, la loi Molac permettant dorénavant un enseignement immersif dans l'éducation nationale, c'est le moment d'entreprendre des discussions avec Diwan pour son intégration dans le service public d'éducation, ce qui serait conforme à la volonté initiale des fondateurs de ce réseau.



Intervention de Gérard HURÉ

Union régionale Solidaires de Bretagne

Une nouvelle fois il aura fallu l'utilisation de l'article 49-3 de la constitution pour imposer une loi de finances frappée du sceau de l'injustice fiscale, sociale et environnementale. Une nouvelle fois il aura fallu de sombres tractations pour sauver de la censure un gouvernement minoritaire et dont l'existence des CESER en sera peut-être l'une des victimes expiatoires, même si le vote de l'article les rendant facultatifs est repoussé à une date ultérieure.

Mais au-delà de ce contexte d'instabilité institutionnelle et d'incertitude démocratique, au-delà des contraintes économiquement austéritaires, socialement inégalitaires et politiquement autoritaires dans lequel s'inscrit le budget primitif 2026, Solidaires Bretagne s'interroge sur ce qui constitue, dans le cadre des compétences et des ambitions régionales, l'essence même du projet qui doit préparer l'avenir de la Bretagne et améliorer la qualité de vie de ses habitant·e·s ?

Que faut-il en retenir ? Est-ce le volontarisme affiché du projet de mandat ou l'application des principes de priorisation renforcée et systématique ? Que faut-il relever ? Le souci de préserver la signature régionale ou l'exercice d'un pilotage dans l'exécution budgétaire le plus « agile » possible ?

Il est certes de bonne gestion de rappeler que le respect des ratios financiers s'impose à la collectivité, c'est une obligation réglementaire. Mais il est tout aussi essentiel d'appliquer des indicateurs sociaux et environnementaux à la conduite des politiques publiques, pour en faire des principes d'actions qui respecte le vivant sous toutes ses formes. Dans cette perspective, les outils d'évaluation et la méthodologie élaborés dans le cadre du budget vert, bien qu'ils restent perfectibles, au sens des conclusions du projet d'avis CESER, devraient en être les impératifs catégoriques pour préserver la biodiversité, protéger les écosystèmes, atteindre la neutralité carbone et favoriser un développement des activités humaines soutenables.

C'est seulement dans la mise en œuvre d'une véritable planification écologique que peut se penser :

- la construction d'un plan de formation en rupture avec le modèle agro-industriel à même de pourvoir en emplois une filière agroécologique et alimentaire qu'il convient de promouvoir,
- l'élaboration d'un plan de soutien économique et financier au secteur associatif qui assure la réalisation de cette transition écologique tout en sauvegardant les emplois nécessaires au fonctionnement des réseaux qui la rendent possible,
- enfin que peut se penser la diffusion d'une culture de la concertation, de l'expression citoyenne et du débat démocratique pour garantir ces orientations et se prémunir des lobbies et de la pression des groupes d'intérêts privés !

Ce ne sont pas ces options qui se retrouvent dans l'écriture du budget primitif et les coupes budgétaires opérées au titre de certains programmes de la mission 2 (Emploi, formation et orientation professionnelles) et de la mission 6 (Transition écologique et climatique) sont incompréhensibles et injustifiables au regard des enjeux environnementaux et des besoins des populations auxquels elles sont censées répondre.

À ce titre le programme 601 qui se voit amputé d'une baisse de plus de 7% en AP/AE par rapport à 2025 peut être considéré comme « écocidaire » dans un contexte où seulement 8 % des rivières du territoire sont en bon état écologique et où il devient urgent de déployer les moyens suffisant pour protéger les milieux aquatiques et humides.

Le soutien aux territoires dans l'animation des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ne doit pas être facultatif et ne peut servir de variable d'ajustement dans l'exécution budgétaire.

La remise en cause, par le préfet, donc l'état, du SAGE Vilaine pourtant élaboré dans le respect des débats et délibérations de la commission locale de l'eau, est une parfaite illustration des dangers que représente le modèle agro-industriel pour la sécurité sanitaire, de son lobbying agressif et de ses méthodes brutales et antidémocratiques qu'il convient de combattre tant au niveau régional que national.

Dans cette perspective, face aux défis climatiques et écologiques à venir et compte tenu du volontarisme affiché par le conseil régional, Solidaires Bretagne souhaite qu'un positionnement clair soit apporté face aux dérives autoritaires et centralisatrices du gouvernement qui poursuit sa politique d'asphyxie budgétaire des politiques locales. Il n'est plus possible d'entendre « qu'une fois encore la Région réaffirme sa disponibilité pour prendre toute sa part dans l'effort national d'assainissement des comptes publics » tout en ayant l'ambition de répondre par ailleurs « aux attentes exprimées par nos concitoyens comme par les acteurs économiques pour soutenir leur activité et leur qualité de vie ».

Dans un tel contexte, Solidaires Bretagne s'interroge sur l'efficience des schémas et trajectoires mis en œuvre au niveau régional, SRADDET (schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires) et SRTES (stratégie régionale des transitions économiques et sociales) notamment, en l'absence de réelles capacités financières pour les réaliser. La transition écologique est un enjeu majeur pour l'avenir des territoires et des populations en termes de formation, d'emplois, de mobilités, de ressources et de démocratie que le carcan constitutionnel et les lois de décentralisation ne doivent pouvoir empêcher.

Quand l'état fait défaut, il n'y a d'autres choix pour les collectivités que de s'y substituer afin de maintenir un haut niveau de qualité aux politiques publiques et assumer pleinement les compétences qui leur sont transférées. Il ne s'agit pas de revendiquer l'autonomie politique pour faire sécession mais l'autonomie financière pour assurer la continuité du service public au profit de toutes et tous. A ce sujet, Solidaires Bretagne sera particulièrement attentive aux conclusions de l'étude initiée par le CESER sur les ressources financières allouées aux collectivités.



Intervention de Edwige KERBORIOU

Chambres d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom de la Chambre d'agriculture de Bretagne, de la FRSEA, et des Jeunes Agriculteurs de Bretagne.

Avec plus de 70 000 actifs, l'activité du secteur agricole en Bretagne fournit 3,4 % des emplois bretons, contre 2 % en France.

De son côté, l'industrie agroalimentaire bretonne représente 41 % des emplois industriels de la région avec près de 75 000 salariés.

En Bretagne, 62 % du territoire est mis en valeur par l'agriculture.

Face aux défis du dérèglement climatique, de l'autonomie, singulièrement notre autonomie alimentaire, des équilibres sociaux et économiques, il ne faut pas baisser la garde à travers les moyens affectés pour y faire face. L'agriculture régionale est fortement concernée par les transitions en cours. Si l'on veut éviter que des transitions mal pensées, mal accompagnées, ne se transforment en ruptures brutales, incomprises et inéquitables entre les acteurs, pénalisantes pour la santé économique de l'agriculture régionale, commençons par préserver les moyens d'agir de ceux qui s'impliquent au quotidien pour réussir ces transformations.

La collectivité régionale a besoin des corps intermédiaires pour réussir, de cette force humaine, « tiers vigilant » comme dirait Pierre Rosenvallon, pour construire notre avenir commun.

C'est dans l'intérêt de l'exécutif régional de pouvoir s'appuyer sur une représentation des intérêts économiques et sociaux, aux côtés de la représentation politique fondée sur le suffrage universel. Ils apportent de l'expertise, des remontées de terrain sur de multiples sujets qui éclairent vos politiques publiques régionales, agricoles et alimentaires, ils enrichissent les travaux prospectifs pour préparer notre avenir commun.

Les coupes budgétaires annoncées dans le budget 2026 vers le secteur agricole et ses organisations mobilisées au quotidien auprès d'agriculteurs et de territoires en pleine mutation est un mauvais signe et un mauvais choix pour construire l'avenir. Faites plutôt avec nous le pari de la confiance, pas inconditionnelle, ni aveugle, mais éclairée et fondée sur la reconnaissance de nos apports à la construction des politiques publiques.

Nous demandons à la collectivité régionale de recon siderer son projet budgétaire et les réductions proposées pour les organisations concernées qui s'engagent et s'impliquent au quotidien en faveur du « bien manger pour tous » avec des actifs agricoles vivant bien de leur métier dans leur territoire.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Jean-François DELEUME Initiative Bio Bretagne (IBB)

Par accord avec la Fédération régionale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM)

J'interviens au nom de la Fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural, la FR-CIVAM, au sujet des coupes budgétaires prévues dans le budget primitif 2026 du Conseil régional de Bretagne, impactant la FR-CIVAM.

La FR-CIVAM a bien conscience que le Conseil régional n'est pas à l'origine de ces réductions budgétaires décidées par le gouvernement. En revanche, elle sait que les arbitrages budgétaires régionaux lui appartiennent.

En décembre 2025, sans négociation préalable avec la FR-CIVAM, il a été annoncé une réduction de l'ordre de 15 à 20 000 euros de ses subventions historiques, pourtant stables depuis 2010, ainsi que le retrait souhaité par la région du financement de l'animation des réseaux des PAT, les projets alimentaires territoriaux. Cette mission ayant été confiée à la FR-CIVAM en 2024 et pour trois ans, par le Conseil régional en accord avec les autres cofinanceurs, la DRAAF et l'ADEME.

En fait, lors de la publication du budget primitif de 2026, a été retenue une baisse de l'ordre de 10 à 20 % sur les trois conventions historiques avec la FR-CIVAM : le plan d'action agriculture durable, la convention énergie climat, le contrat d'objectifs. Soit une réduction pouvant aller jusqu'à 23 000 euros pour la FR-CIVAM, dont 2 500 euros pour les groupes CIVAM. En ce qui concerne la transition alimentaire via l'animation du réseau des PAT, la question de la part du Conseil régional au financement serait toujours en discussion avec les autres cofinanceurs.

Les conséquences prévisibles de ces réductions budgétaires représentent de nouvelles difficultés pour la FR-CIVAM à réaliser ses missions : lesquelles stopper ? Quid de l'animation du réseau des groupes CIVAM dans les territoires bretons ? Quelles conséquences sur l'emploi pour la Fédération et les groupes CIVAM ?

Pourtant, les CIVAM sont des acteurs de terrain qui assurent la médiation dans les indispensables transitions agro-écologiques et alimentaires en Bretagne, ainsi que l'accompagnement de ces transitions auprès des agriculteurs. Accompagnement sans lequel rien ne change sur le terrain dans les pratiques agricoles, les systèmes de production et les organisations agricoles. De plus, il faut noter que pour chaque euro investi dans les CIVAM par le Conseil régional, au moins autant est investi en bénévolat par les adhérents des groupes CIVAM, ce qui économise le coût des cabinets de conseils privés aux agriculteurs.

Il y aura donc des impacts sur l'activité de la FR-CIVAM concernant le développement de l'agriculture durable, la relocalisation de l'alimentation des bretons et le développement des projets alimentaires territoriaux, le renouvellement des générations en agriculture et notamment les installations des femmes en agriculture ainsi que des personnes dites NIMA, non issues des milieux agricoles. La région risque de ne pas tenir ses engagements envers ces publics sans les CIVAM, et risque également de ne pas tenir ses engagements sur les questions d'énergie et de climat en agriculture dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour toutes ces raisons, la FR-CIVAM demande donc solennellement au Conseil régional de maintenir son soutien au même niveau que les années précédentes pour que ses actions restent effectives car les transitions agro-écologique et alimentaire sont urgentes et incontournables dans la lutte contre le changement global.



Intervention de Marie-Martine LIPS

Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

Dans un contexte de crise majeure vécue par les acteurs de l'ESS, le Conseil régional fait le choix de baisser de 15 % l'enveloppe financière destinée à financer l'écosystème d'accompagnement des organisations et entreprises de l'ESS et de baisser, pour la troisième année consécutive, de 20 % en 2026, le budget de la CRESS, chef de file de cet écosystème.

Les organisations et entreprises de l'ESS vivent actuellement un grand plan social à bas bruit, estimé par l'UDES (Union des employeurs de l'ESS) à plus de 180 000 postes en France. Cette situation a conduit à la nécessité de développer des dispositifs d'accompagnement des structures en difficultés en Bretagne comme ailleurs (SOS employeurs, Prèvasso...).

Depuis de nombreuses années s'est développé en Bretagne un écosystème singulier, unique en France, reconnu pour son efficience, soutenu par le Conseil régional et l'Etat, constitué de 18 pôles d'accompagnement et de développement de l'ESS répartis sur tout le territoire breton, d'incubateurs de projet sur chaque département, et de la chambre régionale de l'ESS (CRESS).

Depuis trois ans, dans le cadre de la stratégie régionale de l'ESS (SRESS) une restructuration souhaitée par l'ensemble des acteurs et partenaires publics est engagée. Elle vise à créer des groupements infrarégionaux mutualisant des moyens pour, notamment, une meilleure répartition de l'offre de services sur l'ensemble de la Bretagne.

Cet écosystème restructuré est d'autant plus important que la situation des organisations et entreprises de l'ESS est délétère aujourd'hui.

Pourtant le Conseil régional fait le choix de baisser drastiquement les moyens financiers en direction de cet écosystème, et de la chambre régionale en particulier, au moment même où il est fragilisé par sa restructuration, au moment même où les organisations et entreprises de l'ESS en ont le plus besoin.

La CRESS est interpellée par l'absence d'orientation politique claire de la Région concernant la crise économique vécue par les organisations de l'ESS qui œuvrent toutes pour le bien-vivre des bretonnes et des bretons.

La chambre régionale de l'ESS alerte et considère que l'urgence budgétaire ne doit pas compromettre la visée sociale. L'ESS est un mode d'entreprendre ancrée territorialement, démocratique, qui participe fortement au développement du lien social et à la cohésion sociale, facteur de robustesse des territoires. Il représente en Bretagne 13 000 établissements employeurs / 148 000 salariés / 1 emploi privé sur 5 qui travaillent pertinemment à la conduite des transitions, sociales, environnementales, démocratiques, et démographiques.

Ce choix budgétaire du Conseil régional est un mauvais signe adressé aux femmes, hommes, entrepreneurs (euses) engagé.es pour un monde plus solidaire et plus respectueux de son environnement.

 <p>Bretagne Vivante sepnb</p>	<h2>Intervention de Irène AUPETIT</h2> <p>Bretagne vivante – Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB)</p> <p>Par accord entre France nature environnement (FNE) et l'Association Eau et rivières de Bretagne</p>
---	---

Le budget relatif à la transition écologique - particulièrement celui dédié à la biodiversité – était précédemment faible, voire même insuffisant.

Cette année, il diminue encore au regard des contraintes budgétaires traversées par la Région Bretagne. Cet effort financier serait même proportionnellement plus important que la moyenne.

Si certains budgets dédiés à la biodiversité semblent sacrés, d'autres sont donc réduits.

L'appui aux réserves naturelles, maillons essentiels de la préservation du vivant, et les moyens en faveur du développement des connaissances sur la biodiversité -notamment celles relatives aux polliniseurs qui jusque-ici sont insuffisantes- seraient donc préservés.

Mais qu'en est-il des financements en faveur de la Trame Verte et Bleue, et des soutiens à la sensibilisation, essentiels à l'appropriation des enjeux par le plus grand nombre, ainsi qu'à la préservation des milieux, des habitats et des espèces ?

Par ailleurs, Bretagne Vivante rappelle l'importance de pouvoir s'appuyer sur les têtes de réseau, de maintenir les corps intermédiaires, notamment en matière d'environnement. Ce qui nécessite des moyens de coordination. Ces contre-pouvoirs constructifs de la société civile organisée permettent en effet :

- de préserver les petites structures, garantes de l'expression démocratique,
- de s'enrichir de la complémentarité des regards, parfois divergents, qui coexistent dans notre société, permettant ainsi l'intelligence collective,
- de participer à titre préventif à canaliser les mouvements citoyens, à réguler les tensions.

Bretagne Vivante souhaite que cette baisse budgétaire ne soit pas révélatrice d'une baisse d'ambition de la Région en matière de protection et de restauration de la Biodiversité en Bretagne.

- cela au moment même de la conception de la Stratégie Régionale de la Biodiversité qui vise à enrayer l'effondrement en cours du vivant.
- cela au moment même où le CESER présente son étude sur les freins à la transition écologique, qui met en exergue - mais cela est déjà connu - que l'inaction n'est pas une option et que le manque de moyens est un frein majeur sur lequel la région a pourtant la possibilité et la responsabilité d'agir.

 <p>Chambres de Métiers et de l'Artisanat Région Bretagne</p>	<h2>Intervention de Yvan-Pierre MELL</h2> <h3>Chambre régionale de métiers et de l'artisanat</h3>
--	---

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne souhaite d'abord rappeler son attachement aux objectifs poursuivis par la Région dans le cadre de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales. Les trois axes structurants — équilibre territorial, développement des filières prioritaires et sécurisation des parcours de formation — correspondent pleinement aux besoins de l'artisanat et à la réalité des CFA qui forment aux métiers de proximité dans l'ensemble des territoires bretons.

Mais nous devons aussi dire aujourd'hui notre forte préoccupation quant aux perspectives financières annoncées.

Le rapport du Conseil régional évoque une baisse très significative de la dotation France Compétences. Après être passée de 13,971 M€ en 2024 à 11,6959 M€ en 2025 (-16 %), cette dotation pourrait tomber à 5,8478 M€ en 2026, soit une chute de 50 %.

Une telle diminution remettrait profondément en cause la capacité de la Région à intervenir sur le champ de l'apprentissage.

Les montants inscrits au budget primitif – 9,8959 M€ en investissement et 1,8 M€ en fonctionnement, identiques à ceux de 2025 – ne traduisent pas la réalité des tensions à venir. L'enveloppe de 13,740 M€ de neutralisation financière de la réforme ne suffira pas, puisqu'elle doit financer à la fois l'apprentissage et la formation professionnelle au sens large.

Pour la CMA Bretagne, cette incertitude budgétaire fait peser des risques immédiats sur des actions essentielles, déjà réduites de 40 % en 2025 :

- l'accueil et l'accompagnement des jeunes peu qualifiés, nombreux dans nos métiers ;
- les formations rares ou émergentes, indispensables aux transitions écologiques, énergétiques et numériques ;
- les dispositifs de prévention des ruptures de parcours, dont nous savons l'importance pour les publics les plus fragiles ;
- les actions dédiées aux jeunes DYS, qui constituent un enjeu d'inclusion central dans nos CFA.

L'absence d'appels à projets pour 2026 renforce le manque de visibilité pour les CFA comme pour les branches professionnelles.

Dans ce contexte, la CMA Bretagne appelle à :

- 1. Une transparence rapide sur les scénarios financiers et leurs impacts, afin de permettre aux CFA d'anticiper.
- 2. La sécurisation d'un socle minimal, prioritairement pour les publics infra-bac, les formations stratégiques et les dispositifs d'inclusion.
- 3. La protection des investissements, car les métiers artisanaux nécessitent des plateaux techniques modernes, coûteux et indispensables à la qualité de formation.
- Préserver les CFA, c'est préserver la capacité de l'artisanat à former, à recruter et à transmettre. Dans un contexte où les transitions économiques et sociales exigent des compétences nouvelles, fragiliser l'apprentissage reviendrait à fragiliser l'ensemble de notre tissu économique et de nos territoires.

Je vous remercie.



Intervention de Daniel TUNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Les représentants du MEDEF Bretagne s'abstiendront sur l'avis proposé par le rapporteur général, celui-ci indiquant que le CESER « comprend » la décision du Conseil régional de mettre en œuvre le Versement mobilité régional et rural.

Le MEDEF Bretagne, qui représente 15 000 entreprises employant 600 000 des 950 000 salariés bretons, première organisation représentative des entreprises, estime que l'avis ne prend pas en compte l'opinion de l'immense majorité des chefs d'entreprises totalement opposés à la création de ce VMRR dont nous rappelons qu'il ne coûtera pas « en moyenne 2 euros par mois et par salarié » mais 50 à 60 euros par an en moyenne et par salarié.

La philosophie de collaboration, revendiquée par le CESER, aurait pleinement justifié d'intégrer notre proposition d'une formulation plus en phase avec la diversité des opinions relatives au VMRR. Nous avions ainsi proposé de remplacer « comprend » par « prend acte ». Cela nous a été refusé, nous le regrettons.

Nous en tirons les conséquences. Nous nous abstenons donc.

Quant à la présentation du budget par l'exécutif régional, elle pointe à nouveau le manque de ressources provenant de l'Etat, le dynamisme insuffisant des recettes provenant de l'Etat et le pouvoir fiscal insuffisant de la Région, et ce alors que la Région affiche le maintien de ses dépenses sur des compétences non obligatoires et un budget qui augmente de 3,7 % quand l'inflation plafonne à 0,8 %.

Dès que la Région se voit donner la possibilité de lever un impôt supplémentaire sur les entreprises, avec le VMRR, elle s'emprète de le faire, à son taux maximum, selon une modulation imposée par la loi, et ce alors que les Régions Normandie et Pays de la Loire, se sont abstenues, pour préserver l'emploi et le pouvoir d'achat.

Nous sommes saisis par la coexistence de deux mondes différents :

- Celui d'un exécutif régional qui veut toujours plus de recettes, qui demande la capacité à prélever des impôts nouveaux,
- Et des entreprises qui souffrent, écrasées des prélèvements les plus élevés de la zone euro, aux taux et aux assiettes les plus défavorables à la compétitivité et à l'emploi, qui accentuent chaque jour un mouvement de désindustrialisation amorcé dans les années 80 avec la retraite à 60 ans et accentuée dans les années 2000 par les 35 heures payées 39 qui ont profondément modifié le rapport au travail, le rapport à l'effort, dégradé notre compétitivité et altéré notre capacité à créer de la valeur et des emplois.

Lorsque des réformes essentielles de notre protection sociale sont engagées, comme le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, essentiel à la préservation de notre capacité à produire, on ne compte plus les organisations qui s'y opposent, au mépris de toute réalité démographique et budgétaire.

La réalité est que notre appareil productif, dans un contexte de forte concurrence, s'épuise petit à petit, inexorablement, au point que les pouvoirs publics doivent continuellement augmenter les prélèvements sur les entreprises pour tenter, en vain, de limiter des déficits toujours plus abyssaux.

Les entreprises françaises, et donc les entreprises bretonnes, paient 4 000 euros de prélèvements supplémentaires par salarié que la moyenne des entreprises de la zone euro, 6 500 euros de plus par salarié que les entreprises allemandes. Comment imaginer dans ces conditions éviter un effondrement progressif de l'outil productif français, et donc breton ?

Ce cercle vicieux dans lequel est engagée la France, conduit à une baisse générale du niveau de vie global, appauvrissement particulièrement visible de la France comparée aux autres pays développés, qui eux, ont engagé les réformes nécessaires et réduit les prélèvements sur la production.

Les chefs d'entreprise, qui doivent, chaque mois, payer les salaires, les cotisations sociales, les impôts, taxes et prélèvements de toute sorte, à commencer par le VMRR, que la Région aurait pu se dispenser de prélever, qui doivent investir dans la décarbonation, faire face à un droit du travail inquisiteur et accusatoire, contraints par des normes sans cesse complétées, issues de surtranspositions dont la France a le secret, n'en peuvent plus de ces dépenses publiques record à l'échelle du monde, 57 % du PIB. Les dépenses publiques en France sont de 1 600 milliards quand la valeur ajoutée créée par les entreprises est ... équivalente ! Seule la France est dans cette situation ! C'est-à-dire que la valeur ajoutée créée par nos entreprises ne couvre pas nos dépenses publiques !

A ne pas entendre ceux qui créent de la valeur et de l'emploi dans ce pays, à ne pas entendre ceux qui sont exposés à la concurrence, il est évident que cela finira très mal.

La décision de la Région de créer le VMRR participe de ce cercle vicieux.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Frédéric LE GOUIL

Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

Quand la formation devient variable d'ajustement !

Le Conseil Régional annonce un budget à la hausse de 3,7 %, la CFDT Bretagne ne peut que s'en réjouir. Un budget volontariste, mais qui fait des choix. Et choisir, c'est aussi renoncer !

Sur les missions 1 et 2, nous constatons que le Conseil Régional s'est fortement désengagé avec des diminutions qui sont parmi les deux plus conséquentes dans le BP. Elles affectent négativement les budgets d'investissements et de fonctionnement et, par conséquent, pourraient remettre en cause tout simplement certains programmes.

Mais surtout, ces choix vont avoir des conséquences sur les personnes vivant actuellement sur le territoire breton et ayant besoin de se former dans un environnement de qualité.

Ces personnes qui, aujourd'hui, sont éloignées de l'emploi, nécessitent que l'on travaille sur leur évolution professionnelle et ce, pour de multiples raisons et qui souhaitent par-dessus tout, quoiqu'en pensent certains esprits obtus, retrouver un travail.

Nous affirmons que les choix du Conseil Régional vont à l'encontre de l'évolution de la démographie sur le territoire. Alors, oui, la CFDT Bretagne entend que ce n'est pas à la Région de suppléer aux reculades de l'Etat sur le Ségur de la Santé mais le choix de diminuer de 230 places l'offre de formations des Instituts de Soins Infirmiers interroge au regard des besoins d'une population vieillissante. Cela questionne d'autant plus que cette baisse s'est accompagnée en 2025, et s'accompagne aussi en 2026, d'un recul des places dans de nombreuses formations sanitaires et sociales.

Ces choix budgétaires vont aussi avoir des conséquences sur l'ensemble des organismes de formation qui vont subir pour certains une diminution du nombre de places dans les futurs appels à projet, une baisse des crédits et surtout qui vont devoir gérer un avenir quelque peu chaotique puisque soumis aux futures DM déjà annoncées dans la présentation du BP.

Ces choix budgétaires inquiètent les agentes et agents du Conseil Régional, tant pour leurs conditions de travail que pour la pérennité de leurs postes. Cette appréhension est accrue par le lancement de la démarche Lycées 2040 engagée par le Conseil Régional dans le contexte de baisse de la démographie lycéenne.

Ceci-dit, la CFDT Bretagne note et apprécie le choix du Conseil Régional de poursuivre son engagement auprès des Missions Locales Bretonnes, maillage essentiel du territoire, en venant ainsi suppléer les défaillances nationales et parfois locales.

Pour conclure sur la partie formation, la CFDT Bretagne regrette globalement l'ensemble des choix concernant les missions 1 et 2. Elle le regrette d'autant plus qu'il s'agit d'investir pour l'avenir en formant des jeunes et des adultes sur des métiers qui recrutent, pour permettre à des travailleurs et des travailleuses de trouver ou retrouver un emploi.

La CFDT Bretagne souhaite alerter également sur la politique de l'emploi menée actuellement à la Région.

Région qui annonce un retour à l'effectif du début de mandat, mais sans aucun chiffre, sans information sur les postes gelés ou supprimés, et sans transparence sur les décisions du comité emploi. Cette opacité est inacceptable.

Sur le terrain, les conséquences sont lourdes : des contractuel·les écarté·es sans accompagnement ni respect des délais réglementaires, des équipes désorganisées, une charge de travail accrue et une dégradation des conditions de travail et de la santé des agent·es. Les restrictions sur les temps partiels et les autorisations d'absences aggravent encore la situation.

La CFDT Bretagne rappelle que toute suppression de poste doit être soumise aux représentant·es du personnel. Les gels de postes ne peuvent pas servir à contourner le dialogue social.

Nous demandons l'arrêt des suppressions et des gels définitifs, le maintien des moyens nécessaires au service public régional, le respect du droit et des engagements pris, une transparence totale des décisions et l'ouverture de véritables discussions sur l'organisation du travail.

Les agent·es ont besoin de visibilité, de respect et d'une vision claire pour l'avenir du service public régional.



Intervention de Jean CABARET Confédération paysanne de l'Ouest

J'interviens au nom de la Confédération Paysanne de Bretagne.

La confédération Paysanne considère que les arbitrages financiers de la Région en matière agricole sont des très mauvais signes envoyés à celles et à eux qui travaillent à la mise en œuvre de nouvelles orientations agricoles pour notre région. Orientations, ou Réorientations, qui nous le rappelons ici, ne sont ni plus ni moins que celles discutées, proposées et votées par le CESER et le conseil régional lui-même au printemps 2025. Réorientation pour une agriculture plus résiliente, mais bien plus encore, une agriculture plus respectueuse de notre environnement, en capacité de produire des produits de qualités, sans risques pour la santé des populations, et répondants ainsi aux enjeux actuels pour notre région et plus largement notre planète.

Mais, pour ce faire, nous faisons, comme d'autres le constat amer de la priorisation faite aux investissements, plutôt qu'à la réflexion et à l'accompagnement des différents acteurs opérants dans ce domaine.

Les financements et la course vers toujours plus de technologies en agriculture, comme ailleurs ne doivent pas conduire à amenuiser, voire supprimer, comme c'est le cas pour la Confédération Paysanne, le financement syndical, alloué depuis plus de 20ans.

C'est un choix politique grave que nous ne pouvons accepter. Toutes les organisations n'ont pas les mêmes moyens, et je mesure, ce que je dis ici (la suppression du montant du financement syndical de 17 000 € par an en ce qui concerne la CP, déjà amputé par le passé, représente moins que la subvention d'un seul robot de traite attribué à un agriculteur par la région Bretagne, mais menace plus que sérieusement notre activité).

L'abandon des corps intermédiaires et la tentative de les asphyxier par le biais de la suppression de moyens, est une pratique bien peu respectueuse qui ne va pas améliorer le débat et l'accès à un consensus régional sur la politique agricole.

S'offusquer des pratiques similaires dans une région voisine ne devrait pas masquer ce qui est en train de se dérouler ici.

Nous demandons au conseil Régional de revenir sur cette décision brutale, et de réouvrir les discussions.



Intervention de Jean-Luc PELTIER

Comité régional CGT de Bretagne

Une fois n'est pas coutume, cette intervention dépassera le seul cadre de l'examen budgétaire de la Région, cela compte tenu du contexte actuel que rappelle d'ailleurs l'avis du CESER.

Depuis plusieurs années lors de ce même exercice, la CGT ne cesse d'une part de souligner le climat social désastreux dans lequel la France se trouve et d'autre part de dénoncer les conséquences pour le monde du travail, des retraités et privés d'emploi, des choix économiques opérés ces dernières décennies qui ont généré une concentration inégalée des richesses, avec notamment pour corolaire la déstructuration des services publics dans tous les territoires, évolutions qui alimente très largement la vague brune qui submerge et menace nombre de démocraties libérales.

La désolvabilisation de l'Etat tout comme de l'ensemble des collectivités territoriales donne à voir sur les intérêts que défendent nos gouvernants et les chiffres parlent d'ailleurs d'eux-mêmes. Si l'on s'en tient à ceux présentés par l'INSEE concernant le PLFS 2026, le rythme des dépenses ne dépasse pas celui de l'inflation et demeure largement contenu sur les 6 derniers exercices budgétaires. En revanche côté recettes la situation ne cesse de se dégrader, car à contrario des dépenses, elles ont baissé sur la même période de 2,5 points de PIB ce qui représente la bagatelle de soixantequinze milliards d'euros principalement dû aux cadeaux fiscaux ... En effet il convient de rappeler le régime fiscal exonératoire dont bénéficient les 1% les plus riches de ce pays. Selon l'OXFAM 53 milliardaires échappent quasiment à toutes formes d'impôts ce qui fait d'eux une catégorie sociale désormais plus riches que plus de 32 millions de personnes réunies, soit près de la moitié de la population, tandis que le taux de pauvreté en France atteint un niveau record touchant 15,4% de la population... Le budget 2026 de la nation accentue donc ces tendances aux conséquences très lourdes, singulièrement pour les finances des collectivités, ceci afin de satisfaire l'appétit insatiable d'une minorité. En conséquence, la dette est devenue un des premiers postes de dépenses de l'Etat et cela risque de devenir le cas pour la Région mais aussi pour nombre d'institutions comme par exemple les hôpitaux publics dont le niveau d'endettement et le coût de la dette explose et représente désormais un de leur premier poste de dépense... la CGT assume et confirme son analyse : il ne s'agit pas d'une fatalité mais bien la conséquence de choix politiques économiques consistant à mettre sous tutelle de la finance l'ensemble de notre économie.

Dans ce contexte, il est donc incompréhensible que le gouvernement et ses alliés ne mettent pas à contribution les plus riches : par exemple, en créant un véritable impôt sur la fortune, en remplacement de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) et en mettant en place une taxation significative sur le patrimoine financier des holdings familiales.

Comme l'OFCE l'a démontré dans une note de juillet dernier, ce sont les cadeaux fiscaux aux plus riches qui expliquent l'augmentation du déficit depuis 2017. C'est pour la CGT une des raisons principales qui explique la détérioration des comptes publics, toutes administrations confondues et le budget 2026 confirme cette funeste orientation.

Ce budget de soi-disant compromis pour certains, et qui contient entre autres mesures la suppression de 4000 postes d'enseignants, fait supporter l'essentiel des économies par des baisses drastiques de moyens pour l'Etat et les collectivités, ainsi que les services publics avec pour corolaire une nouvelle augmentation des inégalités dans ce pays ! Une fois de plus les chiffres parlent d'eux-mêmes : pour 2026, la hausse attendue des recettes fiscales donne à voir une augmentation de 7,5% de l'impôt sur le revenu quand il sera de 1,5% concernant l'impôt sur les sociétés ceci dans un contexte de stagnation généralisée des salaires et pensions et du maintien du régime exonératoire de cotisations sociales et dispositifs divers dont bénéficient les entreprises et dont le coût est évalué à 211 milliards

d'euros par an sans aucune contrepartie tant en terme d'emplois, de formations professionnelles, ou encore d'actions environnementales... L'artifice consistant d'ailleurs à financer une partie des dépenses par la TVA est compromis car à taper toujours sur les mêmes cela va inéluctablement impacter la consommation des ménages qui reste le principal moteur de notre économie...

C'est donc dans ce contexte des plus délétère que ce BP 2026 nous est proposé avec une nouvelle purge de 40 millions d'euros qui se cumulent aux 80 millions du budget 2025. Si la Région maintient son ambition notamment en matière d'investissements, notamment pour les mobilités en cohérence avec la nécessaire décarbonation et les attentes des bretonnes et bretons, elle fait le choix de rogner sur les dépenses de personnels aux détriments des emplois et singulièrement les plus précaires. La formation professionnelle, avec une baisse significative de 5000 accompagnements et une division par deux du financement de l'apprentissage, la baisse de 230 mises en formation dans le domaine médico-social tout comme de la transition sont entre autres les variables d'ajustements budgétaires qui comme le souligne l'avis sont pourtant des dépenses qui « préparent l'avenir » dans une économie de plus en plus numérisée et du nécessaire accompagnement des salariés que cela impose.

Concernant la transition écologique et climatique la fin du portage politique de la BreizhCop est indiscutablement un mauvais signal, dans une région où nombre de sujets environnementaux sont devenus préoccupants comme notamment la question de la ressource en eau potable, et où le mode routier domine très largement l'économie bretonne. Pour la CGT cela est d'autant plus inquiétant alors même qu'il est indispensable de sortir de notre dépendance énergétique aux produits pétroliers compte tenu de la situation géopolitique actuelle et des conséquences prévisibles du réchauffement climatique... Le soutien au dialogue social dans les territoires fait aussi les frais des arbitrages budgétaires de ce BP2026. L'exécutif régional nous a appris qu'il mettait fin aux aides accordées aux organisations syndicales de salariés alors même que nous constatons que celles-ci sont maintenues pour certaines organisations professionnelles : c'est donc la politique du deux poids deux mesures, que déplore la CGT cette décision mettant à mal nombre de ses structures dans un contexte où nous subissons toujours les conséquences très lourdes de la loi ayant réformée le dialogue social et ayant conduit à la création des CSE dans les entreprises et qui s'est traduite par une perte importante de moyens syndicaux au détriment de la protection des intérêts des salariés. C'est assurément un bien mauvais signal envoyé au monde du travail sur notre région et la CGT y voit aussi une manière d'annihiler toute expression critique à visée émancipatrice !

Pour autant ces renoncements se heurtent aussi à une réalité régionale et notamment celle de la santé des salariés, les données de la CARSAT BRETAGNE révélant qu'en 2024, il y a eu 33 463 accidents de travail, 3 627 maladies professionnelles reconnues ainsi que 3683 accidents de trajets. Le coût global pour l'année 2024, est de 393 millions d'euros qui est la somme versée par l'Assurance maladie-Risques professionnels. La CGT rappelle aussi que la Bretagne est une des régions où le nombre de salariés touchés par les TMS est le plus élevé avec un taux de près de 88% soit deux fois plus que la moyenne nationale. Faut-il considérer cela comme une exception culturelle Bretonne ? Ce constat est à mettre en lien avec la situation des métiers dits en tension dans des environnements professionnels à risques mais aussi avec une politique de bas salaires largement soutenue par les pouvoirs publics. En tout état de cause le niveau des indemnités versées justifierait largement la mise en place d'actions concrètes dans les entreprises pour faire baisser drastiquement le nombre de salariés victimes d'accidents de travail et de maladies professionnelles. A ce titre l'éco-socio conditionnalité des aides publiques est largement justifiée et cela ne représenterait qu'une infime partie des 211 milliards d'euros d'aides publiques versées aux entreprises chaque année ! Les actions pour « une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi » semble donc désormais de l'histoire ancienne et la CGT ne peut hélas que le déplorer !

La CGT rappelle à nouveau que la question des moyens pour vivre et la question du pouvoir de subvenir à ses besoins demeurent incontournables et sont des sujets prioritaires pour envisager une transition juste et solidaire. Comme nous le réaffirmions lors de la présentation des orientations budgétaires 2026, répondre aux défis sociaux et sociaux auxquels nous sommes confrontés exige de réaborder nos modèles éculés de création de richesse tournée vers la rente et le recours aux matières premières quelles qu'elles soient ! Il est plus qu'urgent de passer du dire au faire !



Intervention de David RIOU

Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

Je m'exprime aujourd'hui au nom de l'Union régionale interprofessionnelle CFDT Bretagne.

La décision de la Région Bretagne de supprimer les partenariats avec les organisations syndicales nous inquiète profondément. Non pas pour des raisons corporatistes, mais parce qu'elle pose une question essentielle : quelle place la Région Bretagne veut-elle encore accorder à la voix des salariés et au dialogue social territorial ?

La CFDT Bretagne, est aujourd'hui la première organisation syndicale de la région, avec plus de 55 000 adhérentes et adhérents. C'est une organisation représentative, responsable, profondément ancrée dans les entreprises, les services publics et les territoires bretons.

Depuis des années, nous participons activement à l'ensemble des instances et conférences régionales : Conférences sociales, comités, groupes de travail, concertations sur l'emploi, la formation, les transitions économiques et écologiques. Jusqu'à présent, nous l'avons toujours fait dans un esprit constructif, au service de l'intérêt général régional.

C'est pourquoi la méthode employée pour supprimer ce partenariat est particulièrement choquante.

Cette décision a été prise sans aucune consultation préalable, sans échange, sans débat, sur un coin de table, en visioconférence, balayant d'un revers de main des années de travail commun et de dialogue structuré.

Ce n'est pas la conception que nous avons du dialogue social.

Ce n'est pas non plus l'image que la Bretagne donnait d'elle-même jusqu'ici.

Cette décision est d'autant plus incompréhensible que, dans le même temps, les partenariats avec les organisations patronales et de chefs d'entreprise sont, eux, maintenus. Nous ne contestons pas leur rôle. Nous ne remettons pas en cause la nécessité d'un dialogue avec les acteurs économiques.

Mais le dialogue social repose par définition sur un équilibre : il ne peut pas y avoir d'un côté les représentants des employeurs, et de l'autre, l'effacement de la représentation des salariés.

Maintenir les uns et supprimer les autres, ce n'est plus du dialogue social.

C'est une vision déséquilibrée, qui fragilise la légitimité même de la concertation régionale.

Car il faut le rappeler : la Région Bretagne faisait figure d'exception positive au niveau national.

Elle était quasiment la seule région à faire vivre une véritable conférence sociale régionale, régulière, structurée, associant les partenaires sociaux aux grandes orientations économiques et sociales. C'était une force. C'était une fierté bretonne. Et surtout, c'était utile.

La Région Bretagne est compétente en matière de : développement économique, formation professionnelle, orientation, emploi, transition écologique.

Sur tous ces sujets, se priver volontairement de l'expertise et du lien de terrain des organisations syndicales, c'est affaiblir l'action publique régionale. Avec les mêmes contraintes financières, d'autres régions en France ont décidé de maintenir leur soutien aux organisations syndicales salariées. C'est un choix politique !

Quand les syndicats sont associés, les politiques sont mieux comprises, mieux relayées, mieux acceptées. Quand ils sont écartés, on crée de la défiance et du conflit là où il pourrait y avoir de la concertation.

Nous refusons l'idée selon laquelle ces partenariats seraient une dépense inutile. Ils sont au contraire un investissement démocratique, au service : de la cohésion sociale, de la stabilité économique, et du développement équilibré de la Bretagne.

La CFDT Bretagne restera, comme elle l'a toujours été, une organisation responsable, force de proposition, attachée au dialogue et à la recherche de solutions.

Mais nous le disons clairement aujourd'hui : on ne construit pas l'avenir de la Bretagne sans les salariés, et on ne construit pas une région forte en affaiblissant le dialogue social.

Au nom de l'Union régionale interprofessionnelle CFDT Bretagne, nous demandons :

- la réouverture immédiate du dialogue,
- le réexamen de la suppression de ce partenariat,
- et le retour à une méthode fondée sur la concertation, le respect et la démocratie sociale.

La Bretagne mérite mieux qu'une décision prise sans dialogue.

Elle mérite une Région qui assume pleinement le dialogue social comme une richesse, pas comme une contrainte.

Je vous remercie



Intervention de Jean-Paul RIAULT

Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime ici au nom de la FRSEA, des Jeunes agriculteurs et de la Chambre d'agriculture de Bretagne.

L'agriculture bretonne est bien plus qu'un secteur économique : c'est un pilier culturel, territorial et social. Si elle a su rester l'une des régions agricoles les plus dynamiques de France, c'est grâce à la force du collectif et au rôle structurant des corps intermédiaires, notamment syndicats et chambre d'agriculture.

Dans un contexte marqué par la pression réglementaire, la volatilité des marchés et les attentes sociétales, les agriculteurs ont besoin d'instances capables d'assurer la médiation et de porter une voix collective. Les corps intermédiaires permettent d'éviter l'isolement des exploitants et contribuent à construire des compromis solides entre producteurs, pouvoirs publics et acteurs économiques. Ils sont les garants d'un dialogue démocratique structuré dans le monde agricole.

Face aux défis économiques, sociaux et climatiques, aucun agriculteur ne peut évoluer seul. Les corps intermédiaires offrent soutien technique, expertise réglementaire, formation, innovation et accompagnement stratégique.

Affaiblir les corps intermédiaires reviendrait à exposer les agriculteurs à la loi du plus fort : décisions prises sans eux, perte d'influence, isolement face aux marchés et fragilisation des filières. Soutenir ces organisations, au contraire, c'est renforcer la capacité d'action collective, préserver la diversité agricole bretonne et maintenir un tissu rural dynamique et solidaire.

Soutenir les corps intermédiaires, c'est garantir un accompagnement pertinent, des filières solides, un renouvellement des générations et une agriculture ancrée dans ses territoires. C'est un choix politique essentiel.

Le Conseil régional doit reconnaître le rôle des corps intermédiaires agricoles, travailler avec eux et les soutenir. La suppression des financements des actions des syndicats agricoles et la baisse de l'accompagnement des actions de la Chambre d'agriculture sont incompréhensibles et non cohérente avec la volonté de la Région de défendre une agriculture régionale forte, contribuant à la souveraineté alimentaire et luttant contre les importations venant de pays ne respectant pas nos normes de production.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Marie-Christine LE GAL

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Le MEDEF Bretagne souhaite porter une appréciation lucide, exigeante et constructive sur le projet de budget primitif 2026 de la Région Bretagne.

Notre intervention se concentre sur deux missions importantes pour l'avenir du territoire : la mission 1 "Vie lycéenne et vie étudiante" et la mission 2 "Emploi, formation et orientation professionnelles".

La mission 1 mobilise près de 243 M€ en crédits de paiement, dont l'essentiel est consacré au patrimoine, au fonctionnement des lycées publics et privés et à l'amélioration des conditions d'accueil des jeunes

La démarche structurante « Lycée 2040 » s'inscrit dans une vision de long terme cohérente avec les enjeux de démographie lycéenne qui nous devons regarder avec réalisme. Cette démarche doit nous permettre collectivement d'assurer demain une offre de service de qualité adaptée aux réalités démographiques que nous devons aux jeunes bretons et à leur famille.

Nous serons pour notre part très vigilants à ce que cette démarche soit aussi connectée aux réalités économiques, aux besoins en compétences et aux débouchés professionnels.

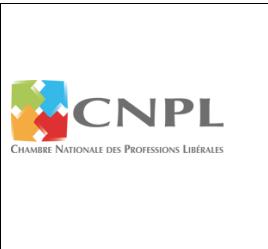
La mission 2 représente plus de 205 M€ en crédits de paiement et constitue le socle de la politique régionale de développement des compétences. Ce budget confirme les tensions fortes exprimées par les opérateurs de formation. Nous reconnaissons la difficulté de pilotage des politiques publiques dans ce contexte de « navigation à vue ». Les baisses ou stagnations de crédits sur certains dispositifs fragilisent concrètement l'accès à la formation des publics les plus éloignés de l'emploi, au moment même où ils auraient le plus besoin d'un accompagnement renforcé.

Le MEDEF Bretagne alerte donc sur la nécessité d'envisager une véritable stratégie régionale de financement du développement des compétences, lisible, soutenable et partagée avec l'ensemble des partenaires du financement de la formation professionnelle. Le CREFOP doit pouvoir être l'endroit idoine pour envisager une stratégie financière partagée entre les acteurs du financement de la formation professionnelle. Nous appelons à ce que des initiatives et des innovations en ce sens puissent se construire dans les mois à venir. L'approche de la prochaine programmation du Qualif Emploi rend plus que nécessaire cette stratégie régionale de financement du développement des compétences.

L'orientation reste un levier stratégique encore sous-dimensionné. Le budget primitif 2026 identifie clairement l'orientation comme un axe d'intervention, à travers le programme « PR0201 – Orientation et information sur les métiers », doté d'environ 2,4 M€. Pour le MEDEF Bretagne, cet effort doit être amplifié et mieux articulé avec les autorités académiques. L'orientation est une des conditions de réussite de la formation, qu'elle soit initiale ou en alternance et de l'accès durable à l'emploi. Nous relevons avec intérêt qu'en lien avec les branches professionnelles et les entreprises, la Compétition des métiers reste un événement structurant des politiques régionales d'orientation en Bretagne car elle rend visibles les métiers, les compétences attendues et les débouchés réels pour les jeunes et leurs familles.

Sans orientation efficace, l'investissement public en formation perd en opportunité ; sans débouchés lisibles, il perd en sens pour les jeunes et les familles.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Sylvère QUILLEROU

Chambre nationale des professions libérales (CNPL) Bretagne

Monsieur le Président, chers collègues,

Fermetures d'officines, déserts médicaux et inégalités d'accès aux soins en Bretagne.

La Bretagne est confrontée à une dégradation rapide et durable de son offre de soins de proximité. Cette situation n'est ni ponctuelle ni conjoncturelle : elle est structurelle. Elle résulte de la combinaison de deux phénomènes majeurs : la raréfaction des médecins et la fermeture accélérée des officines de pharmacie. Cette situation produit des inégalités territoriales croissantes et pose un problème majeur de santé publique.

Entre 2019 et 2025, 102 officines ont fermé en Bretagne, avec une nette accélération ces deux dernières années (25 fermetures en 2025, 16 en 2024). La région compte désormais 976 pharmacies pour 3 476 000 d'habitants, soit une densité inférieure à la moyenne nationale. Cette évolution s'inscrit dans une tendance préoccupante : environ 2 500 pharmacies ont disparu en France en dix ans, et la Bretagne figure parmi les régions les plus touchées, avec une baisse de plus de 14 % de son maillage officinal sur la période.

Ces fermetures sont d'autant plus préoccupantes qu'elles sont majoritairement « sèches », c'est-à-dire sans reprise (64,2 % en 2023). Elles touchent en priorité les zones rurales et périurbaines, là où le pharmacien joue un rôle central de premier recours aux soins. Rappelons que 35 % des officines françaises sont implantées dans des communes de moins de 5 000 habitants, constituant souvent le dernier service de santé accessible sans rendez-vous.

A cela s'ajoute une désertification médicale déjà bien installée. Les médecins généralistes partent à la retraite sans être remplacés. Les médecins spécialistes se concentrent dans les grandes agglomérations, avec des délais de consultation, fréquemment observés, de plusieurs mois. Cette situation pénalise particulièrement une population bretonne vieillissante, dont les besoins en santé augmentent.

Les conséquences systémiques sont connues : l'allongement des distances à parcourir pour consulter ou se procurer des médicaments, le renoncement aux soins pour certains publics fragiles, et l'engorgement croissant des services d'urgence, devenus par défaut le premier recours dans de nombreux territoires. Avec, de surcroit, un coût financier important pour la collectivité.

Les disparités territoriales se creusent. Le métropolisation ne fait qu'accentuer ces déséquilibres, en concentrant les professionnels de santé dans les zones attractives au détriment des territoires déficitaires. Une telle situation est difficilement acceptable sur le plan sanitaire, social et territorial.

La profession pharmaceutique elle-même est sous tension. Le vieillissement des titulaires, les difficultés de transmission des officines.

La Bretagne se situe au 14^e rang national en densité de pharmaciens.

Le Comité Régional de l'Observatoire des Professionnels de Santé (CRONPDS) a donné un avis favorable sur la proposition de formation de 625 étudiants en pharmacie sur cinq ans (125 par an), en précisant que : « Les propositions sont bien en deçà des besoins de formation, mais contraintes par la capacité de formation de la Faculté de Pharmacie de Rennes. On s'interroge sur l'opportunité de l'ouverture d'une antenne ou Faculté de Pharmacie à

Brest pour augmenter le nombre de futurs praticiens à former », soit 849 sur 5 ans pour, simplement, maintenir la densité régionale —soit 170 par an— (soit + 45 par an).

Le zonage des métiers de la santé, déjà mis en œuvre, constitue un outil important pour identifier les territoires fragiles et activer des mesures de soutien (aides financières, dérogations réglementaires, accompagnement à l'installation ou au maintien). Toutefois, ce dispositif, à lui seul, ne suffira pas à enrayer la dynamique de déclin observée.

Par ailleurs, le débat sur les déserts médicaux met en lumière les limites du volontarisme actuel. Les constats sont largement partagés, mais les réponses tardent à produire des effets concrets. Les solutions purement coercitives, telles que l'encadrement strict de l'installation des médecins sur le modèle des pharmaciens, suscitent une forte opposition et interrogent sur leur efficacité à long terme.

D'autres solutions, fondées sur une approche plus territoriale et collaborative, peuvent également être mobilisées : les centres de santé, les maisons de santé pluriprofessionnelles, la télémédecine, la délégation de compétences, les pratiques avancées infirmier·ère·s, les solutions itinérantes Médicibus, le dispositif d'« Orientation dans le système de soins » (OsyS) permettant au pharmacien de répondre à des urgences de soins non programmés.

Les solutions à apporter exigent une volonté politique forte, des moyens adaptés et une vision de long terme.

En conclusion, la Bretagne fait face à une crise structurelle de l'accès aux soins de proximité, touchant particulièrement, les médecins et les pharmaciens. Sans réponses ambitieuses coordonnées, le risque est celui d'une aggravation durable des inégalités territoriales.

Je vous remercie pour votre attention.



Intervention de Cécile PLANCHAIS
Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime ici au nom de la FRSEA, des Jeunes agriculteurs et de la Chambre d'agriculture de Bretagne.

Vous ne serez pas étonnés de notre intervention. Nous réitérons notre opposition au VMRR, qui constitue une charge supplémentaire pour les entreprises de notre région. Cette taxe représente une distorsion de concurrence qui pèsera sur leur compétitivité face aux entreprises des régions voisines et sur leur capacité d'embauche. Comme dans les autres secteurs économiques, certaines entreprises agricoles, comme les serristes, seront impactés directement par cette taxe. Les autres le seront de manière indirecte.

Dans un contexte de menace forte de destruction de notre indépendance alimentaire, avec une augmentation des importations d'aliments non respectueux de nos normes, la mise en place du VMRR est un choix qui interroge l'orientation du Conseil régional.

Alors que le président du Conseil régional affirme régulièrement le fait que la Bretagne, terre de production, doit contribuer à la souveraineté française et européenne, nous lui demandons de joindre les actes aux paroles en prenant des décisions de soutien à la production en lieu et place des mesures la freinant.

Je vous remercie de votre attention.